

**RAPPORT DU PREFET
SUR L'ACTIVITE DES SERVICES
DE L'ETAT EN ESSONNE**

ANNEE 2007

SOMMAIRE

ASSURER LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

- La sécurité publique et civile p 5

RENFORCER LA COHESION SOCIALE PAR L'EGALITE DES CHANCES

- Renforcer la cohésion sociale et requalifier la ville p 13
- L'emploi et le développement économique p 23

PROMOUVOIR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- L'habitat, l'aménagement, l'urbanisme et les transports p 31
- L'environnement et le développement durable p 41

ASSURER LA SANTE, L'EDUCATION ET LA CULTURE

- La santé publique et la sécurité sanitaire p 47
- L'éducation, la jeunesse et les sports p 55
- La culture p 61

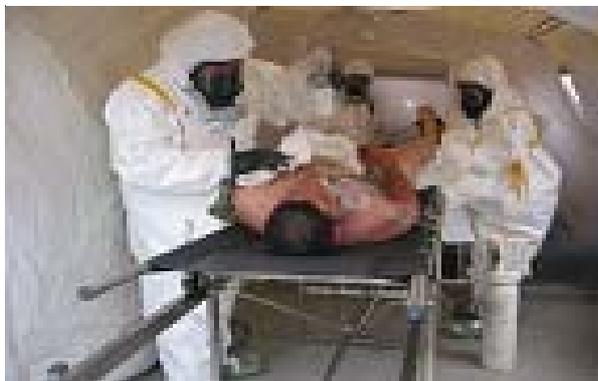
DEVELOPPER LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

- L'administration territoriale de l'Etat en mouvement p 67
- Les relations avec les collectivités locales p 71
- Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense p 75

ANNEXES :

- 1 : Consommation des crédits des services de l'Etat du département de l'Essonne par missions et programmes pour l'année 2007 .. p 79
- 2 : Le récapitulatif des sigles utilisés p 83
- 3 : La liste des services ayant contribué à l'élaboration du rapport p 87

LA SECURITE PUBLIQUE ET CIVILE



Le plan blanc de l'Essonne

LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

En 2007, la baisse de la délinquance s'est poursuivie grâce à l'activité accrue des services de police et de gendarmerie.

Les faits constatés régressent de 1,75 % par rapport à 2006 (- 1,47 % en zone police; - 2,76% en zone gendarmerie) avec un total de 76 322 faits. Entre 2002 et 2007, c'est une baisse globale de 7,92% des faits constatés qui a été enregistrée. Parmi ces faits, les infractions de voie publique, les plus traumatisantes pour la population, ont baissé de 3,44 % par rapport à 2006 (- 3,56% en zone police; - 2,98 % en zone gendarmerie) et de 25,39 % depuis 2002.

Le nombre de faits élucidés a encore progressé cette année et, depuis 2002, le taux d'élucidation de l'ensemble des services est passé de 22,11% à 32,07 %. Les indices d'activité des services progressent dans des proportions importantes: infractions d'initiative + 6,35 %, nombre de gardes à vue + 4,6 %.

En revanche, certains indicateurs sont moins favorablement orientés, comme les violences aux personnes qui progressent légèrement de + 1,49% et les violences urbaines de + 16,66 % (les incendies de véhicules ne progressant que de 2,03 %, ce sont les jets de projectiles et les incendies de poubelles qui expliquent pour une bonne part cette hausse).

La délinquance des mineurs demeure à un niveau préoccupant puisqu'ils représentent 20,81 % (21,76 % en 2006) des personnes mises en cause en Essonne, contre 18,04 % sur l'ensemble du territoire. La persistance des bandes est une réalité, celles-ci n'hésitant pas à s'affronter physiquement sur la voie publique ou dans les lieux publics.

C'est pourquoi la présence policière sur la voie publique demeure la principale priorité pour lutter contre la délinquance et faire baisser l'insécurité.

La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007, qui a rendu obligatoire la mise en place d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes comprenant une zone urbaine sensible, a donné l'occasion de clarifier l'organisation des instances en charge de la prévention de la délinquance dans le département. Une circulaire commune du préfet et du procureur de la République, adressée aux maires le 22 février 2007, a permis de préciser l'objectif du Contrat local de sécurité (CLS) «nouvelle génération» qui est facultatif. Une seconde, en date du 20 décembre 2007, a clarifié la mise en place, l'organisation et le fonctionnement des CLSPD. 33 communes sont concernées par l'obligation de créer un CLSPD en Essonne. A ce jour, il existe 24 CLSPD. 4 sont en projet ainsi qu'un CLS «nouvelle génération».

LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIERE

Cette mission est confiée à la Direction Départementale de la Police aux Frontières.

Sur les 3 266 dossiers pris en compte à la maison d'arrêt de FLEURY MEROGIS, 2 146 ont été examinés. 712 personnes ont été identifiées sur les 1 124 qui pouvaient être éloignées (soit 62%) et 581 ont été reconduites à la frontière dont 381 en application d'un arrêté de reconduite à la frontière du Préfet de l'Essonne.

Durant cette même période, la brigade mobile de recherche a contrôlé (seule ou conjointement) 125 établissements (restaurants, chantiers, boucheries et autres) soit 642 personnes ce qui a permis d'établir 193 procédures (94 à l'encontre d'employés étrangers en situation irrégulière et 99 à l'encontre d'employeurs). Cette activité a abouti à 53 poursuites pénales dont 4 mises en examen ainsi qu'à la reconduite à la frontière de 21 étrangers en situation irrégulière.

Dans le cadre de la lutte contre l'Islamisme radical, un imam de GRIGNY ainsi qu'un activiste islamiste radical ont été reconduits à la frontière à l'issue d'opérations conjointes avec la Direction Départementale des Renseignements Généraux de l'Essonne.

Enfin, l'année 2007 a vu l'aboutissement d'une commission rogatoire du Tribunal de Grande Instance d'EVRY par le démantèlement d'un réseau de mariages «Schengen» entre des étrangers en situation irrégulière nigériens et des ressortissantes hollandaises principalement (26 étrangers en situation irrégulière et 4 mises en examen).

LE SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de l'Essonne est un service déconcentré de l'Administration Pénitentiaire placé sous l'autorité du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris. Il a son siège à CORBEIL-ESSONNES.

Sa mission principale est la lutte contre la récidive des personnes placées sous main de justice qui lui sont confiées, suite à une décision des magistrats, qu'elles soient incarcérées ou placées en milieu ouvert.

Le service est composé de deux antennes distinctes qui regroupent l'essentiel de ses personnels.

L'une des antennes est basée au sein de la Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS. Après une première phase d'accueil et de diagnostic, des orientations de travail et une prise en charge adaptée sont engagées. Dans la perspective du retour à la liberté, un travail de préparation à la sortie est mis en œuvre et, en fonction des situations, des orientations sur des partenaires professionnels (ANPE, Missions Locales...) sont mises en place.

La sortie s'effectue selon deux modalités : soit en fin de peine, soit de façon anticipée en aménagement de la peine (dans ce cas une aide est apportée à la personne dans son parcours et le respect de ses obligations est contrôlé).

Ce travail est effectué par l'antenne milieu ouvert, située à CORBEIL-ESSONNES. Outre la prise en charge des personnes sortantes de prison en aménagement de peine, l'antenne milieu ouvert assure la prise en charge des personnes condamnées à des peines restrictives de liberté, la mise en œuvre des Travaux d'Intérêt Général et du Travail Non Rémunéré, des personnes placées au centre de semi-liberté de CORBEIL-ESSONNES ainsi que toutes les enquêtes permettant la mise en place de peines alternatives à l'incarcération.

Le SPIP de l'Essonne est l'interlocuteur des collectivités territoriales et de la Préfecture, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'objectifs spécifiques à destination des personnes placées sous main de justice. A ce titre, la préfecture a contribué par voie de subvention au recrutement de plusieurs coordinateurs intégrés au SPIP, dans des domaines tels que la culture, le sport et le programme CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) sous main de justice. Un pôle de coordination des politiques publiques a été créé au sein du SPIP de l'Essonne afin d'être en complète cohérence avec les politiques développées dans le département.

A titre d'information, en 2007 le SPIP de l'Essonne a pris en charge environ 16 000 personnes, dont 12 000 en milieu fermé et 4 000 en milieu ouvert.

LA POLICE ADMINISTRATIVE

L'année 2007 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des dispositions du décret du 23 novembre 2005 qui restreint les autorisations d'acquisition et de détention d'armes au titre de la défense, à la justification d'un motif professionnel sérieux. Ainsi ont été envoyés 1 100 courriers aux personnes détentrices d'une arme de défense qui, en application de ce décret, ne peuvent plus bénéficier de ce type d'autorisation au titre de la seule défense de leur domicile et doivent justifier d'un motif professionnel établi.

Par ailleurs, des recherches ont été engagées sur plus de 2 000 dossiers d'autorisation de détention d'armes pour lesquels les détenteurs n'ont pas effectué la demande de renouvellement de l'autorisation dans les délais réglementaires.

Le travail de renforcement du contrôle des sociétés de gardiennage engagé en 2006 a également été poursuivi avec l'envoi de 395 courriers aux dirigeants des sociétés de gardiennage qui doivent, ainsi que leurs salariés, dorénavant justifier de leur aptitude professionnelle. Une procédure a également été mise en place pour réduire les délais d'enquête de moralité et réduire ainsi les risques de travail sans autorisation.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan 2007

Années	Accidents	Tués	Blessés
2002	2060	71	2726
2005	1667	57	2169
2006	1416	47	1835
2007	1536	37	2019

L'année 2007 a été marquée par la poursuite de la lutte contre l'insécurité routière. S'agissant des infractions liées à la vitesse, on en a dénombré 309 143 relevées par radars fixes et 174 133 par radars mobiles. 101 256 dépistages d'alcoolémie ont été effectués, dont 4 307 positifs. Enfin, 1 894 permis ont fait l'objet d'une rétention, dont 298 pour excès de vitesse, 1 521 pour alcoolémie et 64 pour usage de stupéfiants.

Si le nombre de tués a diminué de 21 % depuis 2006, on observe cependant une augmentation du nombre de blessés graves de 10 % et de 9% pour les accidents.

Depuis 2004, la baisse du nombre de tués est de 46 %. Ces résultats, particulièrement encourageants, peuvent encore être améliorés en 2008, mais approchent certainement d'un niveau plancher. Il faut donc s'attacher à consolider ces acquis et à contenir le nombre d'accidents corporels et de blessés qui augmente.



La gestion et l'exploitation du réseau routier national de l'Essonne

La Direction Interdépartementale des Routes d'Ile-de-France (DIRIF), service entré en fonction le 1er janvier 2007, est représentée en Essonne par le district sud de sa direction de l'exploitation et par le service d'ingénierie routière sud-est de sa direction de l'ingénierie.

Le district sud, dont le siège est situé à VILLABE, est en charge de l'exploitation et de l'entretien du réseau routier national situé sur le territoire du département de l'Essonne. Les périmètres de compétence sont répartis comme suit entre unités d'exploitation de la route (UER), centres d'entretien et d'intervention (CEI) et PC de gestion de trafic :

- l'UER et CEI d'ORSAY gère essentiellement l'A10, l'A 126, une partie de la RN 104 et de la RN 118 (le linéaire d'axe géré s'élève à 51,6 km),

- l'UER et CEI de VILLABE gère essentiellement l'A 6 et l'autre partie de la RN 104 (le linéaire d'axe géré s'élève à 66,6 km),

- le CEI de MONTGERON, rattaché à l'UER de CHEVILLY-LARUE, gère la RN 6 (le linéaire d'axe géré s'élève à 12,6 km),

- l'UER et CEI de CHEVILLY-LARUE gère le tunnel d'ORLY sur la RN 7, pour lequel le Préfet du Val de Marne a été nommé autorité administrative chargée de la sécurité par arrêté interministériel

du 4 octobre 2007 (le linéaire d'axe géré s'élève à 2,4 km),

- le PC trafic et tunnels d'ARCUEIL assure la surveillance et la gestion du trafic sur le réseau équipé du système SIRIUS.

Le budget du district sud s'est élevé en 2007 à 8,38 M€ en fonctionnement et 1,74 M€ dont les 2/3 ont été dépensés sur le réseau routier national de l'Essonne.

Les tâches d'exploitation du réseau ont été entièrement réalisées en investissement régie. Celles d'entretien ont été effectuées en partie en régie et en partie confiées à des entreprises. Une convention de gestion de crise a été mise en place entre la DIRIF et la DDE 91 afin de coordonner les rôles de chacun ainsi que les seuils de déclenchement et les circuits d'information.

Les investissements routiers

Dans le cadre du contrat de plan État-Région 2000-2006, les investissements et les études réalisés au cours de l'année 2007 ont porté essentiellement sur les opérations suivantes :

- l'élargissement de la Francilienne entre A 6 et A 5. La circulation du sens A 5-A 6 a été basculée en début d'année sur la chaussée nouvellement réalisée, afin de permettre la réalisation des travaux de réhabilitation de la chaussée existante (chaussée nord) et de ses ouvrages d'art, ainsi que l'aménagement d'écrans anti-bruit côté nord. Cette phase de travaux devrait conduire à la mise en service à 2x3 voies du tronçon compris entre l'autoroute A 6 et la RD 448 d'ici l'été 2008.

- l'opération de réhabilitation qualitative de l'autoroute A 6 qui comporte un volet «traitement des eaux» et un volet «protections phoniques». Pour le premier volet, les études se sont poursuivies en 2007. En ce qui concerne le volet acoustique, les travaux relatifs au premier groupe d'opérations financé dans le cadre du contrat de plan 2000-2006 ont été engagés au mois de septembre 2007 et devraient se poursuivre jusqu'à la mi-2009. Ces travaux, d'un montant de 7 M€, portent sur la réalisation d'écrans anti-bruit dans les secteurs suivants :

- CHILLY-MAZARIN (La Fontaine Augère, le Grand Sentier et Les Berges),

- CHILLY MAZARIN (Parc de Chilly + quartier des 4 Fourchettes) ,

- SAVIGNY-SUR-ORGE (Clair Village),

- EPINAY-SUR-ORGE (domaine de Sillery),

- l'aménagement du carrefour de la Croix de Villeroi, intersection de la RN 6 et de la RD 33 dans la forêt de Sénart. Ce projet a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers et de fluidifier la circulation tout en prenant en compte les fortes contraintes environnementales du site. Les études techniques de détail ont été finalisées en 2007 et les travaux devraient être engagés dans le courant de l'année 2008.

- l'aménagement du diffuseur de Courtaboeuf sur l'autoroute A 10 qui vise à décharger le diffuseur des ULIS sur la RN 118 et à améliorer la desserte du parc d'activités de Courtaboeuf pour les usagers en provenance ou en direction du sud. Les études de projet se sont poursuivies en 2007.

LA SECURITE INCENDIE ET LES SECOURS

Le Service d'Incendie et de Secours (SDIS) est placé sous l'autorité du Préfet ou des maires pour ce qui concerne ses missions de prévention, de secours et de lutte contre l'incendie et sous celle du Président du Conseil d'Administration pour son fonctionnement administratif et financier.

Ce service est financé en quasi-totalité par le Conseil Général.

Les actions les plus connues des sapeurs-pompiers sont celles du secours sous ses différentes formes, mais leurs missions englobent également l'évaluation et la prévention des risques et l'éducation préventive.

Pour un effectif de 1 052 sapeurs-pompiers professionnels et 1 735 volontaires (dont 436 également professionnels au SDIS de l'Essonne) et 276 personnels administratifs techniques et sociaux, 90 874 interventions ont été réalisées en 2007 dont 6 346 feux, 139 risques technologiques et 63 289 secours à des personnes. Parmi les interventions marquantes, il convient de citer les inondations à VILLIERS-LE-BACLE et GIF-SUR-YVETTE (du 30 avril au 4 mai 2007) et un feu d'immeuble à CORBEIL ESSONNES, le 17 octobre 2007.

Une année sous le signe de l'innovation et de l'efficacité opérationnelle

L'année 2007 a été marquée par l'approbation et la mise en œuvre d'un nouveau «Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)». Celui-ci a notamment été présenté le 17 janvier, sous l'égide du Sous-Préfet d'ETAMPES et du SDIS à 18 communes de l'arrondissement.

Ce schéma assure sur tout le territoire essonnien une distribution des soins équitable et de qualité. D'ores et déjà, sa mise en œuvre a conduit au renforcement du potentiel opérationnel journalier de garde, à l'amélioration de la couverture des communes en lisière du département, à l'acquisition de véhicules routiers supplémentaires et à la mise en place d'un

dispositif opérationnel en réponse à la problématique Piratox.

La centralisation de l'alerte au Centre Départemental d'Appels d'Urgence (CDAU) a déjà mis en évidence des effets positifs au regard du nombre des sorties de secours pour des interventions.

Par ailleurs, des outils de pilotage et d'évaluation comme le lancement d'une étude sur la qualité de l'alerte ont été mis au point.

Enfin, l'Ecole Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS) à FLEURY MEROGIS constitue un pôle de recherche et de formation. De nouveaux modes opératoires pour améliorer les secours routiers ont été mis au point et une filière incendie développée : près de 200 futurs formateurs nationaux en provenance de toutes les zones de défense du territoire national y ont été accueillis en stage.

La sécurité du sapeur-pompier

La prévention de l'accidentologie routière donne lieu notamment à la formation d'une cinquantaine de sapeurs-pompiers au sein de l'auto-école de l'EDIS et à l'acquisition de véhicules de secours routiers disposant d'équipements pour assurer la sécurité en intervention.

La prise en compte des conditions de travail des agents du CDAU, qu'il s'agisse des opérateurs ou des chefs de pôle réceptionnant les appels d'urgence, a fait l'objet d'un diagnostic.

Un rôle actif dans la formation d'une culture de la sécurité

Il s'agit de «faire de la sécurité civile l'affaire de tous» en s'adressant aux jeunes, au grand public, aux industriels et aux élus.

L'éducation préventive des jeunes se traduit par l'Opération Pompiers Juniors menée en partenariat avec l'Education Nationale (entre 2003 et 2007, 950 jeunes auront été formés) et la présence de 595 Jeunes Sapeurs-Pompiers répartis dans 25 sections dans les Centres d'Incendie et de Secours du département.

La Journée Nationale des sapeurs pompiers, le 23 juin 2007, a sensibilisé le grand public, au centre commercial Evry II avec une formation aux premiers secours, l'atelier de simulation d'appel des secours...

Le partenariat avec les industriels a été renforcé par l'organisation, avec la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, d'une nouvelle journée sur le thème des risques majeurs et de la gestion de crise le 20 septembre 2007, d'une part et la distribution à tous les industriels du département d'un livret réalisé par le SDIS avec le concours de la CCI «Connaissez-vous les risques internes de votre entreprise ?», d'autre part.

Par ailleurs, la formation des élus a été développée par une journée d'information et d'échanges sur la protection des populations et la gestion de crise évoquée ci-dessous.

LA DEFENSE CIVILE ET LA PROTECTION CIVILE

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) a poursuivi ses efforts pour développer les mesures de sécurité préventive, assurer la veille départementale en matière de gestion de crise et assurer l'entraînement des différents acteurs.

Le service a ainsi participé à l'organisation de la sécurité de grands rassemblements : le Tour de France, la Fête de l'Essonne...

En 2007, le SIDPC a participé à 80 commissions de sécurité incendie concernant les établissements de 1ère catégorie qui ont fait l'objet des visites réglementaires périodiques. 391 diplômes de secourisme ont été délivrés à l'issue de 36 examens.

Outre les activités traditionnelles de ce service, il convient de mentionner sa mobilisation sur trois actions particulières cette année :

- la participation à la semaine de la sécurité civile, du 8 au 14 octobre 2007, destinée à sensibiliser l'ensemble de la population aux accidents et aux risques majeurs et à la connaissance des acteurs du secours,

- l'organisation, le 9 octobre 2007, d'une journée d'information et d'échanges avec l'ensemble des maires, des adjoints et de leurs collaborateurs en charge des questions de sécurité civile et de protection civile ; cette journée qui a remporté un vif succès avait pour objectif de répondre à un certain nombre d'interrogations régulièrement formulées, concernant la protection civile,

- un exercice de sécurité civile concernant l'établissement Rockwood, sur la commune de SAINT CHERON, a également été organisé le 6 décembre 2007, en lien avec les différents services concernés.

A la suite de la journée du 9 octobre 2007, un club des acteurs de la Protection Civile a été créé avec l'Union des Maires de l'Essonne, le Conseil Général et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Il comprend les collectivités territoriales et les services de l'Etat ; en outre, les associations agréées de sécurité civile et les industriels peuvent être associés aux activités de ce club qui a pour objectif de favoriser le développement de la culture de sécurité civile et de gestion de crise.

Enfin, l'instruction des dossiers d'aide exceptionnelle au titre de la sécheresse de 2003 a continué à générer une intense activité tant en ce qui concerne le suivi de l'enveloppe d'aide financière exceptionnelle que l'étude des dossiers, puisque 144 courriers ont été reçus durant l'année.

Conformément aux dispositions de santé publique du 9 août 2004 et du décret en Conseil d'Etat du 30 décembre 2005, La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) a continué à mobiliser les établissements de santé pour élaborer le plan blanc. Une première version du plan blanc élargi sera présentée pour validation au Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, des Transports Sanitaires et de la Permanence des Soins (CODAMUPS).

Le virus de l'influenza aviaire A (H5N1) continue de circuler en Asie, Europe et Afrique. Bien qu'aucun cas de grippe aviaire n'ait été déclaré en France, les services de l'Etat, la DDASS en particulier, restent vigilants et se préparent à faire face à l'hypothèse de l'apparition d'une pandémie grippale.



Le projet d'organisation départementale a été validé par le CODAMUPS puis présenté, lors de la journée de la sécurité civile, aux maires, aux établissements de santé et aux établissements médico-sociaux. Une communication sur la prise en charge des cas suspects a, en outre, été réalisée auprès des professionnels de santé.

LA PREVENTION ET LA PREVISION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

La prévision des crues

Le service de prévision des crues Seine-moyenne-Yonne-Loing effectue des prévisions et produit des bulletins d'information sur la portion Seine moyenne qui s'étend sur le département de l'Essonne. La station hydrométrique de CORBEIL-ESSONNES est une des stations de référence de ce tronçon. L'ensemble des informations et prévisions produites par le service est accessible et actualisée deux fois par jour sur le site Vigicrues :

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

En 2007 la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a poursuivi son programme de développement d'outils d'analyse hydrologique et de modèles de prévision des crues.

Le suivi des étiages

Les conditions hydrologiques cette année ont conduit le préfet coordonnateur du bassin et le préfet du département à prendre des arrêtés-cadres pour mettre en place un dispositif de gestion sécheresse. La situation hydrologique a été régulièrement suivie par la DIREN et a fait l'objet de bulletins d'étiage hebdomadaires.

La prévention des risques naturels

La commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) a été créée et ses membres nommés en 2007. Elle a été installée le 22 janvier 2008.

La prévention du risque de retrait-gonflement des sols argileux

La région Ile -de-France est largement concernée par le risque de mouvements de terrain lié au retrait-gonflement des sols argileux, aux anciennes carrières ou au phénomène de dissolution du gypse.

Les services de l'Etat (la DIREN et les Directions Départementales de l'Équipement d'Ile-de-France) ont élaboré une plaquette d'information relative aux constructions sur terrain argileux en Ile-de-France «Comment faire face au risque de retrait-gonflement du sol ?». Cette plaquette, à destination du grand public, est téléchargeable sur le site Internet de la DIREN :

<http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr>

Les plans de prévention du risque d'inondation (PPRI)

Dans le département de l'Essonne, de nombreuses communes sont concernées par un Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) prescrit ou approuvé, qui délimite les zones exposées au risque d'inondation et y réglemente l'utilisation du sol. La DIREN apporte un appui technique et réglementaire aux services départementaux en charge de l'élaboration de ces PPRI, notamment pour la définition de l'aléa de référence et assure un rôle important de coordination à l'échelle régionale pour le compte du préfet de région.

PPRI de l'Yerres : Démarrage de l'élaboration de la carte des aléas inondation sur tout le linéaire du cours d'eau de l'Yerres par le BET GINGER (fin de l'étude juillet 2008). La mise en place d'une équipe projet (DDE 91, 77 et 94) est effective pour réaliser la carte des enjeux et définir les modalités de la concertation. L'engagement d'un PPRI Interdépartemental est acté pour 2008.

PPRI de l'Essonne : Lancement d'un appel d'offre «Elaboration de la carte des aléas inondation» sur tout le linéaire du cours d'eau Essonne avec une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage des laboratoires régionaux de l'Équipement. Démarrage de l'étude : février 2008 pour 10 mois.

La DDE participe aux comités techniques du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yerres et de l'Essonne.

La mise en œuvre des programmes d'actions de prévention des inondations sur les bassins versants de l'Yerres, de l'Essonne, de la Seine et de la plaine de la Bassée s'est poursuivie en 2007. Ces programmes combinent des actions d'information et de développement de la conscience du risque, de restauration des champs naturels d'expansion des crues, d'aménagement de cours d'eau et de réglementation de l'occupation du sol.

Dans le cadre des deux programmes d'actions de prévention des inondations sur les bassins versants de l'Essonne et l'Yerres, suivis pour le compte de l'Etat par la DIREN, des travaux de restauration de zones humides ont été achevés sur le bassin versant de l'Essonne et des études d'amélioration de la connaissance du risque d'inondation ont été menées sur l'Yerres et l'Essonne.

A la suite de l'orage du 29 avril 2007 sur VILLIERS-LE-BACLE et GIF-SUR-YVETTE, le Bureau des Risques de la DDE a réalisé un recensement des zones inondées, complété par les services techniques des communes et le syndicat de rivière (SIAHVY). Cet atlas des zones inondées par cet orage a été validé par la DIREN Ile-de-France.

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) et l'information du public

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Ces plans visent à limiter les effets des accidents susceptibles de se produire dans les installations SEVESO seuil haut par une maîtrise de l'urbanisation adaptée aux aléas et enjeux des secteurs concernés.

L'ensemble des études de dangers des 6 installations SEVESO seuil haut que compte le département de l'Essonne, a été réalisé suivant une méthodologie permettant de définir les cartes des aléas nécessaires à l'établissement des PPRT et remis à l'inspection des installations classées (DRIRE).

En 2007, la préparation de la prescription du PPRT autour du dépôt d'hydrocarbures de la Société de Manutention des Carburants Aviation (SMCA) située sur la plate forme aéroportuaire d'ORLY sur la commune d'ATHIS MONS est en phase finale.

Suivant ce même objectif, l'analyse de l'étude de dangers de la société Rockwood implantée sur la commune de SAINT-CHERON est engagée.

Parallèlement, les Comités Locaux d'Information et de Concertation, créés autour de ces installations ont tous été réunis (celui de la SMCA à la sous-préfecture de PALAISEAU) et accompagnent notamment la démarche d'élaboration des PPRT.

L'inspection des installations

L'action de l'inspection par ces 7 visites sur les sites SEVESO seuil haut notamment a également permis de vérifier l'application par sondage de certaines prescriptions édictées dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploitation.

Une attention particulière a été portée au caractère opérationnel des plans de secours internes (POI) avec deux inspections dédiées dont une en dehors des heures ouvrables.

RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET REQUALIFIER LA VILLE



La politique de la ville s'est à nouveau appuyée sur deux principaux leviers : l'accompagnement social et humain et la rénovation urbaine.

Les actions d'accompagnement social et humain des populations des quartiers en difficulté se sont poursuivies avec la montée en puissance des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Dans le même temps, la rénovation urbaine avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) s'est encore accélérée.

LE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE

LES CONTRATS URBAINS DE COHESION SOCIALE

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) prennent la succession des contrats de ville arrivés à échéance fin 2006. Ces nouveaux contrats englobent dans un même ensemble les nombreux dispositifs préexistants dont la multiplication et l'éparpillement avaient pu nourrir un sentiment de dispersion de l'action publique dans les quartiers.

Ces contrats urbains, d'une durée limitée à 3 ans, reconductibles après évaluation, sont assortis d'objectifs de résultat, conformément aux exigences contenues dans le cadre de la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Fondés sur un engagement fort des partenaires (moyens humains et financiers), ils sont ciblés sur une géographie prioritaire définie à partir d'indicateurs socio-économiques (le revenu des ménages, les taux de chômage, dont ceux des moins de 25 ans, et des bénéficiaires des minimas sociaux).

L'engagement de l'Etat a été conditionné à la prise en compte, dans ces contrats, des 5 priorités d'intervention suivantes : l'emploi et le développement économique, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Le contrat comprend :

- la définition, dans une convention cadre, des principaux axes d'action des partenaires,
- des programmes d'actions, qui définissent les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, désignent les porteurs de projets, les financements, les calendriers et les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Les programmes d'actions feront l'objet de bilans annuels et d'une évaluation à échéance de 3 ans, afin de pouvoir établir une appréciation d'ensemble sur leur conception et leur mise en œuvre.

13 contrats urbains de cohésion sociale ont été signés en Essonne, comprenant 7 intercommunalités, 28 communes (dont 4 nouvelles) et 59 quartiers (dont 4 nouveaux), parmi lesquels les 26 zones urbaines sensibles du département.

Les sous-préfectures ont participé à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale.

Celui de la ville d'ETAMPES a été le premier CUCS signé en Essonne en date du 9 mars 2007. Il bénéficiera à 3 de ses quartiers sensibles : Saint Michel, Guinette et Croix de Vernailles.

LES MOYENS FINANCIERS

Les crédits de la politique de la ville sont désormais gérés et répartis par un établissement public créé en 2006, l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), qui est pour le champ de la cohésion sociale le pendant de l'ANRU pour la rénovation urbaine.

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement fin 2005, les crédits de l'Etat en faveur des quartiers ont connu une forte augmentation en 2006, soit pour l'Essonne une enveloppe de 8,3 M€ (6,3 M€ en 2005). Un nouvel abondement en 2007 a permis d'atteindre 11 M€. Une première enveloppe de 9,7 M€ est prévue pour 2008.

Ces moyens ont permis de soutenir les nombreuses actions de proximité portées par les collectivités et les associations en faveur des habitants des quartiers et ce à hauteur de 90 % des demandes dès le mois de juin 2007.

L'augmentation du budget a également permis de conforter et développer la présence des 103 médiateurs en 2007 dans les quartiers.

La sous-préfecture de PALAISEAU a organisé 48 rencontres avec les responsables d'associations et visites sur sites (contre 11 en 2006) et a géré 412 dossiers (dispositifs Politique de la Ville+ Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité + Ville-Vie-Vacances) contre 312 en 2006, en plus de 7 dossiers de réussite éducative.

L'enveloppe globale de 1 180 766 € (hors Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité et réussite éducative) se répartit comme suit :

- 686 160 € (contre 724 169 € en 2006) pour les dossiers associatifs,

- 494 606 € (contre 316 986 € en 2006) pour les dossiers communaux.

Par ailleurs, 22 visites sur site ont été réalisées par les services de la sous-préfecture d'ETAMPES sur 27 projets subventionnés par l'Etat (soit 81%), dans le cadre des projets financés en 2007 au titre de la Politique de la Ville pour les dispositifs Fonds Interministériel à la Ville et Ville-Vie-Vacances dans l'arrondissement d'ETAMPES afin de vérifier la conformité sur le terrain des actions subventionnées. Les 14 projets associatifs subventionnés ont été visités.

Une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) a été élaborée avec la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) afin de financer la Mission Locale dès le début de l'année 2008 et ce, pour une durée de 3 ans, réduisant ainsi les délais de paiement et pérennisant le financement destiné au bon fonctionnement de cette structure.

La Maison de l'Emploi et de l'Economie du Sud Essonne a été inaugurée le 25 septembre 2007 dans les locaux d'environ 11 000 m² de l'ancienne Banque de France, rue Saint Jacques à ETAMPES. Depuis 2005, des crédits sur la Dotation pour le Développement Rural (DDR) ont été octroyés à la Commune pour une somme globale de 338 000 € afin d'accompagner sa mise en place.

Au sein d'un lieu unique, cette structure a vocation à accueillir les acteurs économiques (Chambres consulaires, Agence pour l'Economie en Essonne, ANPE, Mission Locale, services communaux et intercommunaux), les chefs

d'entreprises, les demandeurs d'emploi et s'attachera à assurer une convergence des actions en matière d'emploi pour faire du Sud Essonne un véritable pôle économique en lien avec la mise en œuvre de la convention de revitalisation Faurécia.

TROIS CHAMPS D'ACTION PRIORITAIRES méritent une mention particulière :

- **le programme de réussite éducative** qui offre aux enfants les plus en difficulté des prestations et une aide personnalisée sur le plan psychologique, éducatif scolaire ou familial.

19 communes au total sont engagées dans ce programme. En 2007, plus d'une centaine de professionnels interviennent au service de plus de 3 500 enfants et leurs familles.

Sur le seul arrondissement de PALAISEAU, la subvention s'est élevée à 340 000 euros et le nombre des enfants suivis a augmenté de 66 % par rapport à 2006. L'année 2007 se caractérise par une synergie forte entre les différents acteurs du programme et un partage de plus en plus grand des réalités professionnelles de chaque membre du réseau.

Le département de l'Essonne, qui a bénéficié d'une enveloppe globale de 4,8 M€ pour 2007 en provenance de l'Etat est un des plus engagés dans ce programme.

- **la prévention de la délinquance** qui se voit dotée, pour la première fois, d'un budget dédié grâce au fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance (FIPD). Doté de 830 526 € pour l'Essonne en 2007, ce fonds qui a été présenté aux collectivités signataires d'un CUCS au printemps dernier permet de financer des actions initiées par les maires dans le cadre des nouvelles prérogatives que leur confère la loi du 5 mars 2007 portant prévention de la délinquance. Ces crédits doivent permettre notamment de financer des actions de prise en charge individuelle de jeunes en risque de marginalisation afin de prévenir leur basculement dans la délinquance. 523 000 € ont été dépensés en 2007 malgré la tardiveté de l'appel à projets. De nouvelles orientations seront définies pour 2008.

Sur les 3 dossiers instruits par les services de la sous-préfecture d'ETAMPES au titre de l'appel à projets, deux ont été retenus et ont fait l'objet d'un financement de l'Etat pour un montant global de 57 440 €.

- **une nouvelle démarche d'insertion**

La charte de la plate-forme pour l'emploi et la formation dans le bâtiment et les travaux publics en ESSONNE a été signée le 6 décembre dernier. Son objectif est de tirer profit de la commande publique en forte hausse dans le département pour favoriser l'accès à l'emploi durable des chômeurs issus des zones urbaines sensibles.

Un contrat à durée indéterminée accompagné d'une formation organisée par les fédérations professionnelles est offert aux candidats dans les métiers du bâtiment et des travaux publics. Ce dispositif permet notamment de satisfaire les exigences de l'ANRU en matière d'insertion professionnelle liées au programme de rénovation urbaine.

Une coordinatrice exclusivement dédiée à cette charte, installée à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), s'appuie sur une organisation locale regroupant, dans les communes concernées, l'ensemble des partenaires chargés d'appliquer le dispositif.

Grâce au partenariat exemplaire alliant l'Etat, le Conseil Général, la CCI, le service public de l'emploi et les organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics, 153 jeunes ont d'ores déjà bénéficié de ce programme et sont aujourd'hui insérés en CDI dans les entreprises.

L'égalité des chances

L'année 2007 a vu la poursuite du développement d'initiatives novatrices dans les divers domaines de l'égalité des chances.

L'éducation et l'emploi

L'éducation

Le programme «Une prépa, une grande école : pourquoi pas moi ?» mis en place avec l'Ecole Polytechnique en 2005 bénéficie désormais à 67 lycéens de CORBEIL-ESSONNES, SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS et des ULIS issus de milieux modestes, sélectionnés en partenariat avec les lycées. Un tutorat hebdomadaire sur l'année est assuré par des élèves polytechniciens sur le campus de l'Ecole Polytechnique. En outre, des activités et des ateliers thématiques se déroulent hors temps scolaire, avec des intervenants extérieurs : revues de presse, conférences de culture générale, sorties culturelles, visites d'entreprises. Sur les 3 années d'existence de ce programme partenarial, l'Etat a investi près de 67 000 €.

Le programme «100 000 étudiants – 100 000 élèves» permet le suivi de 167 collégiens des ULIS, de MASSY, de GRIGNY, de VIRY-CHATILLON, d'EVRY et de CORBEIL-ESSONNES par une centaine d'étudiants-tuteurs, grâce à la participation des Universités de PARIS Sud XI et d'EVRY Val d'Essonne, ainsi que celle de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV). 90 000 € ont été consacrés par l'Etat au titre de la Politique de la Ville en 2006 et 2007 à ce programme.

L'emploi

Des dispositifs expérimentaux d'accès à l'emploi ont été élaborés spécifiquement en Essonne en faveur des jeunes les plus éloignés du marché du travail.

Ils ont été mis en œuvre par l'ANPE, la Mission Intercommunale Vers l'Emploi de CORBEIL-ESSONNES, la commune de MASSY et des intervenants privés. Des techniques de coaching individuel, de dynamique de groupe, puis de placement en entreprise, la prise en charge de ces jeunes par petits groupes leur permet de surmonter les handicaps majeurs à une insertion durable (la non maîtrise des codes sociaux de l'entreprise, le manque de confiance en soi et l'absence de réseau relationnel pour accéder aux meilleures offres d'emplois). Plus de 140 000 € en co-financement «Politique de la Ville» y ont été affectés par l'Etat.

Ces programmes expérimentaux d'égalité des chances dans les domaines de l'école et de l'emploi spécifiques à l'Essonne concernent un nombre de jeunes plus important d'année en année : 61 jeunes en 2005, 134 en 2006 et 761 en 2007.

Des réunions d'échanges regroupant l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville ont été organisées à l'initiative de la Préfecture pour présenter des dispositifs innovants et performants en matière d'accès à l'emploi et de cohésion sociale. Elles ont été également l'occasion de rencontres pour les participants.

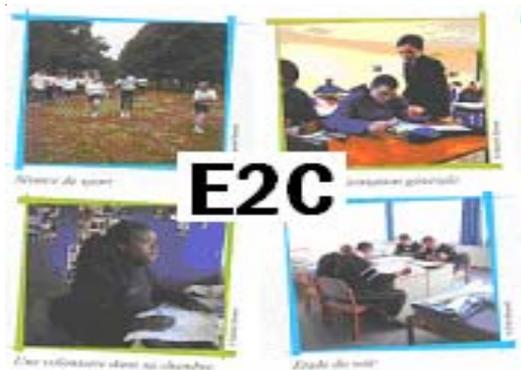
La Préfecture a soutenu, en termes de communication et d'aide à l'organisation et à l'ingénierie, les actions engagées notamment par la CCI, la Caisse des dépôts et Consignations et des structures associatives telles que l'ADIE pour favoriser la création d'entreprises dans les quartiers populaires et par leurs habitants.

D'autres actions ont bénéficié à l'Essonne :

«Nos quartiers ont des talents» : cette opération allie coaching, tutorat et mise en relation avec les entreprises. 234 jeunes essonnais de niveau Bac + 2 ou au-delà, issus des quartiers populaires, ont pu s'inscrire dans ce parcours et 129 d'entre eux ont déjà accédé à un emploi.

«Objectif Placement» : 308 jeunes essonnais issus pour les 4/5ème de ZUS ont été inscrits à ce dispositif piloté par l'ANPE. Fin 2007, 52 % d'entre eux ont été embauchés en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée de plus de 6 mois.

«Défense, Deuxième chance» : l'Essonne accueille un centre de l'EPiDe à MONTLHERY. Depuis son ouverture fin 2005, il a accueilli en internat 236 jeunes volontaires dont certains très éloignés de l'emploi, voire désocialisés, marginalisés. Cet hébergement leur permet de trouver un toit ainsi que des repères et les aide à progresser vers la vie active.



La lutte contre les discriminations

Les années 2006 et 2007 ont été en partie consacrées au développement d'initiatives novatrices dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'éducation et de l'emploi :

L'égalité entre les hommes et les femmes

L'année 2006 a vu l'arrivée d'une nouvelle chargée de mission aux droits des femmes en la personne de Mlle AMRAOUI à laquelle des priorités ont été fixées par le préfet.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place en vue d'améliorer l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences. Les partenariats entre les structures d'aide aux victimes et les services de sécurité du département vont de la formation du personnel de Police et de Gendarmerie à la problématique des violences intra-familiales, jusqu'à la présence d'associations et de travailleurs sociaux dans les locaux des forces de sécurité.

Dans la lutte contre la polygamie, pratique illégale et attentatoire à la dignité des femmes, l'Etat soutient les associations qui aident les femmes victimes de polygamie à décohabiter avec leurs enfants en vue de retrouver leur autonomie sociale et leur dignité.

Par ailleurs, un prix d'un montant de 1 000 € a été attribué à des lycéennes de terminale de l'Essonne, au regard de leurs résultats et de leurs projets professionnels, afin d'encourager les filles à s'orienter vers des formations scientifiques et techniques.

Enfin, pour soutenir la création d'entreprises par les femmes, un travail en partenariat est réalisé entre la Préfecture et la CCI afin d'examiner les demandes des créatrices qui souhaitent bénéficier du «Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes» et d'un accompagnement gratuit dans leurs recherches de prêts bancaires.

L'égalité entre les citoyens

Une formation sur le thème «Sensibilisation à la connaissance des diversités des publics» a eu lieu en début novembre 2007 à l'attention des fonctionnaires d'Etat. Elle visait à permettre aux participants d'approfondir la connaissance du cadre légal, de réfléchir sur les attitudes et comportements professionnels propres à prévenir les mécanismes discriminatoires au sein des institutions et de valoriser les bonnes pratiques pour accueillir des publics diversifiés.

Une journée d'information et de sensibilisation des Commissions pour l'égalité des chances (COPEC) d'Ile-de-France a eu lieu fin novembre à Paris afin d'exposer à plus de 400 personnalités les actions menées pour l'Egalité des Chances et la lutte contre les discriminations dans l'ensemble de la Région. La COPEC de l'Essonne était représentée.

Enfin, la préfecture a été associée à la création d'un pôle Anti-discriminations, au Parquet d'EVRY, à l'initiative du Procureur de la République. Ce pôle associe des associations engagées dans la lutte contre toutes les discriminations et une déléguée du Procureur a été désignée en provenance du milieu associatif.

Le droit à l'insertion

Les naturalisations

Dans le département de l'Essonne, en 2007, 1478 personnes ont acquis la nationalité française par décret, 715 par mariage.

Des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française présidées par un membre du corps préfectoral ont été organisées chaque mois.

L'asile

Le nombre de demandeurs d'asile est en légère baisse : 729 en 2007 contre 759 en 2006.

309 demandeurs ont obtenu le statut de réfugié alors qu'ils étaient 412 l'année précédente.

177 ont demandé l'aide au retour contre 59 en 2006, 137 ont déjà quitté le territoire français.

L'Appui Social Individualisé

Après une baisse en 2006, l'Appui Social Individualisé (ASI) a connu une hausse importante de 36 %, portant son montant à 416 238,32 € soit 550 mesures ASI (418 en 2006).

Le droit aux soins

La Couverture Maladie Universelle (CMU) de base est destinée aux personnes en capacité financière de participer partiellement à leur prise en charge ; en 2007, elle a concerné 7 420 assurés pour 3 893 ayant-droits, soit au total 11 313 bénéficiaires (14 421 en 2006). Les personnes plus démunies ont, quant à elles, bénéficié à titre gratuit de la CMU et de son volet complémentaire. Au 31 décembre 2007, 54 413 (assurés et ayant-droits) ont été dénombrés alors que l'on comptait 60 512 bénéficiaires en 2006.

Ces baisses s'expliqueraient par l'application d'une nouvelle méthode de comptage qui supprime les doubles affiliations d'enfants aux deux parents, les changements de régime de sécurité sociale ou encore les déménagements d'un département à un autre.

L'Aide Médicale Etat (AME) en faveur des étrangers en situation irrégulière reste stable : elle a été attribuée à 5 778 personnes (dont 1408 ayant-droit) contre 5 812 personnes en 2006.

Le soutien apporté aux jeunes et aux familles

Ce soutien prend de nombreuses formes.

3 associations qui exercent le rôle d'établissement d'accueil et d'information sur les questions relatives à la vie affective et à la sexualité, la préparation des jeunes à leur vie de couple et à la fonction parentale, ont été subventionnées à hauteur de 22 264 €.

Dans le cadre de la circulaire n° DGAS/AVIE/2006/279 du 27 juin 2006 relative au protocole de développement de la médiation familiale, 2 associations ont été subventionnées, en 2007, pour un montant de 17 000 €.

Dans le cadre de l'appel à projets du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), les actions portées soit par des associations, des mairies ou des établissements scolaires ont été étudiées ; 22 ont été financées par la DDASS pour un montant de 133 640 €.

Les crédits «politique de la ville» de l'ACSE ont été sollicités afin que les actions conduites par les 5 structures subventionnées les années précédentes en faveur de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, puissent être reconduites voire renforcées.

L'association «relais enfant parents» menant une action au sein du centre pénitencier de FLEURY MEROGIS a été financée en 2007 à hauteur de 3 000 €.

5 associations et 1 centre hospitalier, porteurs d'un point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ), ont bénéficié d'un soutien financier de l'Etat pour un montant total de 342 423 €. La DDASS a en outre financé la formation des gestionnaires PAEJ sur le logiciel mis en place en partenariat avec le Conseil général pour faciliter la remontée des éléments de suivi des activités des PAEJ.

4 organismes (3 associations et 1 centre hospitalier) sont conventionnés en vue d'exercer, la tutelle ou la curatelle des majeurs protégés pour un montant de 2,81 M€ pour le compte de l'Etat. Depuis septembre 2007, la DDASS se prépare avec les opérateurs, à la mise en œuvre de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme des mesures de protection juridique des majeurs qui entrera en vigueur au 1er janvier 2009. La loi prévoit un contrôle renforcé du fonctionnement des services de tutelles.

Le Conseil de famille est un organe chargé de la tutelle des pupilles de l'Etat dont le représentant de l'Etat dans le département possède seul la qualité de tuteur, l'organisation étant gérée par la DDASS.

Au cours de l'année 2007, le Conseil s'est réuni 16 fois pour étudier la situation des 43 pupilles essonniens et pour le placement de 15 d'entre eux en vue leur adoption auprès de couples agréés du département.

LA REQUALIFICATION DE LA VILLE ET LE LOGEMENT

La rénovation urbaine avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), s'est encore accélérée : de nombreux projets se finalisent ou commencent à se concrétiser représentant un montant total de 1 800 M€ de travaux.

LES PROJETS DE RENOVATION URBAINE

L'année 2007 a vu la poursuite du Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) avec, en Essonne, 15 communes engagées auprès des bailleurs dans une démarche de renouvellement urbain de 21 quartiers.

La Direction Départementale de l'Equipement (DDE) a encore assuré, en 2007, la représentation de l'ANRU au niveau territorial et accompagné les porteurs de projets de rénovation urbaine de l'Essonne dans le processus de prise en compte et de validation institutionnelle.

Les sites concernés sont inscrits en Zone Urbaine Sensible (ZUS), à l'exception de 2 quartiers - Saint Michel à ETAMPES et Bois Sauvage à EVRY-

pour lesquels les élus ont obtenu une dérogation à l'article 6 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003. L'ANRU a reclassé ces 2 quartiers en catégorie 2 «quartiers supplémentaires» en juillet 2006.



Quartier des Pyramides à EVRY

Parallèlement à l'élaboration et à l'instruction de ces dossiers, des crédits ont été alloués par l'ANRU pour financer des investissements dans les quartiers éligibles :

- 98 M€ ont été délégués en 2007 pour la mise en oeuvre des projets de rénovation urbaine de l'Essonne, montant abondé de 10 M€ en cours d'année pour tenir compte du niveau d'engagement des dossiers,

- 97 M€ environ ont été engagés dans l'année soit 99,4 % de la délégation, se répartissant comme suit : 1,7 M€ au titre des opérations isolées et 95 M€ au titre des opérations préconventionnées et conventionnées.

5 nouvelles conventions ANRU ont été signées au cours de l'année écoulée : la Grande Borne à GRIGNY et VIRY-CHATILLON, les Coteaux de l'Orge à VIRY-CHATILLON et Grigny 2 à GRIGNY (30 janvier 2007), la Nacelle et Montconseil à CORBEIL-ESSONNES (29 août 2007) et Saint-Michel à ETAMPES (26 octobre 2007).

Le quartier du Canal à COURCOURONNES a fait l'objet d'un protocole de préfiguration le 1er juin 2007 et 2 avenants aux conventions des Pyramides à EVRY et des Tarterêts à CORBEIL-ESSONNES ont été signés le 29 août 2007.

Le dossier de la Croix-Blanche à VIGNEUX-SUR-SEINE a été présenté en comité d'engagement le 9 juillet 2007 et celui de Massy-Opéra à MASSY a été examiné en réunion technique partenariale le 8 janvier 2007.

Au chapitre des opérations isolées, les projets sont mis en oeuvre dans les délais.

Tous les projets prioritaires et supplémentaires du département sont désormais entrés dans la phase de prise en compte et de validation par l'ANRU, si l'on excepte le quartier du Bois Sauvage à EVRY, pour lequel un dossier doit être transmis à l'ANRU au cours du premier semestre 2008.

Enfin, l'année 2007 aura vu la conclusion d'une convention entre l'ANRU et le Conseil Général de l'Essonne, formalisant les engagements des parties au titre de la rénovation urbaine tout en réaffirmant des objectifs communs pour la mutation des quartiers engagés dans ce processus et en fixant un cadre de travail partagé entre la délégation territoriale de l'Agence et les services départementaux.

LE LOGEMENT

Le droit à l'hébergement et au logement

L'année 2007 a été une année charnière pour les dispositifs d'hébergement. La mise en oeuvre du Plan d'accueil renforcé des sans abri (PARSA), en début d'année, a consisté à étendre les horaires d'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence, à transformer des places d'urgence en places de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ou en places de stabilisation et à créer des places en maison relais.

Parallèlement, la promulgation, le 5 mars 2007, de la loi sur le droit au logement opposable dite loi «DALO», a induit des bouleversements et obligé les services de l'Etat à s'organiser, notamment en raison de son article 4 d'application immédiate qui impose le principe de continuité dans la prise en charge dans les structures d'hébergement et la mise en place de la commission de médiation au 1er janvier 2008.

Le bilan, en termes quantitatifs sur les dispositifs, est le suivant :

- l'hébergement d'insertion

La mise en oeuvre du PARSA porte le nombre de places de CHRS à 509 soit un accroissement de 101 places du dispositif grâce à la transformation de 56 places d'urgence en place d'insertion, l'obtention de 15 places en mesures nouvelles et une extension, à coût constant, de 30 places pour un établissement.

2007 voit l'aboutissement du travail engagé avec le Conseil Général pour la transformation en CHRS de 2 hôtels sociaux financés jusqu'alors par le Département et un CHRS avec crèche financé par la DDASS qui devient Centre Maternel. Cet échange permet un gain de 15 nouvelles places de CHRS.

Le travail social effectué au sein des CHRS est suivi attentivement, via les documents de la loi du 2 janvier 2002 et les demandes de prolongation d'admission à l'aide sociale.

- L'hébergement de stabilisation

Ce dispositif d'insertion est complété, suite au PARSA, par la transformation de 178 places d'urgence en places de stabilisation, portant ainsi le total à 198 places.

- L'hébergement d'urgence

Le département dispose désormais de 179 places d'hébergement d'urgence car 60 places de la campagne hivernale 2006/2007 ont été pérennisées. Cette capacité pérenne, totalement à la disposition du 115, est confortée en période hivernale par 320 places (essentiellement en hôtel) auxquelles il faut ajouter 122 places mobilisables en cas de grand froid.

- Le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés

Pour les demandeurs d'asile, le parc d'hébergement s'est à nouveau étoffé en 2007 par la création de 50 places supplémentaires en structure collective, portant ainsi la capacité totale des places des Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) à 451 places.

Par ailleurs, le dispositif d'hébergement d'urgence dédié à ce public reste fonctionnel avec 24 places permanentes sur l'année et 15 places de renforcement en période hivernale.

Pour les réfugiés statutaires, le Centre d'Hébergement Provisoire (CPH) d'une capacité de 60 places, réserve 25 % de ses places libérées aux réfugiés sortant des CADA du département. A celles-ci, s'ajoutent 20 places du dispositif «Logement relais» mis en place et financé par la DDASS en juillet 2006.

Pour l'exercice 2007, le montant total de l'enveloppe dédiée à l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés s'élève à 5 214 272 € soit une augmentation de 10,21 % par rapport à 2006 et de 42,6 % par rapport à 2005.

- Les Maisons-relais

2 nouveaux projets de maisons-relais de 30 et 25 places ont été validés par le comité régional de validation pour porter le nombre total de places pour ce dispositif à 116 places. Toutefois, les difficultés rencontrées pour trouver du bâti à rénover ou du foncier à bâtir entraînent des retards dans la réalisation définitive des projets. De ce fait, aucune maison-relais n'a encore pu ouvrir en 2007.

- La veille sociale

Le comité de l'urgence et de la veille sociale, réuni mensuellement, constitue l'outil de pilotage des dispositifs de l'hébergement d'urgence et de la veille sociale, axé sur le positionnement du 115.

Ce dispositif de veille sociale s'appuie toujours sur les accueils de jour. Pour cette année, l'accueil de jour de JUVISY-SUR-ORGE et celui du CHRS Henry Dunant à CORBEIL-ESSONNES ont été regroupés sur un nouveau site, à CORBEIL-ESSONNES, plus adapté à l'accueil d'un public très désocialisé.

De plus, le service de la maraude, pérennisé à l'année et pour l'hiver et renforcé par la mise en place d'une deuxième maraude en coordination avec le 115, a donné lieu au financement d'un agent supplémentaire pour couvrir cette période.

Les réponses aux besoins de logement

Le bureau du logement de la préfecture a enregistré 23 437 demandes de logement de droit commun, en 2007, soit une baisse d'un peu moins de 1 % par rapport à 2006. 1 079 fonctionnaires se sont déclarés en recherche active (+ 2,6 % par rapport à 2006).

Au 31 décembre 2007, on dénombre encore 23 750 demandes de logement dans le département de l'Essonne dont 1 791 de plus de 3 ans. Les typologies les plus recherchées sont par ordre de priorité les F3, les F2, les F4. Les bassins d'habitat les plus demandés sont par ordre décroissant : Nord Essonne (31 %), MASSY-LES ULIS (24 %), EVRY-CORBEIL (21 %), LE VAL D'YERRES (11 %)...

Sur 1 311 vacances de droit commun (en augmentation de 20 % par rapport à 2006), une centaine correspond à des logements neufs.

1 068 logements ont été attribués dont 148 au titre de l'Accord Collectif Départemental qui a comptabilisé pour sa part au total 368 relogements, tous contingents confondus, pour un objectif total annuel plancher de 620. On note, en 2007, un accroissement du nombre de diagnostics sociaux parvenus dans le service de 23 %.

La vacance pour les fonctionnaires s'est élevée à 368 logements à comparer aux 204 attributions. Cet écart s'explique soit parce que les vacances sont reprises par les bailleurs faute de candidats, soit parce que la proposition n'est pas validée par la commission d'attribution, soit parce que le fonctionnaire ne donne pas suite à la proposition qui lui est faite.

L'objectif de l'Etat en 2007 a été de renforcer la concertation avec les communes sur les attributions de logements au titre du contingent préfectoral.

Cette concertation très étroite était déjà effective dans la mise en habitation de programmes neufs. Elle s'est naturellement prolongée, cette fois avec la participation des bailleurs, dans le suivi des 5 chartes de relogement signées dans le cadre de l'ANRU. Elle couvre maintenant la totalité des attributions de logements puisque toutes les propositions d'attributions sur le contingent du préfet sont transmises aux communes pour avis.

Les programmes neufs livrés en 2007 tous contingents confondus se décomposent comme suit : 18 Prêts Locatifs Sociaux, 23 Prêts Locatifs Aïdés d'Intégration et 323 Prêts Locatifs à Usage Social.

Le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Le coordonnateur du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) a animé en 2007 la démarche de bilan et d'évaluation du Plan, en lien avec les acteurs pilotes, dans la perspective de l'élaboration du PDALPD 2009-2012 (cf. le décret n°2007-1688 du 29 novembre 2007). Le Plan a également joué son rôle de mise en cohérence des politiques publiques en faveur du logement des personnes défavorisées :

- Groupe technique de lutte contre l'habitat indigne,
- Maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour la production de logements PLA-I et d'«habitat adapté pour les gens du voyage»,
- Participation aux démarches d'élaboration des programmes locaux de l'habitat (PLH) à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Seine Essonne, la Communauté de communes de l'Arpajonnais, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge...

La coordonnatrice de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) a notamment participé à l'élaboration de la charte départementale de l'ASLL et à la réflexion du Conseil général sur la mise en place du fonds de soutien aux associations d'insertion par le logement (FONSAIL). Elle a également joué un rôle d'interface entre les partenaires du dispositif de l'Accord Collectif Départemental (ACD) pour trouver des solutions aux ménages en échec de relogement.

La mise en place du droit opposable au logement

La loi du 5 mars 2007 prévoit qu'à compter du 1er janvier 2008, un demandeur qui n'aurait pas reçu une offre de logement, pourra faire valoir son droit au logement opposable par un recours amiable devant une commission de médiation départementale. Bien plus, en cas de non-satisfaction, certaines catégories de ces demandeurs dont le cas aura été reconnu comme prioritaire, pourront former un recours contentieux, dès le 1er décembre 2008, en l'absence de proposition de logement.

La commission départementale de médiation

La loi a imposé sa création dans chaque département pour le 1er janvier 2008 au plus tard. Le décret n° 2007-1677 du 28 novembre 2007 a précisé sa composition et les modalités de désignation de ses membres. Elle est présidée par une personne qualifiée disposant d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Le secrétariat de la commission de médiation de l'Essonne a été confié à la DDE au 1er janvier 2008.

2 formulaires mis en place par arrêté ministériel du 19 décembre 2007 pour saisir la commission respectivement en vue d'une offre de logement et d'hébergement sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture ainsi qu'en Préfecture et Sous-Préfecture et dans les mairies.

La commission départementale de conciliation

La Commission Départementale de Conciliation (CDC) a examiné 113 dossiers (98 dossiers en 2006). Sur les 86 dossiers de bailleurs privés, 31 portaient sur des réévaluations de loyer pour lesquelles la saisine de la commission est obligatoire. Le taux de conciliation atteint 72,8% si l'on prend en compte les 22 conciliations obtenues hors commission, sur simple saisine de la CDC : 81,8 % avec les bailleurs sociaux et 68,6% avec les bailleurs privés.

La commission de conciliation reste, grâce à l'implication de ses membres, un outil efficace à la résolution amiable de litiges entre bailleurs et locataires.

La Commission Départementale des Aides Publiques au Logement (CDAPL)

La Commission Départementale des Aides Publiques au Logement (CDAPL) oeuvre à la prévention des expulsions et des impayés de loyer. Elle se prononce sur le maintien ou la suspension de l'aide personnalisée au logement (APL) et agit en vue de la remobilisation des locataires tout en développant un partenariat avec les bailleurs.

En 2007, la CDAPL s'est réunie 36 fois pour étudier 6 625 dossiers et elle a pris 12 069 décisions qui sont pour 62 % d'entre elles un maintien de l'APL.

524 décisions de suspension sont intervenues (+ 14,66 % par rapport à 2006). Elles sont souvent, pour les familles, l'occasion de prendre contact avec cette commission qui les encourage à reprendre le paiement du loyer.

La CDAPL a demandé 373 protocoles et 128 ont été signés. Par ailleurs, 228 protocoles ont été transmis spontanément à la CDAPL par les bailleurs.

En 2007, sur 428 rétablissements (toutes formes comprises) prononcés par la CDAPL, 311 ont pu se faire grâce à la signature de protocoles. 81,4% des locataires ayant signé un protocole respectent leurs engagements.

Les expulsions locatives

En 2007, 1 490 demandes de concours de la force publique ont été formulées: 689 pour l'arrondissement d'EVRY, 621 pour celui de PALAISEAU et 102 pour celui d'ETAMPES.

Au total, 1067 concours ont été accordés, étant précisé que la progression de ceux à l'encontre des locataires de mauvaise foi se poursuit.

Le phénomène des squats est l'objet d'une grande vigilance de la part des forces de l'ordre et a tendance à reculer avec la collaboration des bailleurs.

Une commission à laquelle participent les Maisons Des Solidarités, les Centres Communaux d'Action Sociale, l'Union Départementale des Associations Familiales, l'Etat et les bailleurs a été mise en place pour prévenir les expulsions locatives dans le quartier de la Grande Borne à GRIGNY. Ses résultats semblent concluants.

A la suite de refus du concours de la force publique, des indemnités ont été versées aux bailleurs à hauteur de 1 643 108 € correspondant à 346 dossiers (319 recours gracieux et 27 recours contentieux). Si les propriétaires privés sont indemnisés en totalité, des négociations avec les bailleurs sociaux permettent d'obtenir une réfaction de la dette.

L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne à EVRY

L'EMPLOI

LE MARCHÉ DE L'EMPLOI EN ESSONNE

En 2007, le marché de l'emploi en Essonne s'est caractérisé par une progression du nombre d'offres d'emploi recueillies de 6,6 %. Parmi celles-ci, la part des contrats à durée indéterminée (CDI) et des contrats à durée déterminée (CDD) de plus de 6 mois représente 60 %, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à novembre 2006.

Fin novembre 2007, 47 582 offres d'emploi ont été satisfaites (+ 5,3 % sur un an). 29 492 placements ont été réalisés par l'Agence nationale pour l'emploi.

Les chiffres du chômage essonnien ont été ramenés à 5,6 % de la population active au troisième trimestre 2007, soit une diminution de 0,7 point sur un an (le taux régional s'élevant à 7,5 % et le taux national à 8 %).

Fin décembre 2007, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 est passé sous la barre des 30 000 pour s'établir à 29 891. L'évolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 est de - 12 % pour l'Essonne, contre - 9,4 % pour la France Métropole et - 12,1 % pour l'Ile-de-France.

Données au 31 décembre 2007	Essonne	Ile-de-France	France
DEFM (demandeur d'emploi en fin de mois) Cat. 1 (données brutes)	29 891	380 708	1 941 987
évolution sur 1 an	- 12,0 %	- 12,1 %	- 9,4 %
DEFM femmes	14 278	180 277	940 005
évolution sur 1 an	- 10,5 %	- 11,6 %	- 9,1 %
DEFM de moins de 25 ans	4 859	50 283	380 996
évolution sur 1 an	- 15,5 %	- 16,0 %	- 11,6 %
DELD (demandeur d'emploi de longue durée)	6 355	107 638	502 346
évolution sur 1 an	- 23,4 %	- 19,4 %	- 20,7 %

Source : ANPE, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (Direction de l'Animation, de la Recherche et de la Statistique).

Au 31 décembre 2007, la proportion de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est sensiblement supérieure à la moyenne régionale (16,3 % contre 13,2 %). Cette caractéristique du département de l'Essonne, commune à la Seine-et-Marne et au Val d'Oise, est structurelle et s'explique en partie par la jeunesse de la population. En effet, en mars 1999, 33,7 % de la population essonnienne avaient moins de 25 ans, contre 31,9 % en Ile-de-France.

En un an, le nombre des jeunes demandeurs d'emploi a connu une baisse plus importante que celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi du département (- 15,5 % pour les demandeurs de moins de 25 ans, contre - 12 % pour l'ensemble des demandeurs).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrit depuis plus d'un an à l'ANPE a diminué de 23,4% en un an. Ces derniers représentent 6 355 demandeurs d'emploi, soit 21,3 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1.

LES PRINCIPALES MESURES DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

En 2007, plus de 14 900 essonnien ont bénéficié d'une des principales mesures d'aide à l'emploi.

Entrées dans les principales mesures de politique de l'emploi 2006	
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND	
Contrat Initiative Emploi (conventions initiales + avenants)	798
CIVIS (sortie vers l'emploi durable)	703
exonération à l'embauche (zone franche urbaine, redynamisation urbaine....)	795
ALTERNANCE	
Apprentissage	4 672
Contrat de professionnalisation	2 687
IAE	
nombre moyen de mise à disposition chaque mois (AI & ETTI)	832
EI (nombre de postes d'insertion)	122
Aide aux chômeurs créateur ou repreneur d'entreprise	1 437
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR NON MARCHAND	
CAV (conventions initiales + avenants)	956
CAE (conventions initiales + avenants)	1 905
TOTAL	14 907

CAV : contrat d'avenir

CAE : contrat d'accompagnement dans l'emploi

IAE : insertion par l'activité économique

AI : association intermédiaire

ETTI : entreprise de travail temporaire d'insertion

Les contrats aidés

En 2007, plus de 3 650 personnes ont bénéficié d'un contrat aidé (CAE, CIE, CAV).

Si la baisse du nombre de demandeurs d'emploi a surtout profité à ceux inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE, c'est en partie dû à l'arrêt de la dégradation du marché du travail, mais aussi au niveau élevé des entrées de chômeurs de longue durée dans les mesures de politique de l'emploi. En effet, près de 64 % des bénéficiaires d'un contrat aidé inscrits à l'ANPE l'étaient depuis plus d'un an, 36 % depuis plus de 2 ans.

Les femmes représentent 39 % des entrées en Contrat d'Initiative Emploi (CIE) (secteur marchand). Elles sont majoritaires dans les contrats aidés du secteur non marchand (67 % des entrées en CAE et plus de 69 % en CAV).

On dénombre 2 489 entrées en Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS), dont 1 819 entrées en CIVIS renforcés (soit près de 73% des entrées). Parmi les 1 523 jeunes sortis du dispositif en 2007, 703 ont trouvé un emploi durable (soit 46 %).

L'alternance

Lors de la campagne 2006/2007, la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Essonne (DDTEFP) a validé 4 672 contrats d'apprentissage. Après une légère diminution lors de la campagne 2001/2002, les entrées en apprentissage continuent d'augmenter : + 11 % en 2004/2005, + 6 % en 2005/2006 et + 13 % en 2006/2007.

Près de 44 % des personnes en apprentissage préparent un diplôme de niveau bac ou supérieur.

Pour ce qui concerne le contrat de professionnalisation, le changement de réglementation a entraîné une lente montée en charge du dispositif due au temps nécessaire à la négociation des accords de branche. En 2007, 2 698 personnes ont bénéficié de la mesure (+ de 30 % par rapport à 2006).

L'ACTION SPECIFIQUE DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (ANPE)

Les principales actions conduites en 2007 ont été :

- l'adaptation de l'offre de services de l'ANPE avec le rapprochement opérationnel ANPE/ASSEDIC. Ce rapprochement entre les deux réseaux, avant même la création d'un établissement unique né de la fusion entre l'ANPE et l'ASSEDIC, s'est poursuivi au cours de l'année 2007 avec la mise

en place sur divers territoires d'une continuité de services entre antennes ASSEDIC et agences locales ANPE. Il permet aux demandeurs d'emploi de bénéficier le jour de leur inscription à l'ASSEDIC d'un entretien professionnel à l'ANPE, et ainsi d'accélérer la mise en œuvre de leur parcours d'insertion professionnelle.

- la lutte contre les discriminations et la mobilisation en faveur des publics les plus fragiles, dans un contexte essonnien de taux de chômage relativement bas, se sont poursuivies voire renforcées avec :

- l'utilisation des mesures pour l'emploi (3 600 contrats aidés dont 900 sur le secteur marchand) pour les bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs handicapés, plus de 45 ans, bas niveaux de qualification, habitants des quartiers en zones urbaines sensibles (ZUS)...

- des actions spécifiques dans le cadre de la lutte contre les discriminations à l'attention de publics des quartiers en ZUS (notamment femmes, jeunes et jeunes diplômés...). Ces actions se sont déroulées aussi bien à une échelle départementale («objectif placement», «Nos Quartiers ont des Talents») que locale (à EVRY, CORBEIL, MASSY...),

- le développement d'actions directes auprès d'entreprises : forum ZUS avec la SNCF, propositions de candidats issus de ZUS aux entreprises clientes de l'ANPE, PME et grands comptes (Carrefour, Coca-Cola, TICE, STRAV...), directement ou en utilisant la méthode de recrutement par simulation.

- la consolidation de la plate-forme de vocation départementale. L'action de cette plate-forme, qui repose sur la méthode de recrutement par simulation développée par l'ANPE, permet à la fois de pourvoir des offres d'emploi dans des métiers en tension et de lutter contre les discriminations à l'embauche. En 2007, elle a contribué au placement de 683 personnes dont 49 % de jeunes. Son champ d'action s'est élargi au fur et à mesure des besoins exprimés par les entreprises et les agences locales. La plate-forme pouvait ainsi intervenir, fin 2007, sur 18 métiers en tension contre 12, fin 2006.

- la mise en place d'un accompagnement renforcé «Cap Vers l'Entreprise» en faveur des demandeurs ayant une forte distance à l'emploi, menée par une équipe ANPE spécifique, permet de proposer à ces demandeurs d'emploi un accompagnement individuel de 6 mois avec des périodes de regroupement et un travail de recherche d'offres ciblées notamment sur le marché caché. Plus de 500 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de cette action.

Les premiers résultats sont très encourageants puisque 320 sont sortis et 64,7 % d'entre eux ne se sont pas réinscrits après 6 mois. L'action se poursuit en 2008 en attendant la réalisation d'une évaluation nationale.

LE DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Les axes de travail définis pour l'année 2006 sont toujours prégnants sur le département de l'Essonne à savoir :

- l'accompagnement de nouvelles structures d'insertion par l'activité économique et le développement d'ateliers d'insertion dans les ZUS,

- la consolidation de l'offre existante,

- l'accompagnement de qualité et la structuration des parcours afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi.

L'année 2007 a vu également la «remise en place» de comités techniques d'animation (CTA) en Essonne, de par la volonté de l'ANPE de se repositionner au cœur du dispositif Insertion par l'activité économique en étroite collaboration avec le service public de l'emploi départemental.

La DDTEFP impulse et soutient la professionnalisation des salariés permanents des structures : ainsi, depuis 2005, le Comité des acteurs de l'insertion par l'économique (CAIE 91) met en place et coordonne un plan de formation en direction des conseillers et encadrants des associations intermédiaires (AI), des entreprises intermédiaires (EI) et des ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

En 2007, le département de l'Essonne compte 17 entreprises d'insertion et 17 ateliers et chantiers d'insertion, la majorité de ces derniers bénéficiant aux publics résidant en ZUS.

LES MUTATIONS ECONOMIQUES

Le chômage partiel

En un an, la DDTEFP a enregistré 182 demandes de chômage partiel, dont 35 pour motif conjoncturel. Les demandes de chômage partiel conjoncturel sont restées stables entre 2006 et 2007 (après avoir été divisées par deux entre 2005 et 2006).

Les plans de sauvegarde de l'emploi

L'année 2007 a connu une hausse du nombre de procédures de licenciements collectifs concernant 10 salariés et plus. Cependant, le nombre d'emplois supprimés est en baisse par rapport à 2006, ces procédures de licenciements ayant été de plus faible ampleur que l'année précédente.

	TRIM. 1	TRIM. 2	TRIM. 3	TRIM. 4	TOTAL 2007	TOTAL 2006	EVOLUTION 2006/2007
Nombre de procédures concernant + de 10 salariés	17	14	9	14	54	46	17,4 %
Nombre de suppressions d'emploi	551	433	144	177	1 305	1 563	- 16,5 %

Source : DDTEFP

Le fonds national pour l'emploi (FNE)

La DDTEFP a également financé, dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi, les mesures sociales d'accompagnement suivantes :

- 36 conventions d'allocation spéciale du fonds national pour l'emploi (ASFNE) dont 28 en liquidation judiciaire (contre 29 en 2006) et 2 en redressement judiciaire (contre 8 en 2006),

- 10 conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD), contre 18 en 2006,

- 7 conventions de cellules de reclassement, tout comme en 2006.

La DDTEFP maintient ses contrôles de l'exécution des conventions du fonds national pour l'emploi de cellules de reclassement, dans l'objectif d'une mobilisation optimale du dispositif.

Les conventions de revitalisation des bassins d'emplois

Dans le cadre du suivi et du contrôle des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) dans les entreprises de plus de mille salariés, la DDTEFP a veillé à l'application de l'article L.321-17 du code du travail, issu de la loi du 18 janvier 2005, obligeant ces entreprises à mener, via une convention signée avec le représentant de l'Etat, des actions de revitalisation des bassins touchés par une perte importante d'emplois.

A ce titre la DDTEFP a assuré le suivi de 6 conventions signées depuis le début du dispositif en 2002.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Dans le but de promouvoir la GPEC au niveau des petites et moyennes entreprises de l'Essonne, 4 conventions ont été signées : 3 conventions de sensibilisation et 1 convention individuelle.

Les conventions se répartissent comme suit :

- 1 convention individuelle d'appui à l'élaboration d'un plan de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) signée avec la société MODELUXE

- 2 conventions avec comme porteur la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne : l'une au profit des maisons de retraite et services d'aide à domicile du département de l'Essonne, ayant un effectif compris entre 10 et 100 salariés, l'autre au profit des PME de la région Ile de France, en priorité celles comptant un effectif compris entre 10 et 300 salariés, dans le cadre d'une action intitulée «Performances et Ressources Humaines dans les Industries du Secteur de la Mécanique» (PRHISM).

- 1 convention avec comme porteur l'association pour le développement économique et l'emploi (ADEE) au profit des établissements accueillant un public handicapé du département de l'Essonne.

La cellule de veille et d'anticipation des mutations économiques

Animée par la DDTEFP et la Direction Régionale de la Recherche, de l'Industrie et de l'Environnement (DRIRE), cette cellule a pour objectif de travailler sur la problématique du suivi et de l'anticipation des difficultés sectorielles des entreprises.

3 groupes techniques ont été mis en place pour avoir une approche différenciée selon les secteurs retenus par la cellule : une approche géographique sur le parc d'activités de Courtaboeuf et 2 approches sectorielles, l'une sur le secteur de l'imprimerie, l'autre sur le secteur de l'électronique.

Les exonérations de charges sociales pour les établissements situés en zones sensibles

L'Essonne compte à l'heure actuelle 10 quartiers classés en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) et 3 quartiers classés Zones Franches Urbaines (ZFU). Les entreprises implantées ou qui s'implantent sur ces zones bénéficient notamment d'exonérations de charges sociales patronales.

En 2008, pour les établissements situés en ZRU, 17 déclarations d'embauche ont été validées. Pour ceux situés en ZFU, 795 demandes ont été validées, soit une augmentation de 40 % en un an.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'AGRICULTURE

Pratiquée sur 87 000 hectares et concentrée surtout au sud et à l'ouest du département, l'agriculture occupe encore près de 48 % du territoire. La réduction du nombre d'exploitations, observée depuis quelques décennies, s'est poursuivie avec un rythme soutenu dans l'horticulture et le maraîchage. Cette évolution contribue à l'agrandissement des exploitations. La surface moyenne des exploitations céréalières s'établit ainsi à environ 120 hectares.

Après un hiver doux et un printemps sec, les cultures présentaient un bon potentiel de rendement avant l'arrivée des pluies fin avril. Les fortes précipitations enregistrées de juin à août ont limité les rendements des céréales, oléagineux et protéagineux et impacté la qualité des récoltes. Toutefois, les rendements ont légèrement dépassé ceux de 2006 affectés par les conséquences de la sécheresse. La remontée des cours des produits agricoles a permis une amélioration des revenus des exploitants agricoles orientés vers les grandes cultures. Les betteraves et les maïs qui ont largement bénéficié des conditions climatiques affichent des rendements records.

En revanche, les cultures maraîchères et arboricoles souffrent de la concurrence et connaissent de sérieuses difficultés pour les exploitations ne valorisant pas directement leur production. Toutefois, le nouveau carreau à RUNGIS, spécifique aux producteurs franciliens, a amélioré les conditions de commercialisation.

Afin de lutter contre les pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires, les exploitants agricoles ont installé divers équipements dans le cadre du plan végétal pour l'environnement. La conversion de terres en agriculture biologique se poursuit avec l'appui des mesures agro-environnementales, mais sur des surfaces limitées.

Quant à la forêt qui occupe 23 % du territoire, elle reste peu productive dans la mesure où son rôle essentiel est l'accueil du public, notamment les forêts de Sénart et Verrières. Le morcellement de la forêt privée ne favorise pas l'exploitation du bois malgré la demande en biomasse.

LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

S'inscrivant dans le cadre de ses missions d'anticipation des mutations économiques et de soutien à l'innovation, l'ouvrage de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France (DRIRE) intitulé «Jeux et Défis de l'Industrie en Ile-de-France»,

qui a été publié en mars 2007, s'est appuyé sur un diagnostic détaillé de 11 secteurs d'activités franciliens particulièrement représentatifs, avec comme objectifs de :

- mieux connaître les acteurs (près de 1 000 visites réalisées en 2006 par les chargés de mission Développement Industriel),

- partager une analyse des enjeux avec les entreprises, les premières concernées, et les partenaires du développement économique local.

Le groupe de subdivisions de l'Essonne de la DRIRE s'est particulièrement mobilisé sur les secteurs de l'électronique, de la défense et des biotechnologies très présents en Essonne (131 visites).

Une manifestation consacrée à la restitution de l'étude sectorielle de la DRIRE Ile-de-France sur les biotechnologies s'est déroulée le 13 septembre 2007 au Génopôle d'EVRY en présence d'une centaine de chefs d'entreprises, de spécialistes de ce secteur et de partenaires du développement économique. La présentation de la DRIRE, complétée par l'intervention de plusieurs spécialistes sur les questions du financement et des ressources humaines, a permis de faire ressortir les principales problématiques et pistes d'amélioration plus spécifiquement liées aux sociétés de biotechnologies dédiées à la mise au point de nouvelles solutions thérapeutiques en Ile-de-France. Un plan d'actions pour répondre aux enjeux identifiés en matière de structuration de la filière, d'amélioration de la chaîne de financement et de capital humain, a été proposé.

Il constitue la trame pour faire émerger un plan filière au niveau régional, éligible à des financements publics au titre du contrat de projets Etat-Région ou des programmes opérationnels des fonds structurels européens pour la période 2007-2013.

En 2007, le groupe de subdivisions de l'Essonne a réalisé 139 visites pour nourrir l'édition 2008 notamment sur les secteurs de l'électronique et des structures de soutien à l'innovation. Près de 600 PMI ont été impliquées régionalement dans des actions collectives et 20 actions collectives ont été montées et décidées sur toute la région, 3 concernant plus particulièrement l'Essonne.

Parmi celles-ci, le programme présenté par l'Incubateur de l'Institut National des Télécommunications (INT) vise à offrir des prestations apportant aux futurs créateurs une meilleure structuration de leurs projets afin de permettre la réussite du lancement commercial et de la recherche de financements d'amorçage. Trois actions principales seront financées : un coaching personnalisé de chaque projet réalisé par des entrepreneurs expérimentés du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) sélectionnés et pilotés par l'incubateur, des prestations de conseil et d'expertise (propriété intellectuelle, étude de

marché) permettant la consolidation des différents aspects du projet, une recherche de partenaires étrangers (autres incubateurs spécialisés sur les TIC) capables d'offrir une aide à l'internationalisation pour les projets de l'incubateur de l'INT. Plus d'une dizaine de projets nouveaux sont attendus sur la durée de l'opération afin d'atteindre un minimum de 15 à 18 incubés participants.

LES SERVICES

L'activité de la Direction régionale du commerce extérieur (DRCE) d'Ile-de-France en Essonne

La DRCE a effectué, en 2007, 81 visites d'entreprises en Essonne, principalement dans le cadre de l'instruction des demandes d'assurance prospection COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) et des demandes d'agrément déposées auprès d'UBIFRANCE par les entreprises souhaitant embaucher des volontaires internationaux en entreprise (VIE). Ces entretiens ont pour objet de faire le point sur la stratégie internationale des entreprises, de diffuser l'information relative au dispositif public d'appui à l'international (Cap Export) et aux prestations du réseau UBIFRANCE-Missions Economiques.

La DRCE a participé à l'organisation ou à l'animation d'une douzaine d'événements sur le thème de l'international qui se sont déroulés en Essonne, notamment les trophées CGPME 91, le 23 janvier, à la Faculté des Métiers d'EVRY, les journées Chine, le 14 juin et Etats-Unis, le 11 octobre, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCIE), le Forum de l'International, le 22 novembre, organisé par le Comité de Développement Export (CODEX) 91 à la CCI de l'Essonne (214 entreprises participantes et 415 visiteurs).

La délégation régionale au commerce et à l'artisanat (DRCA) d'Ile-de-France

L'activité de la DRCA dans le département de l'Essonne a concerné les opérations financées par le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), notamment à LISSES et à MAISSE. Le montant total de l'intervention de l'Etat, au titre du FISAC, en Essonne, pour 2007, s'élève à 240 979,80 €, dont 52 989,30 € en fonctionnement et 187 990,50 € en investissement.

Les services des douanes dans l'Essonne

Les services des douanes implantés dans le département de l'Essonne relèvent de la direction régionale des douanes et droits indirects de Paris-Ouest, dont le siège est situé

à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Yvelines). Cette direction est également compétente sur 3 autres départements : les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise et les Yvelines.

Le département de l'Essonne accueille 3 services douaniers à compétence uniquement départementale : 2 centres régionaux de dédouanement situés respectivement à LISSES et aux ULIS ainsi qu'une brigade de surveillance intérieure implantée aux ULIS. En outre, un agent des douanes est mis à la disposition de l'unité opérationnelle de commandement du groupement d'intervention régional (GIR) de l'Essonne.

L'activité de la direction régionale s'organise autour de 3 grandes missions :

- la mission fiscale, dont le montant total des perceptions s'est élevé, en 2007, à 887 M€, ces recettes apparaissant en légère baisse (- 2,1 %) par rapport à l'année précédente (905 M€).

- l'action économique avec la mise en œuvre d'une politique de reconquête du dédouanement qui se traduit, notamment, par une offre administrative et réglementaire plus adaptée aux obligations et besoins des entreprises.

- les missions de protection du consommateur et de lutte contre la fraude qui doivent être adaptées à l'environnement économique actuel plus évolutif et surtout plus concurrentiel. Le pôle d'orientation des contrôles (POC) détermine et adapte la politique des contrôles mise en œuvre en étroite collaboration avec le pôle action économique (PAE) chargé, pour sa part, de la politique réglementaire en matière douanière et de contributions indirectes. La lutte contre le trafic des stupéfiants et la lutte anti-contrefaçons constituent des missions prioritaires.

La concurrence et la consommation

La Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes a augmenté de 5,7 % le nombre de visites et de 15,4 % le nombre d'actions de contrôle réalisées au cours de celles-ci. Le nombre de saisines du parquet est passé de 170 en 2006 à 224 et celui des mesures administratives visant à juguler des situations de risque ou de non conformité des produits a progressé de 13,3 %.

La mise en place à l'automne 2007 de la transaction destinée à régler les dossiers contentieux en assurant des suites quasi-immédiates et des pénalités dissuasives, a donné lieu pour la période à 63 transactions pour un montant total perçu de 72 150 €.

La mise en place de la procédure qualité dans le domaine de l'accueil du public a été achevée. L'augmentation exponentielle des demandes de

renseignement et des dépôts de plainte via Internet relevant principalement de problèmes contractuels avec soit les opérateurs de téléphonie, soit les web marchands, a conduit la région à mettre en place un groupe de travail. Si la direction de l'Essonne a su maintenir ses délais de réponse, l'inflation des demandes nécessitera à terme de nouveaux moyens ou de nouveaux protocoles de règlements.

L'EQUIPEMENT COMMERCIAL

L'année 2006 avait été marquée par une forte baisse des surfaces commerciales demandées à la Commission Départementale d'Equipelement Commercial (CDEC) et par voie de conséquence de celles autorisées. Cette diminution était le fruit des actions de sensibilisation menées par les chambres consulaires aux risques de friches commerciales.

Les chiffres de l'année 2007 sont au contraire les plus élevés depuis 2000 en ce qui concerne les demandes (98 167 m² sollicités). 82 064 m² de créations et d'extensions ont été accordés (voir tableau page suivante).

Ces chiffres élevés s'expliquent pour moitié par la mise en œuvre de deux grands projets urbains :

- la création du nouveau centre ville de GRIGNY pour lequel 19 990 m² ont été autorisés, auxquels s'ajoutent les boutiques de moins de 300 m² non soumises à la CDEC,

- la rénovation du plateau de Guinette à ETAMPES, dynamisée par un ensemble commercial de 18 125 m².

Cette reprise de l'inflation de surfaces commerciales n'en demeure pas moins inquiétante d'autant plus que d'importants projets ont été déposés pour 2008, en particulier un ensemble de 30 000 m².

La commission départementale d'équipement cinématographique a quant à elle autorisé la réalisation d'un complexe cinématographique comprenant 4 salles.

la commission départementale d'équipement commercial

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de réunions	17	11	9	7	10	11	9	12
Nombre de demandes d'autorisation	62	45	35	29	38	51	37	44
Nombre de dossiers autorisés	46	33	25	25	32	47	28	35 dont 6 soumis à recours devant le Tribunal Administratif
Nombre de dossiers refusés	16 dont 8 recours 2 autorisés et 3 refus en CNEC * 3 retraits	12 dont 9 recours 5 autorisés et 4 refus en CNEC	9 dont 1 recours refusé en CNEC	4 dont 2 soumis à recours 2 refusés en CNEC	2 dont 1 recours	7 dont 5 soumis à recours et 3 autorisés en CNEC	4 dont 2 soumis à recours et 1 autorisé reste 1 à statuer	8 dont 7 recours en CNEC
Nombre de m ² soumis à autorisation	120 566	96 355 ,50	55 253	29 134	58 589	94 181	35 206,50	98 167
Nombre de m ² accordés	104 701	45 541,50	37 740	23 103	56 629	90 722	30 485,50	82 064
Autorisation d'extension du nombre de chambres d'hôtel								21 chambres
* Commission Nationale d'Equipement Commercial								

L'HABITAT, L'AMENAGEMENT L'URBANISME ET LES TRANSPORTS



Au niveau national, l'année 2007 a été marquée par la transformation du ministère de l'équipement en ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et la tenue du Grenelle de l'environnement qui orientera durablement l'action du ministère.

L'HABITAT

Le Plan de Cohésion Sociale a affiché la nécessité de financer 500 000 logements locatifs sociaux (LLS) sur 5 ans, au niveau national, en dehors de la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre des projets de rénovation urbaine.

L'ACTION DE L'ETAT DANS LE PARC SOCIAL PUBLIC

Pour 2007, un objectif de production de 19 050 logements sociaux équivalent à l'objectif 2006 a été initialement fixé pour l'ensemble de l'Île-de-France au titre du plan de cohésion sociale. A la suite de l'adoption de la loi «Droit Au Logement Opposable» (DALO), cet objectif a été augmenté de 762 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) et 3 447 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLA-I).

Pour l'Essonne, il s'agissait de produire 2 100 logements locatifs sociaux au titre du plan de cohésion sociale (1054 PLUS, 239 PLA-I, 807 Prêts Locatifs Sociaux (PLS) ainsi que 265 PLA-I et 46 PLUS supplémentaires au titre du DALO, soit 2 411 au total. Cet objectif a été largement dépassé (109 %), avec la production la plus importante constatée depuis 20 ans : 2 620 logements locatifs sociaux, soit 67 % de plus qu'en 2006.

Année		PLUS	PLA-I	PLS	TOTAL
2006	Rappel des objectifs	1 054	239	807	2 100
	Production	618	205	736	1 559
	Taux de réalisation	59 %	86 %	91 %	74 %
2007	Rappel des objectifs	1 100	504	807	2 411
	dont	1 054	239	807	2 100
	dont	46	265		311
	Production	695	378	1 547	2 620
	Taux de réalisation	63,18 %	75 %	191,70 %	108,67 %

En cumulant les logements agréés au titre du droit commun et ceux financés par l'ANRU dans le cadre de la reconstitution de l'offre, la production globale de logements sociaux en 2007 atteint le chiffre record de 3 078 logements.

La production de logements sociaux intermédiaires (PLS) importante et diversifiée contribue fortement aux résultats 2007, avec 1 547 logements agréés soit 59 % de l'ensemble de la production de droit commun.

Ce chiffre repose pour les trois quarts sur quelques opérations importantes qui répondent à des besoins spécifiques :

- la réhabilitation et l'extension de la résidence étudiante de l'École Polytechnique à Palaiseau (862 logements) qui vise à améliorer l'accueil des étudiants en transformant les chambres en logements autonomes,
- la création de 4 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) permettant d'augmenter la capacité d'accueil de 332 places.

Le nombre des logements PLS réalisés par la Foncière Logement en 2007, qui participe également d'une offre locative sociale diversifiée, est très légèrement supérieur à 2006 : 210 logements sur 6 opérations agréées en 2007 contre 202 logements sur 7 opérations agréées en 2006.

Avec 1 073 PLUS PLA-I agréés au titre du droit commun, la production sociale et très sociale reste en deçà de l'objectif 2007. Pour autant, elle est en augmentation de 30 % par rapport à 2006. La production très sociale, en particulier, avec 378 PLA-I, est en hausse de 54 % et dépasse les objectifs fixés dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale et du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, contribuant ainsi à répondre aux besoins supplémentaires liés à la mise en oeuvre du DALO. S'ajoutent à cette production très sociale 24 PLA-I financés dans le cadre du Plan National de Rénovation Urbaine.

La construction neuve qui, en 2005, ne représentait plus que 42,4 % de la production est remontée de façon spectaculaire en 2006 : elle a représenté 82,6 % de la production globale (neuf et acquisition amélioration). Cette reprise s'est confirmée en 2007 : 2/3 des opérations agréées au titre du droit commun, représentant 77 % de la production hors logements étudiants, sont réalisées en construction neuve.

La réduction de la taille des opérations, et par voie de conséquence, l'augmentation de leur nombre déjà constatée en 2006 (90 opérations agréées en 2006 pour 37 en 2005) se confirme en 2007. La production 2007, hors logements étudiants, se répartit ainsi sur 68 opérations PLUS/PLA-I et PLS, avec 24 logements en moyenne par opération (31 en 2006).

Cette moyenne ne tient pas compte de 2 opérations exceptionnelles par leur taille : la transformation en résidence sociale du foyer de travailleurs migrants du Champtier du Coq à EVRY (160 PLA-1) et la restructuration des logements étudiants de l'Ecole Polytechnique à Palaiseau (862 logements).

L'effort financier consenti par l'État afin de favoriser la construction de logements sociaux s'est accru de façon importante en 2007 avec une augmentation de 56 % de l'enveloppe par rapport à l'an dernier.

Aides financières pour logements sociaux

Année	en Millions d'euros	Dotation globale	Consommation totale	Offre nouvelle	PALULOS	Ligne d'urgence	Qualité de service	Surcharge foncière	Prime	Démolition	Autres (études, MOUS, etc...)
2000		15,48	11,9	3,98	6,19		0,36	1,18	0,19		
2001		14,21	13,1	5,41	4,20	0,03	1,22	0,48	1,19	0,58	
2002		16,1	15,45	7,10	3,74		1,63	0,72	0,98	1,29	
2003		15,51	15,3	5,60	2,98	0,07	1,21	1,54	0,37	3,53	
2004	Droit commun	11,59	9,22	5,29	0,62		0,56	0,37	1,98		0,41
	ANRU	-	6,01	0,85	1,48		0,83	0,00	0,02	2,84	5,81
	Total	-	15,23	6,14	2,10	0,00	1,39	0,37	1,99	2,84	6,22
2005	Droit commun	12,53	10,16	4,62	0,52		0,43	2,15	1,96		0,48
	ANRU	-	22,49	4,63	1,20		1,04	0,77	0,37	6,05	8,44
	Total		32,65	9,25	1,71	0,00	1,47	2,92	2,33	6,05	8,92
2006	Droit commun	14,77	12,77	5,49	0,60	0,12	0,83	2,81	2,71		0,21
	ANRU		28,59	2,66	1,86		0,08	0,44	0,27	1,88	21,40
	Total		41,36	8,15	2,46	0,12	0,91	3,25	2,98	1,88	21,61
2007	Droit commun	22,23	21,44	8,57	1,52	0,57	0,58	2,85	6,92	0	0,43
	ANRU		97,20	5,417	3,952	0	1,591	1,527	0	18,799	65,913
	Total		118,64	13,99	5,47	0,57	2,17	4,38	6,92	18,80	66,34

L'ACTION DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) DANS LE PARC PRIVÉ

En 2007 comme dans les années précédentes, l'intervention de l'ANAH a porté en priorité sur la mise en oeuvre des 3 objectifs du plan de cohésion sociale :

- la remise sur le marché des logements vacants
- le développement d'une offre à loyer maîtrisé
- la lutte contre le logement indigne.

Le bilan quantitatif est le suivant :

	réalisé 2006	objectifs 2007	réalisé 2007
Crédits (en Millions d'euros)	2,9	4,16	5,48
Logements vacants remis sur le marché	20	240	21
Loyers maîtrisés	1 280	1 408	1 364
dont loyers intermédiaires	1 143	1 214	1 266
dont loyers conventionnés	137	194	98
Logements sortis de l'indignité	36	46	29
dont propriétaires occupants	2	23	6
dont propriétaires bailleurs	34	23	23

21 logements vacants ont été remis sur le marché avec l'aide de l'ANAH, dont 11 au bénéfice d'opérations à loyers maîtrisés.

1 364 logements à loyers maîtrisés ont été produits en 2007 pour un objectif de 1 408, ce qui représente une progression de 6 % par rapport à 2006.

Le loyer intermédiaire reste plus attractif pour les propriétaires bailleurs que le loyer conventionné : 1 266 logements à loyer intermédiaire ont été subventionnés pour un objectif de 1 214 (soit 104 %) tandis que 98 logements à loyer conventionné ont été subventionnés pour 194 attendus (51 %).

Enfin, la formule du conventionnement sans travaux, a suscité un intérêt croissant de la part des particuliers depuis son entrée en vigueur en octobre 2006. 232 conventions ont été conclues, 213 portant sur des loyers intermédiaires, 19 sur des loyers conventionnés. Il semble que, compte tenu des conditions moins contraignantes pour les propriétaires tant en termes de durée de l'engagement (6 ans au lieu de 9 ans) que de plafond de loyer, le conventionnement sans travaux soit apparu plus attractif à des propriétaires qui avaient initialement prévu de solliciter des subventions pour travaux. La possibilité actée par le conseil d'administration de l'ANAH de moduler les plafonds de loyer en fonction des conditions locales du marché devrait néanmoins permettre de limiter ce phénomène en 2008.

En 2007, les subventions aux propriétaires occupants ont été maintenues à un niveau comparable aux deux années précédentes : 355 dossiers ont ainsi été subventionnés pour un montant de 0,95 M€, les propriétaires très sociaux représentant 195 dossiers soit près de 55 %.

LA MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SOLIDARITE ET RENOUVELLEMENT URBAINS (SRU) EN ESSONNE

En Essonne, 78 communes comprises dans le périmètre de l'agglomération parisienne («périmètre SRU») sont concernées par les dispositions de la loi SRU.

Sur ces 78 communes :

- 9 ne sont pas soumises aux obligations de réalisation de logements sociaux (5 comptent moins de 1 500 habitants et 4 ont plus de la moitié de leur territoire urbanisé soumis à une inconstructibilité résultant des zones A, B ou C d'un plan d'exposition au bruit),

- 28 ont un taux de logements locatifs sociaux (LLS) supérieur à 20 % de l'ensemble des résidences principales (dont 8 pour lesquelles ce taux est supérieur à 35 %, sont concernées par «l'amendement LARCHER – article L 301-3-1 du Code de la Construction et de l'Habitation»),

- 41 ont un taux inférieur à 20 % et sont par conséquent soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU.

Le montant total du prélèvement effectué pendant l'année 2007 au titre des LLS manquants au 1er janvier 2006, s'élève à 2 M€ dont 436 000€ au titre de la majoration appliquée suite au constat de carence. Sur ce montant, 192 000€ sont reversés à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et 87 000 € à la Communauté de Communes du Grand Parc. Le solde abonde le Fonds régional d'aménagement urbain (FAU).

En 2007, près de 40 % des nouveaux logements locatifs sociaux financés par l'État en Essonne se situent dans les 41 communes soumises aux obligations de la loi.

Dans le cadre du bilan de la période triennale 2002-2004, 18 communes ayant réalisé moins de 50 % de leur objectif avaient fait l'objet d'un arrêté de constat de carence pris en date du 19 décembre 2005. Suite à ces constats, les communes concernées se sont mobilisées et 1 198 logements locatifs sociaux ont été financés dans ces communes, à fin 2007, pour un objectif 2005-2007 de 721 logements, soit un taux de réalisation de 166 %. La production dans ces mêmes communes aura été multipliée par dix d'une période triennale à l'autre. L'objectif cumulé des périodes triennales 2002-2004 et 2005-2007 était de 1 414 logements; 1 324 ont été financés pendant ces deux périodes, soit 94 % de l'objectif.

AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT

Le Fonds d'aménagement urbain

L'enveloppe totale du Fonds d'aménagement urbain (FAU) pour la Région Ile-de-France s'est élevée à 14 M€ pour l'exercice 2007. La répartition des subventions a été identique aux 2 exercices précédents avec une dotation première part à hauteur de 10,5 M€ destinée aux communes les plus dynamiques en matière de construction de logements et une dotation deuxième part à hauteur de 3,5 M€ destinée à toutes les communes situées dans le périmètre de l'agglomération parisienne pour des demandes de subvention par opération prévisionnelle de logement social.

Pour l'Essonne, le montant des subventions accordées au titre de la première part s'élève à 195 000 € (2 dossiers déposés par 2 collectivités) et celui des subventions accordées au titre de la deuxième part (13 dossiers déposés par 9 collectivités et 1 EPCI) s'élève à 656 000 €, soit un montant total de 851 000 € qui correspond à 9 % de la consommation totale pour la Région Ile-de-France (9,6 M€).

La mise en oeuvre de la loi relative à l'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été publié au recueil des actes administratifs le 17 février 2003, point de départ du délai de deux ans prévu pour son application par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Ce délai a été prorogé de 2 ans par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales pour les communes qui se sont engagées à se conformer à leurs obligations.

Dans ce cadre, 1 137 places d'accueil, dont 99 places existantes à réhabiliter, ont été prévues au schéma départemental et réparties suivant les équipements suivants :

- 61 aires pour l'accueil des petits groupes ou des individuels ; l'implantation doit assurer une bonne accessibilité aux équipements socio-éducatifs, sanitaires et urbains,

- 45 de ces aires, dites de longue durée (l'année scolaire), sont dimensionnées entre 10 et 20 places, les 16 aires restantes (dites de courte durée) étant dimensionnées entre 20 et 40 places,

- 4 aires de grands passages, ayant une capacité d'accueil de 50 caravanes ; elles ont vocation à l'accueil de groupes qui voyagent ensemble pour des événements familiaux. La maîtrise d'ouvrage est communale ou intercommunale.

Par ailleurs, quatre terrains de grands passages d'une capacité de 200 caravanes chacun,

devront être mobilisés pour servir aux passages saisonniers de groupes importants. Le principe est une rotation de l'accueil sur ces terrains en Essonne en coordination avec les autres départements franciliens.

Au titre de l'année 2007, le bilan des engagements financiers de l'Etat s'établit à 2 518 474 € de subventions accordées pour 14 projets d'aires d'accueil. Ce bilan exceptionnel tant par le montant de subventions engagées que par le nombre de places financées (242 places au total) s'explique par l'expiration du délai de mise en oeuvre du schéma fixée au 17 février 2007, qui a conduit les collectivités à accélérer le dépôt de leurs dossiers. Les opérations suivantes ont ainsi été engagées :

- sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Evry-Centre Essonne, la réalisation de 97 places a été programmée sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération pour un montant global de subvention de l'Etat de 971 106,50 €, ces places se répartissant comme suit :

- COURCOURONNES : une aire d'accueil de 25 places dont 15 en réhabilitation,
- LISSES : une aire d'accueil de 25 places,
- BONDOUFLE : une aire d'accueil de 24 places,
- RIS-ORANGIS : une aire d'accueil de 23 places

- EGLY : sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de l'Arpajonnais, une aire d'accueil de 14 places et de la communauté de communes de l'Etampois, une aire d'accueil de 20 places,

- LIMOURS : sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Pays de Limours, une aire d'accueil de 15 places,

- GRIGNY-VIRY : sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne, une aire d'accueil de 20 places,

- BALLANCOURT : sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Val d'Essonne, une aire d'accueil de 12 places,

- ITTEVILLE : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, une aire d'accueil de 12 places,

- SAULX LES CHARTREUX : une aire d'accueil de 14 places,

- MARCOUSSIS : une aire d'accueil de 12 places ,

- MONTLHERY : une aire d'accueil de 12 places,

- VILLEBON-SUR-YVETTE: sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal pour les gens du voyage, une aire d'accueil de 14 places.

2 aires d'accueil ont été mises en service en novembre 2007, celle de LARDY (14 places) et celle de CHILLY-MAZARIN (14 places).

Fin 2007, le bilan global de mise en oeuvre du schéma s'établit comme suit :

- 329 places sont aujourd'hui en service sur 10 aires d'accueil, pour un objectif de 1 137 places fixé par le schéma, soit un taux de réalisation de 29 %. Si l'on y ajoute les 242 places qui ont bénéficié d'une subvention de l'Etat en 2007, ce sont au total 571 places qui seront disponibles à court terme. Ainsi, d'un point de vue financier, les objectifs du schéma sont couverts à 50,22%.

Un terrain de grand passage de 200 places de caravanes, initié par l'État, est ouvert depuis le 15 juin 2006. Situé sur la commune de LISSES, ce terrain couvre donc 25 % des besoins inscrits au schéma.

L'habitat et la santé

La lutte contre l'habitat indigne



L'investissement de la DDASS dans la lutte contre l'habitat indigne s'est accentué au cours de l'année 2007. Dans le cadre du travail réalisé par le groupe départemental de lutte contre l'habitat indigne associant la DDE, le bureau du logement de la Préfecture, le Conseil Général, le coordonnateur du Plan Départemental d'Accès au Logement des Personnes Défavorisées et de la Caisse d'Allocations Familiales, quatre actions ont été poursuivies :

- la collaboration initiée avec la Communauté de Communes des portes de l'Essonne, dont l'objectif est de pouvoir apporter une aide aux traitements de dossiers d'un point de vue technique, juridique, social et financier,
- la prise de contact avec la Communauté d'agglomération du Val d'Orge en vue d'une présentation de la démarche de lutte contre l'habitat indigne,
- la réalisation d'une demi-journée d'information-formation à la Maison Départementale de l'Habitat sur le thème : moyens juridiques de lutte contre l'habitat indigne, distinction entre non décence et insalubrité,

- l'élaboration et la diffusion d'un guide technique à l'usage des collectivités pour les aider à traiter les dossiers liés à des problèmes d'hygiène dans les logements, rappelant les pouvoirs des maires, les droits et devoirs des propriétaires et des locataires....

Le service santé- environnement de la DDASS a reçu, en 2007, 148 plaintes qui ont abouti à la prise de 9 arrêtés d'habitat insalubre dont 8 irrémédiables.

La lutte contre le CO

Le nombre d'intoxication au monoxyde de carbone est deux fois moins important pour la saison de chauffe 2007-2008 en cours que lors de la saison 2006-2007.



En raison des dysfonctionnements constatés précédemment en ce qui concerne le circuit de déclaration, un renforcement de l'efficacité et de la fiabilité du système de signalement a été opéré au niveau régional par le Centre Antipoison de Paris et un doublement du signalement par les pompiers sera effectif pour la prochaine saison de chauffe.

L'AMÉNAGEMENT

LES PROGRAMMES LOCAUX DE L'HABITAT (PLH)

En 2007, la communauté de communes de l'Arpajonnais et la communauté d'agglomération Europ'Essonne ont engagé l'élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH). La DDE en a élaboré les «porter à connaissance».

Actuellement, 9 PLH sont en cours d'élaboration. Les services de la DDE font partie des comités techniques et de pilotage et assurent le suivi des procédures pour les communautés d'agglomération ou de communes suivantes: Seine-Essonne, Plateau de Saclay, Sénart-Val de Seine, Val d'Yerres, Lacs de l'Essonne, Portes de l'Essonne, Evry Centre Essonne, Europe'Essonne et Arpajonnais.

Les schémas de cohérence territoriale (SCOT)

La DDE a poursuivi son intervention dans les diverses démarches de planification territoriale, notamment les projets de SCOT du Val d'Orge et du Val d'Essonne initiés respectivement en 2003 et en 2004. Plusieurs comités de pilotage et réunions de travail avec les acteurs des SCOT (représentants de l'intercommunalité concernée et bureau d'études) ont permis de conduire un travail d'association avec l'Etat très fructueux.

Deux projets de SCOT ont été arrêtés, en juillet 2007 pour le SCOT du Val d'Essonne et en septembre 2007 pour le celui du Val d'Orge.

En ce qui concerne le SCOT « Entre Juine et Renarde », le porter à connaissance de l'État a été transmis aux élus en septembre 2007 et la DDE accompagne l'EPCI dans sa réalisation.

Les projets de territoire

Préfiguration de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Depuis 2007, la mission de préfiguration de l'OIN a pleinement pris sa fonction comme chef d'orchestre des réflexions de l'aménagement du plateau de Saclay et de ses abords.

Trois actions principales ont rythmé les actions locales :

- l'organisation d'un concours international d'idées qui a permis d'engager le débat sur la base des propositions des différents candidats,
- la concertation publique auprès des populations et des élus locaux,
- les démarches préalables à la constitution d'une gouvernance pour les décisions d'aménagement.

La direction départementale de l'équipement (DDE) a anticipé l'émergence de projet de grande ampleur sur ce territoire en conduisant deux études visant à éclairer les problématiques d'aménagement :

- une étude sur la densification des tissus existant dans les secteurs des gares des vallées de la Bièvre et de l'Yvette,
- une étude sur le fonctionnement du système de déplacements sur le territoire de réflexion de l'OIN.

La DDE apporte également son concours dans le cadre de ses missions régaliennes comme de ses missions de conseil pour l'aménagement du ce secteur à enjeu.

Le projet **Coeur d'Orly** présente des enjeux importants en termes de développement économique, de qualité environnementale, de desserte en transports et de réponse aux besoins de logements.



Plate-forme aéroportuaire d'Orly

La DDE anticipe les développements de ce projet et participe également aux réflexions menées sur le devenir du pôle au travers des 3 premières assises organisées par les Conseils Généraux de l'Essonne et du Val de Marne, mais également alimentées par des réunions régulières avec les principaux décideurs locaux.

La DDE a également participé à l'élaboration de deux projets de territoire :

- pour le projet des Pays de Juine, un diagnostic partagé pour l'ensemble du territoire a été présenté en début d'année, ce qui a permis de définir des actions en matière d'économie, de tourisme, de transports et d'actions-services.
- la communauté de communes du Pays de Limours a finalisé et adopté son projet de territoire, en juin 2007. Trois enjeux ont été définis: développer les activités économiques, adapter les services à la population et préserver et améliorer un espace de vie de qualité.

Ces projets de territoire devraient permettre à l'ensemble des partenaires de s'accorder sur les enjeux, une stratégie de développement et une hiérarchie des actions à mettre en oeuvre.

L'URBANISME ET L'AMENAGEMENT

Les plans d'occupation des sols, les plans locaux d'urbanisme (POS, PLU)

Le volume total des procédures d'évolution des plans locaux d'urbanisme a légèrement diminué (moins de 5 %) : 263 actes et contrôles de légalité exercés sur les PLU sont enregistrés en 2007.

Cette situation recouvre toutefois une augmentation significative du nombre d'actes produits relatifs au contrôle des PLU arrêtés (+12 %) et approuvés (+80 %). Les procédures de gestion de droit commun ont connu quant à elles une forte diminution. En effet, les révisions simplifiées ont diminué de 2/3 et les modifications d'1/4.

Par ailleurs, si l'on ne compte qu'un seul déféré cette année, les recours gracieux de l'État se sont stabilisés à un niveau élevé, traduisant une forte activité de conseil auprès des communes.

La réforme des permis de construire et des autorisations d'urbanisme

La réforme des autorisations d'urbanisme est effective depuis le 1er octobre 2007.

La préparation des services de la DDE et la mobilisation de l'ensemble des communes ont permis une entrée en vigueur satisfaisante, sans rupture de service. Cette réforme a pour objectif de simplifier les formalités et d'améliorer la sécurité juridique des procédures d'instruction et de délivrance des actes :

- clarifier le champ d'application : 3 activités sont contrôlées à savoir la construction, l'aménagement et la démolition. En fonction de sa nature, de son importance et de sa localisation, chaque projet est soumis, soit à permis, soit à simple déclaration préalable, soit à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme,

- regrouper les procédures : 3 permis remplacent les 11 régimes d'autorisation et une déclaration préalable remplace 4 régimes déclaratifs. En outre, il est possible de demander un seul permis lorsqu'un projet prévoit à la fois des aménagements, des constructions ou des démolitions,

- améliorer la qualité du service rendu aux usagers et aux élus : les délais d'instruction sont garantis. Le contenu du dossier de demande est défini de façon précise et exhaustive,

- préciser les responsabilités respectives : le constructeur ou son architecte atteste la conformité des travaux au permis, le maire peut faire procéder aux contrôles de la véracité de cette déclaration.

Nombre de dossiers instruits pour la période du 1er janvier 2007 au 30 septembre 2007 (avant application de la réforme)

	MAIRE	ETAT
Permis de construire	2434	154
Certificats d'urbanisme	564	19
Déclarations de travaux	2 848	167
Permis de démolir	328	36
Lotissements	68	1
Divers	40	3
TOTAL	6 282	380

Bilan des dossiers instruits depuis le 1er octobre 2007 (date d'application de la réforme)

	MAIRE	ETAT
Permis de construire	122	9
Certificats d'urbanisme	437	35
Déclarations préalables	305	30
Permis de démolir	5	0
Permis d'aménager	1	0
TOTAL	870	74

Le nombre total de dossiers instruits en 2007 soit 7 606 est à rapprocher de celui des années précédentes : 7 629 en 2004, 8 541 en 2005 et 7 490 en 2006. Depuis la réforme, les renseignements d'urbanisme n'étant plus délivrés par les maires, le nombre de demandes de certificats d'urbanisme a augmenté.

Taxes d'urbanisme

ANNEE	TLE	TDENS	TDCAUE	TCRIF	TOTAL
2004	6 645 769	2 957 322	455 189	1 072 386	11 130 666
2005	7 636 444	3 601 667	569 727	1 283 119	13 090 957
2006	13 194 311	7 851 123	1 187 279	2 159 643	24 392 356
2007	8 830 216	6 868 180	1 057 924	1 411 134	18 167 454

TLE : taxe locale d'équipement

TDENS : taxe départementale des espaces naturels sensibles

TDCAUE : taxe départementale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

TCRIF : taxe complémentaire à la TLE en région Ile-de-France

Ces chiffres tiennent compte de l'ensemble des opérations de liquidation et de dégrèvement.

Le montant des taxes liquidées est inférieur de plus de 6 M€ à celui de l'année 2006. Il est à noter que le volume des dégrèvements effectués (principalement motivés par l'abandon du projet ou un prêt à taux zéro) représente pour l'année 2007 environ 3 M€, soit un chiffre nettement inférieur à celui de 2006, qui avait été une année de rattrapage de la liquidation des dossiers des communes autonomes.

Le montant liquidé de redevances d'archéologie préventive s'est élevé à 599 172 € et les dégrèvements à 111 837 €.

Le contentieux de l'urbanisme

Ont été comptabilisés :

- 42 recours gracieux et 9 recours contentieux formés à l'encontre des décisions préfectorales d'urbanisme et d'environnement (contre respectivement 18 et 7 en 2006),
- 6 déférés préfectoraux à l'encontre de décisions municipales,
- 99 dossiers de contentieux pénal de l'urbanisme instruits.

En matière d'habitat, un référé a été déposé à l'encontre d'un arrêté préfectoral de démolition et 16 requêtes concernant les aides personnalisées au logement ont été déposées auprès du tribunal administratif.

Les actions dans le domaine de l'eau

Outre l'élaboration des plans de prévention des risques (cf. infra), la DDE participe à la Mission Interservices de l'Eau (MISE 91) et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Orge-Yvette, Yerres et Nappe de Beauce, et analyse la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme.

A la suite de l'approbation du SAGE Orge-Yvette, la DDE contribue à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec celui-ci.

Les expropriations

La section des expropriations de la Direction des relations avec les collectivités territoriales (DRCL) a mené à bonne fin plusieurs grandes procédures d'enquêtes publiques en 2007 portant notamment sur les dossiers suivants :

Dans le domaine économique :

- le projet d'aménagement de la Ruelle des Glaises à BRETIGNY SUR ORGE ;
- la ZAC du quartier des Folies à SAINT GERMAIN LES ARPAJON ;
- la ZAC Bourgogne Languedoc et la ZAC de la Bonde à MASSY ;
- la création d'un parc de stationnement Ruelle de l'église à Félix à SAINT CHERON.

Par ailleurs, l'instruction du dossier relatif à la réalisation du projet d'aménagement urbain de l'îlot Curie à CROSNE a été lancée et la déclaration d'utilité publique a été prononcée le 13 juin 2007.

Dans le domaine routier :

- le projet d'aménagement de sécurité du carrefour avec la route de Baillot et la mise à niveau de la voie d'accès au Régiment du Train à OLLAINVILLE ;
- le projet de réalisation d'un site propre de transport en commun reliant la gare de MASSY à l'Ecole Polytechnique à PALAISEAU.

La préfecture de l'Essonne a également participé à la procédure des enquêtes interdépartementales avec la préfecture de Seine-et-Marne en vue de la création de la ligne de tram'bus entre les gares de LIEUSAIN et de CORBEIL ESSONNES et à la modification des limites territoriales entre QUINCY- SOUS- SENART et COMBS LA VILLE.

Dans le domaine social :

- l'affectation au logement social d'un immeuble en état d'abandon manifeste à EPINAY SUR ORGE ,
- la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage à MENNECY.

Dans le domaine de l'environnement :

- l'acquisition par le syndicat intercommunal de la vallée de l'Orge aval (SIVOA) de parcelles de terrain en vue de la régularisation de la situation foncière du bassin de retenue de Trévoix à BRUYERES LE CHATEL,
- l'acquisition du lac de Lozère à ORSAY et PALAISEAU.

La DRCL a coordonné, avec la préfecture des Yvelines, la DUP et la mise en compatibilité du POS/PLU de 11 communes de l'Essonne et deux communes des Yvelines concernant le projet d'aménagement des rivières Orge et Renarde et de leurs affluents.

Par ailleurs, ce service a conduit des procédures concernant des déviations départementales et a ouvert les enquêtes conjointes : utilité publique, parcellaire et mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de MENNECY en vue de la suppression du passage à niveau n° 19 et de l'aménagement de la déviation de la RD 153.

Après l'obtention de l'accord du ministère de la Défense sur le dernier tracé proposé pour la déviation d'ITTEVILLE et après l'instruction administrative du nouveau dossier, la procédure d'enquête publique pour ce projet a été ouverte en 2007. Ces enquêtes se sont terminées à la fin du mois de décembre 2007 et à ce jour, les commissaires enquêteurs n'ont pas encore rendu leurs conclusions.

La sous-préfecture de PALAISEAU a mené 25 enquêtes publiques (9 en 2006) pour préparer les décisions concernant l'utilité publique des projets d'aménagement des collectivités locales dont celles concernant le Pôle de gare intermodal de JUVISY-SUR-ORGE, le projet d'aménagement du Ring des ULIS, grand échangeur du Parc d'activités de Courtaboeuf, et deux projets de protections phoniques de la RN 20 (BALLAINVILLIERS-LONGJUMEAU-SAULX LES CHARTREUX et ARPAJON-EGLY-OLLAINVILLE).

LES TRANSPORTS

Les transports en commun

Les travaux de construction d'une voie de transports en commun en site Propre (TCSP) entre la gare de Massy et l'École Polytechnique ont commencé en 2007 pour s'achever à la fin 2008.

Ces travaux sont financés à hauteur de 42,5 % par l'État et la Région, à hauteur de 15 % par le Département. Ils se divisent en deux prestations techniques : le conseil général assure la maîtrise d'ouvrage de la voie de site propre tandis que l'État est maître d'ouvrage pour le redressement de l'échangeur entre l'A 126 et la RD 444. Ces travaux sont en effet rendus nécessaires pour permettre de dégager l'espace nécessaire à la voie de site propre et pour accroître les conditions de sécurité sur cette zone.

La DDE assure la conduite d'opération pour le compte du conseil général ainsi que la maîtrise d'œuvre pour l'État.

Les études de la Tangentielle ferrée Sud (liaison MASSY-EVRY) conduites par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) se sont poursuivies au cours de l'année 2007 avec l'appui de la DDE.

Le projet de **tram'bus EVRY-SENART** a avancé en 2007 autour de l'enquête publique. Dans son rapport, le commissaire enquêteur a demandé que soient étudiées les dispositions permettant de minimiser l'impact économique sur le Golf de Green Park. L'État s'est activement investi sur ce dossier pour formaliser un accord qui devrait déboucher sur la déclaration d'utilité publique avant mi-2008.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

En ce qui concerne le PDU dont l'objectif est d'améliorer la circulation des transports en commun pour en favoriser l'utilisation, la DDE a versé, en 2007, 1,5 M€ sur des subventions engagées antérieurement : axe PDU RATP 399, pôle gare de GRIGNY Centre, d'ORSAY, d'EVRY - COURCOURONNES, de DOURDAN et pour les études de plusieurs plans locaux de déplacement.

L'Etat a repris le financement du Plan de Déplacements d'Ile-de-France sur plusieurs pôles gares dont BRETIGNY ET DOURDAN au titre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement des Territoires (FNADT).

Par ailleurs, la DDE a procédé à des études portant sur les enjeux d'organisation des déplacements sur le territoire d'influence de l'OIN MASSY-PALAISEAU-SACLAY-VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES à l'horizon 2015 et sur le lancement de l'observatoire départemental des déplacements, en priorité dans l'Essonne et la Seine-et-Marne, qui préfigure un observatoire régional.

L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE



Eolienne

LA MAITRISE DES RISQUES INDUSTRIELS

L'exploitation d'installations industrielles peut être source de risques. Aussi la maîtrise des risques d'accidents industriels est-elle une priorité du bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture en relation avec le groupe de subdivisions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV).

La vigilance des inspections précitées a été constante et a abouti à des mises en demeure et suspensions d'activité. 201 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont été inspectées en 2007. Dans le même temps, 16 contrôles inopinés ont été effectués sur les rejets eau (12), et air (4). Les 2 rejets non conformes ont donné lieu à des mises en demeure.

50 arrêtés préfectoraux de mises en demeure de respecter les prescriptions de fonctionnement, 25 arrêtés de prescriptions complémentaires de fonctionnement, 3 arrêtés de mesures d'urgence, 25 autorisations d'exploiter et 100 récépissés de déclaration ont été signés durant l'année 2007. Par ailleurs, 15 enquêtes publiques relatives aux installations classées ont été diligentées.

Les 6 établissements SEVESO seuil haut et 4 établissements SEVESO seuil bas du département font régulièrement l'objet de contrôles et de mises à jour de leurs prescriptions de fonctionnement. En 2007, 7 visites sur les sites SEVESO seuil haut ont notamment permis de vérifier l'application par sondage de certaines prescriptions des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploitation.

L'ensemble des études de dangers de 6 installations SEVESO seuil haut ont été révisées et remises à l'Inspection des Installations Classées (DRIRE).

La Compagnie Industrielle Maritime a formulé une demande d'extension notable de son dépôt qui rencontre l'opposition des élus locaux et des associations locales. Le projet a été présenté au Comité Local d'Information et de Concertation et au Comité Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

La demande de réalisation d'un centre de stockage de déchets ultimes d'une capacité de 150 000 tonnes/an sur la commune de SAINT-ESCOBILLE, déposée par la Société SITA, a été soumise à l'enquête publique. Il faut signaler l'importante mobilisation de la population contre ce projet.

La préfecture a donné suite aux plaintes pour nuisances et troubles sanitaires émises par le personnel de la société ATOS ORIGIN, riveraine de la société SMF à ORMOY. L'industriel a été amené à prendre diverses mesures en vue de pallier les nuisances olfactives générées par ses activités. Pour répondre mieux à la compréhension des phénomènes, la Cellule Interrégionale d'Epidémiologie d'Ile-de-France (CIRE) a mené une enquête épidémiologique concernant ces sociétés et les riverains de la société SMF ; elle conclut à l'existence de nuisances olfactives répétées qui ont conduit à la manifestation d'un syndrome psychogène.

LA PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'EAU

Dans le cadre de la réforme de l'Etat, les services de police de l'eau de la DDAF et de la DDE sont regroupés au sein du service unique de la police de l'eau, placé sous la responsabilité de la DDAF, depuis le 1er janvier 2006 ; le guichet unique de l'eau a été dans le même temps confié au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture.

La Mission Inter-Services de l'eau (MISE) a poursuivi les actions engagées dans le cadre de la priorité donnée à l'application des directives européennes concernant les eaux résiduaires urbaines, la pollution par les nitrates d'origine agricole, la protection des captages d'eau

potable, ainsi qu'à la mise en oeuvre de la directive-cadre sur l'eau qui prévoit un bon état des masses d'eau en 2015.

Elle a également réalisé un plan d'action stratégique pluriannuel pour décliner localement les priorités en matière de politique de l'eau dans le département. La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), membre de la MISE, a notamment participé à la finalisation de ce plan.

Les principaux outils de la gestion de l'eau sont les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Les propositions de la MISE élargie à l'ensemble des acteurs de l'eau ont permis, avec celles des autres départements, l'élaboration du projet de SDAGE du bassin Seine-Normandie, qui définit les orientations et les dispositions nécessaires à l'atteinte du bon état, ainsi que celle du programme de mesures qui précise les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. Le projet de SDAGE sera soumis à la consultation du public et des assemblées locales en 2008.

En outre, les différents services ont suivi les travaux du SAGE Orge-Yvette et ont participé à la poursuite de l'élaboration des deux SAGE qui concernent le département, celui de la nappe de Beauce, principalement au travers du sous-groupe Essonne-Juine et celui de l'Yerres. La procédure d'élaboration du SAGE de la Bièvre va démarrer.

Suite à l'intégration de la Seine, en amont de PARIS, aux zones sensibles à la pollution par l'azote et le phosphore, les stations d'épuration de plus de 10 000 équivalents-habitants (EH) devaient se mettre en conformité avec les dispositions de la directive européenne «Eaux résiduaires urbaines» au plus tard au 31 décembre 1998.

En conséquence, la France, qui n'a pas respecté cette échéance, est passible d'une forte amende par l'Union Européenne. En Essonne, diverses mesures ont été prises et un calendrier de réalisation des travaux de mise aux normes de chaque station notamment en ce qui concerne le niveau de traitement du phosphore et de l'azote a été fixé avec son exploitant. Les exploitants des 4 stations d'épuration non conformes du département ont pris les dispositions nécessaires : une station a été mise aux normes, une autre le sera en 2008 et les 2 dernières en 2009.

Ces actions devront être poursuivies en 2008 et étendues aux stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Une des actions du Plan National Santé Environnement publié en 2004 vise à

l'amélioration de la qualité de l'eau par la préservation des captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses, l'objectif étant que la totalité des captages soit protégée en 2010. Le plan de captages du département de l'Essonne arrêté en octobre 2005 sera actualisé au début de l'année 2008. Actuellement 47 captages sur 74 sont protégés et la DDASS sensibilise les distributeurs d'eau en vue de la protection des prises d'eau de surface, en Seine.

Ce service et d'autres services de l'Etat (la DDASS notamment) ont participé activement à la phase de diagnostic du Schéma Départemental en Eau Potable réalisé par le Conseil Général. Ce schéma vise à l'amélioration de l'alimentation en eau potable des communes urbaines et rurales de l'Essonne notamment par la mise en place d'une politique de prévention de la qualité de la ressource et la sécurisation de l'approvisionnement. Le premier rapport établi à l'issue de ce travail a été présenté aux élus lors d'une réunion en décembre 2007. Il met en évidence une sécurisation faible ou insuffisante d'une partie du Sud Essonne. Sur la base de ce bilan, des actions vont être définies pour protéger la ressource et sécuriser l'approvisionnement en eau potable. Les réflexions ont été poursuivies concernant la gestion quantitative des nappes phréatiques de Beauce et du Champigny sachant que le niveau de cette dernière s'est situé, de façon quasi constante, sous le seuil de crise renforcée tout au long de l'année.

Les prélèvements en eau potable vulnérables et notamment ceux en situation irrégulière font l'objet d'une surveillance sanitaire particulière. Lorsque les captages ne sont pas régularisables ou protégeables, une nouvelle ressource doit être recherchée. A ce titre, une telle mise en demeure a été adressée à la commune de VILLENEUVE-SUR-AUVERS.

Pour prévenir les pollutions diffuses, la DIREN a produit un support d'information sur la qualité des eaux en Ile-de-France-plaquettes «Info Phyto» et «Info Toxique»- et a animé avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt le groupe régional phyt'eaux propres.

Le suivi des pollutions accidentelles a fait l'objet d'un soin attentif du bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture en liaison, notamment, avec l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

En collaboration avec la MISE du Loiret, la pollution de la nappe de Beauce par des composés organo-halogénés volatils (OHV) dans le sud du département fait l'objet d'analyses régulières qui confirment une stabilisation de l'enveloppe du panache. Les analyses réalisées pour suivre la pollution de la rivière Essonne aux

polychlorobiphényles (PCB) ont montré que les pollutions importantes relevées sur les sédiments étaient probablement anciennes.

Enfin, un programme de contrôle a été réalisé en vue de constater sur le terrain l'application des diverses réglementations.

Cette année, 13 procédures d'autorisations et 19 récépissés de déclaration au titre de la loi sur l'eau ont été instruits.

Parmi ces autorisations, celle relative à la construction d'une station d'épuration par le Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge (SIVSO) sur la commune d'OLLAINVILLE a conduit à un contentieux entre les 2 syndicats de l'Orge amont et aval. Il porte sur un désaccord sur le niveau de rejets (taux de phosphore) et sur l'utilisation du collecteur du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) en période de dysfonctionnement ou d'étiage. L'ajout, à la demande du SIVOA, de prescriptions supplémentaires dans l'arrêté préfectoral n'a pas permis de résoudre ce conflit.

Enfin, la politique d'opposition aux travaux soumis à déclaration a fait l'objet d'un travail soutenu de mise au point par un groupe de travail regroupant les différents services de l'Etat concernés.

LA PRESERVATION DE LA QUALITE DES SOLS

L'année 2007 a confirmé l'importance prise par cette thématique au cours de ces dernières années.

Le nombre d'avis sur dossier et de demandes provenant d'usagers prouve l'intérêt et l'importance accordés à la qualité de l'environnement et des milieux de vie.

Des réunions d'information associant à la fois les élus et les riverains concernés ont été ainsi organisées et des études sont en cours sur les différents sites connus.

La pollution aux solvants des eaux souterraines le long de la RN 7, à CORBEIL-ESSONNES remonte aux années 1980 ; malgré un suivi par IBM puis ALTIS, des impacts à l'extérieur de l'établissement n'ont été mis en évidence que très récemment. A l'été 2006, les investigations menées en 2007 à la demande de la DRIRE et d'ALTIS concluent à la présence de solvants dans la nappe phréatique et de gaz dans les sols le long de la RN 7 à l'extérieur de ALTIS. Un plan d'action a été défini avec l'exploitant et mis en oeuvre sans délai. Ce plan comporte l'information exhaustive des riverains avec remise de documents écrits. Ce plan d'action ainsi que les résultats des analyses leur ont été exposés à plusieurs reprises en 2007. ALTIS, accompagné

par la DRIRE, a proposé un principe de remédiation aux propriétaires des habitations concernées.

Le vaste processus d'évolution du quartier des Champs Ronds à MASSY, occupé par des activités industrielles, a été poursuivi. Ainsi, les dossiers de mise en place des servitudes d'utilité publique des sociétés Pfizer et Sanofi et de la commune de MASSY seront soumis à enquêtes publiques en 2008.

Les travaux de surveillance de la qualité de l'air et des eaux souterraines des sites GERBER à SERMAISE et RODANET à BALLANCOURT et ITTEVILLE ont été poursuivis. Les servitudes d'utilité publique sont désormais établies sur l'ancien site industriel GERBER. De nouvelles réunions publiques d'information auront lieu au cours du premier semestre 2008.

De même, la reconversion du site de la papeterie de CORBEIL-ESSONNES a fait l'objet de diverses réunions. Celle-ci devrait avancer sensiblement au cours de l'année 2008.

LE CADRE DE VIE

L'Essonne compte 38 sites classés répartis sur 68 communes. La plupart de ces classements concerne des vallées, des domaines ou des parcs de château. Afin de mieux faire partager l'esprit qui a présidé aux lois de 1906 et 1930, une première journée départementale d'échanges a été organisée, sous la présidence du Secrétaire Général de la préfecture, à l'automne 2007. Elle a réuni les élus locaux, les élus associatifs et l'ensemble des institutions concourant à la préservation des sites et notamment la DIREN, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

Parallèlement à cette manifestation appréciée, un travail de fond est mené en collaboration étroite avec les services de l'Etat, auprès des collectivités et syndicats intercommunaux porteurs de projets en site classé, pour leur rappeler les exigences du classement dont ils devront tenir compte dans leurs demandes d'autorisation de travaux.

Ainsi, la formation «sites et paysages» de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, réunie 5 fois au cours de l'année 2007, a examiné les demandes de travaux en sites classés dans des conditions plus favorables, plusieurs concernant la vallée de l'Yerres et ses abords, classée le 23 décembre 2006. Compte tenu de la réforme du permis de construire, les délais de réponse de la formation sont désormais réduits à 2 mois par le code de l'urbanisme.

Par ailleurs, le nombre d'avis émis dans le cadre des sites inscrits (au nombre de 40 en Essonne), représente un quart du total des avis émis par le SDAP et ils correspondent à des avis simples exclusivement au titre des sites inscrits pour leur caractère naturel et paysager.

La DIREN et le SDAP travaillent ensemble en vue d'une évaluation précise des enjeux paysagers de certains sites inscrits partiellement dénaturés.

Afin d'améliorer la sauvegarde des sites existants et d'étendre la réserve naturelle des sites géologiques de l'Essonne dont la valeur patrimoniale géologique mondialement reconnue est menacée par l'urbanisation, l'actualisation du décret s'y rapportant qui consiste à intégrer 7 nouveaux sites d'une superficie de plus de 23 ha (doublant quasiment la surface actuelle) a été poursuivie. Ce décret d'actualisation devrait être pris dans le courant de l'année 2008.

Le département de l'Essonne compte 6 sites (7 avec celui de FONTAINEBLEAU) désignés au titre de la directive «Habitats» dont 1 désigné au titre de la directive «Oiseaux». 4 documents d'objectifs (si l'on compte celui de FONTAINEBLEAU) sont approuvés et peuvent faire l'objet de mesures de gestion.

Pour répondre aux engagements pris au niveau communautaire, les sites Natura 2000 de la Haute Vallée de l'Essonne et des pelouses sèches de la vallée de la Juine ont été étendus. Par ailleurs, un nouveau contrat a été engagé dans le site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais.

LES PARCS NATURELS REGIONAUX

La DIREN accompagne financièrement le parc naturel régional du Gâtinais Français dans les actions qu'il mène en vue de la gestion innovante du territoire. Dans le cadre de la révision de la charte engagée par une délibération de la région du 1er février 2007, ce même service apporte un appui méthodologique à la préfecture de l'Essonne dont le Secrétaire Général a été chargé par le préfet de région de coordonner la participation de l'Etat à la procédure.

La demande d'extension du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse en vue d'accueillir 56 nouvelles communes dont 17 en Essonne a été examinée. A cette fin, le secteur a été divisé en 3 zones distinctes se différenciant notamment par leur aspect paysager et les activités qui s'y développent.

LA CHASSE

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et sa formation spécialisée compétente en matière d'indemnisation de dégâts de gibier ont statué sur les plans de chasse, le classement des espèces nuisibles et les dégâts de gibier.

Les nouvelles dispositions relatives au piégeage renforçant ainsi le rôle des piégeurs agréés dans la régulation des espèces classées nuisibles sont entrées en vigueur au 1er juillet.

Une attention particulière a été portée au contrôle des populations de sangliers, en hausse dans le département, y compris dans des zones urbanisées, dans un souci de sécurité et de limitation des dommages (dégâts aux cultures et aux biens des particuliers et des collectivités, collisions routières et ferroviaires). En complément des prélèvements effectués par les chasseurs, des opérations de destruction ont été réalisées par les lieutenants de louveterie. La population des renards a également été régulée pour favoriser le petit gibier de plaine et contrer l'extension de l'échinococcose alvéolaire dans le département.

LES EOLIENNES

La promotion des énergies renouvelables dont l'énergie éolienne est une priorité à laquelle la France s'est engagée avec pour objectif un pourcentage de 21 % de l'ensemble de la production en 2010. L'atelier départemental éolien, présidé par le sous-préfet d'ETAMPES et animé par la DDE, a examiné divers projets au cours de l'année 2007 : l'installation de trois éoliennes à PUSSAY (Parc des Gargouilles) a été autorisée après enquête publique et les projets sur les communes de BOISSY-LA-RIVIERE et ANGERVILLE ont seulement été soumis à enquête publique. Un premier projet de Zone de Développement de l'Eolien sur les communes de BLANDY, MESPUITS, BROUY et CHAMPMOTTEUX par EDF-Energies Nouvelles et Nordex est à l'étude.

Les différentes actions des services en ces domaines ont été coordonnées au sein du pôle «environnement et développement durable» réuni, sous l'autorité du Secrétaire Général de la préfecture, en 11 occasions durant cette année.

LA MISE EN PLACE D'AGENDAS 21

La Communauté d'agglomération du Plateau de SACLAY ainsi que les communes de MASSY et de VIRY-CHATILLON se sont engagées dans des démarches d'Agendas 21 et bénéficient de l'appui technique de la DIREN.

LA QUALITE DES EAUX EN ESSONNE

La qualité des eaux distribuées est maintenue voire améliorée, à la suite de l'installation d'unités de traitement efficaces, de l'arrêt des captages les plus pollués ou de la dilution de leur eau.

Au-delà de sa mission réglementaire de contrôle dans ce domaine, la DDASS assure depuis plusieurs années une importante mission d'information relative à la qualité de l'eau distribuée, auprès des collectivités à travers les bulletins d'analyses (3 500 par an environ) et le rapport annuel à chaque maire du département, mais également auprès des particuliers à travers la fiche d'information jointe à la facture d'eau et un document cartographique annuel disponible en mairie.

En 2007, ce document annuel a été réalisé à l'échelon régional, sous l'autorité du Préfet de Région, afin de mutualiser les ressources et de présenter une image plus globale de la qualité de l'eau. Ce bilan de la qualité de l'eau est basé sur les données 2006 des principaux paramètres analytiques surveillés.

Dans le cadre de ses missions concernant les piscines et du renforcement des missions d'inspection, au-delà de la définition et de la mise en place du contrôle sanitaire (programme de surveillance, interprétation des analyses, diffusion des résultats), le service santé-environnement de la DDASS a mis en place un support d'inspection complet, technique et sanitaire, des piscines. Ce support d'inspection prend également en compte le risque de légionelles.

LA SANTE PUBLIQUE ET LA SECURITE SANITAIRE



Maquette du futur Centre Hospitalier Sud Francilien situé sur les communes de CORBEIL-ESSONNES et d'EVRY

L'OFFRE DE SOINS

LE SECTEUR HOSPITALIER

L'équipement hospitalier en 2007 (hors capacité gériatrique)

Nombre d'établissements de soins	38
dont :	
Publics	8
Privés non lucratifs	8
Privés	20
Assistance publique Hôpitaux de Paris	2

Les équipements matériels lourds

En 2007, 2 IRM ont été renouvelés respectivement au centre hospitalier d'ORSAY et au Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) et un nouvel appareil a été installé à la clinique de l'Essonne. L'autorisation de l'IRM pour le centre hospitalier Sud Essonne d'ETAMPES a été prolongée jusqu'au 13 juillet 2008. S'agissant des scanners, une nouvelle installation a été autorisée à la clinique de l'Yvette dans les nouveaux locaux.

L'autorisation du tomographe du CHSF a été prorogée jusqu'au 21 décembre 2008.

Enfin, les services de réanimation du département de l'Essonne ont fait l'objet d'un arrêté d'autorisation en date du 7 mars 2007 ; il est à noter que la réanimation du Centre Hospitalier d'ARPAJON a fait l'objet d'une autorisation provisoire jusqu'au 31 décembre 2008.

L'enveloppe financière départementale

La mise en place de la tarification à l'activité s'est poursuivie en 2007. La part financée à l'activité est passée de 35 % à 50 % des recettes.

5 établissements continuent de bénéficier d'un contrat de retour à l'équilibre financier et ont perçu à ce titre 7 370 000 € au total : il s'agit du centre hospitalier Sud Francilien et des centres hospitaliers de LONGJUMEAU, ARPAJON, ETAMPES et DOURDAN.

Le montant de l'enveloppe financière Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) en Essonne pour 2007 est de 407 237 573 €.

La réorganisation de l'offre de soins

Le schéma régional d'organisation sanitaire et sociale III a été fixé par arrêté du directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation, le 23 mars 2006, pour 5 ans.

Les nouvelles dispositions de l'ordonnance du 4 septembre 2003 portant simplification de l'organisation et du fonctionnement du système de santé sont entrées en vigueur. Elles prévoient la rénovation du régime des autorisations, une simplification et un allègement des procédures. Dorénavant l'établissement recevra l'autorisation d'exercer une activité, sans faire référence à une capacité en lits ou places.

En outre, ces mêmes dispositions ont transformé le cadre juridique de la contractualisation entre les agences régionales de l'hospitalisation et l'ensemble des structures d'hospitalisation. Ainsi, la procédure de négociation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) d'une durée maximale de 5 ans a débuté à l'automne 2006.

En avril 2007, l'ensemble des établissements de santé (publics, privés et participant au service public hospitalier) de l'Essonne ont signé les annexes 1 et 2 de ces contrats pluriannuels qui définissent principalement les grandes orientations stratégiques, et les volumes d'activités autorisés. Les négociations se poursuivront par la signature de deux autres annexes (3 et 4) portant sur les éléments qualitatifs pour tous les établissements et le volet financier pour les établissements publics et privés participant au service public.

Dans le cadre de la délivrance ou du renouvellement d'autorisations d'activités par l'Agence régionale de l'hospitalisation, 24 visites de conformité ont été effectuées par les services de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS).

La pose de la première pierre du futur centre hospitalier Sud Francilien, le 10 juillet 2007, par Madame BACHELOT, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, marque le début de la construction du nouveau site unique. Le projet a été arrêté à 820 lits, dont 700 lits de médecine-chirurgie-obstétrique (MCO), pour un coût total de 232 M€ dont 7 M€ d'études. La date de mise en service du site est prévue pour 2011.



Pose de la 1ère pierre le 10 juillet 2007
du futur Centre Hospitalier Sud Francilien

Les 3 centres hospitaliers du Sud de l'Essonne (le CH d'ARPAJON, le CH de DOURDAN et le CH d'ETAMPES) ont mené, durant toute l'année 2007, des rencontres inter-établissements, sous l'égide de la DDASS et de l'Assurance Maladie, afin de rechercher des complémentarités et de mieux organiser les filières de soins dans le territoire de santé concerné.

Cette réflexion s'est doublée, à la demande du directeur de l'Agence régionale d'hospitalisation, d'un groupe pluridisciplinaire Etat et Assurance Maladie chargé de réfléchir sur l'offre de soins dans le Sud du département de l'Essonne. Un rapport présentant un diagnostic de la situation a été remis le 22 novembre à l'ARH. Cette étude se poursuivra dans le cadre du projet médical de territoire 91-3 qui sera élaboré et arrêté au cours du 1er semestre 2008 : 3 thématiques sont retenues comme les urgences et la permanence des soins, la filière gériatrique et les recompositions de l'offre de soins.

D'importants travaux de restructuration se sont poursuivis en 2007 : il s'agit de la restructuration du pôle MCO et de la reconstruction du pôle psychiatrique (financées dans le cadre du Plan Hôpital 2007) du centre hospitalier d'ORSAY et du service de soins de suite au CH d'ARPAJON.

Les autres équipements et l'encadrement des professionnels de santé

Pendant l'année 2007, le département de l'Essonne a connu, en ce qui concerne les laboratoires, 1 création et 2 fermetures et, pour les officines de pharmacie, 1 création et 3 fermetures, 5 transferts, 29 rachats ou modifications de conditions d'exploitation.

La DDASS gère le fichier national des professionnels de santé sur le département et participe à l'obtention des cartes de professionnels de santé pour tout nouvel intervenant désireux de s'installer dans l'Essonne.

Dans le cadre du guichet commun DDASS et Caisse Primaire d'Assurance Maladie, mis en place en 2003 afin de faciliter les démarches des usagers, 2082 professionnels de santé ont été accueillis en 2007 pour 368 en 2006. Cette forte augmentation est liée notamment aux prochaines élections de l'ordre infirmier lors du deuxième trimestre 2008.

La DDASS organise les concours d'entrée dans les centres de formation d'infirmiers, d'aides soignants, d'auxiliaires de puériculture ainsi que les épreuves d'obtention du certificat de capacité de préleveur sanguin. 5 concours ainsi qu'un examen de préleveur ont été organisés dans l'année.

Par ailleurs, ce service a délivré des autorisations d'exercice aux personnes titulaires de diplômes étrangers hors Union Européenne. En 2007, 123 autorisations d'exercice en qualité d'infirmiers ont été délivrées, par dérogation, à des médecins étrangers au bénéfice des établissements sanitaires et des établissements médico-sociaux (secteur des personnes âgées). La diminution du nombre de demandes (190 en 2006) a amorcé la mise en extinction du dispositif au 1er janvier 2008.

La permanence des soins

En 2007, 7 maisons médicales de garde ont fonctionné.

Lors de la réunion du 21 mai 2007 du Comité départemental de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS), l'évaluation de la permanence des soins pour 2006 a été présentée. Un nouvel arrêté a été pris pour modifier le cahier des charges et fixer la nouvelle sectorisation afin de s'adapter aux nouvelles modalités de la permanence des soins (nouveaux horaires, passage de 2 à 3 régulateurs libéraux pour certaines périodes) et aux contraintes du département.

LE PLAN REGIONAL DE SANTE PUBLIQUE

Le plan régional de santé publique (PRSP), adopté en mai 2006 par le préfet de région pour la période 2006/2010, fixe 5 axes déclinés en 30 objectifs spécifiques sur lesquels les efforts vont être renforcés et développés durant cette période. La procédure d'appel à projets complète les dispositifs structurels existants par des actions ponctuelles.

L'appel à projets 2007 a été réalisé dans le cadre d'une procédure dématérialisée :

- 70 dossiers (soit 5,9 % de l'ensemble régional) ont été téléchargés par les promoteurs,
- 74,3 % des projets ont été retenus, pour un financement du Groupe Régional de la Santé Publique (GRSP) global de 683 167 € auquel s'ajoute un financement de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances de 37 760 €.

Les dispositifs structurels ont été financés pour un montant de 622 981 €.

Les actions financières concernent : la santé mentale, le SIDA, la nutrition, les addictions et les personnes en situation de fragilité sociale.

Dans le cadre de la dimension territoriale du PRSP, deux ateliers santé-ville se sont mis en place à COURCOURONNES et à EVRY. Par ailleurs, la DDASS a participé à la préparation des contrats urbains de cohésion sociale pour le volet santé.

LE PLAN DEPARTEMENTAL «DROGUES ET DEPENDANCES»

Dans le cadre du programme départemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool, adopté en 2006, un programme d'actions prioritaires a été mis en place. Au titre de l'année 2007, sept orientations d'actions ont été définies : généralisation des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, poursuite des actions en milieu carcéral, renforcement du dispositif alcool, développement des consultations tabac, lutte contre le dopage dans le sport, accompagnement dans les entreprises pour l'application du décret du 1er février 2007 sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics et la conduite d'actions de proximité dans les territoires prioritaires.

Un appel à projets départemental a permis de financer 45 projets pour un montant global de 199 098 €.

Injonctions thérapeutiques

L'accompagnement des personnes faisant l'objet d'une mesure d'injonction thérapeutique dans le cadre de la loi de 1970 relative aux usagers de drogues a été assuré par deux psychologues

recrutés par la DDASS qui interviennent en lien avec le Parquet et les structures de soins aux toxicomanes, dans les locaux du Tribunal de grande instance d'EVRY. En 2007, 403 dossiers ont été ouverts dont 56 concernaient des mineurs et 136 personnes ont bénéficié d'une orientation.

Les établissements médico-sociaux destinés à la prise en charge des addictions

Le montant de l'enveloppe financière accordée au département pour le fonctionnement des structures médico-sociales s'est élevé à 4 427 779 € répartis ainsi qu'il suit :

- Centres de soins spécialisés aux toxicomanes (CSST) 2 333 706 €
- Centres de cure ambulatoires en alcoologie (CCAA) 889 406 €
- Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) 390 991 €
- Appartements de coordination thérapeutique (ACT) pour personnes séropositives ou malades du Sida 730 331 €
- Consultations cannabis 83 345 €

En ce qui concerne les mesures nouvelles, le CAARUD a obtenu la création d'un poste temps plein d'assistant social.



Stand de la journée «sans tabac»
organisée par la DDASS en partenariat avec l'ANPAA
le 30 mai 2007 au centre commercial EVRY 2

LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL

L'année 2007 a été marquée par l'affermissement de la politique en faveur des personnes handicapées : finalisation du schéma pour adultes handicapés, activité régulière de la commission permanente du Conseil Départemental Consultatif des Personnes

Handicapées, bilan d'étape de la mise en œuvre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Elle a été également l'année marquante de la fin du processus de médicalisation des maisons de retraite. Au 1er janvier 2008, les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes sont tous médicalisés.

Le montant de l'enveloppe financière de l'Etat consacrée au secteur médico-social en 2007 a été de 278 479 016 € dont :

- 181 119 338 € pour le secteur des enfants et adultes handicapés,

- 74 226 294€ pour le secteur des personnes âgées,

- 1 439 647 € de fonds de concours Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour le financement du fonds de compensation du handicap, les groupements d'entraide mutuelle, les auxiliaires de vie et une aide exceptionnelle à la Maison Départementale des Personnes Handicapées,

- 2 877 000 € pour l'aide à l'investissement sur l'ensemble du secteur médico-social,

- 18 816 737 € pour les établissements et service d'aide par le travail (ESAT : ex Centres d'Aide par le Travail).

LE SECTEUR DES HANDICAPES

L'enfance handicapée

L'existant :

Dans le département de l'Essonne, le tissu associatif évolue : la fusion progressive d'associations gestionnaires d'une structure unique avec d'autres associations nationales ou interrégionales se fait jour.

La reprise par la Fondation Léopold Bellan de l'association «La Norville», la reprise par l'association ARIS du CMPP de JUVISY en gestion municipale, de l'association «Les Boutons d'Or», la reprise par le CESAP de l'association Vie et Joie au Service de l'Enfance, en témoignent.

Ces mouvements de fusion-absorption assortis du transfert de gestion des structures concernées s'accompagnent d'un intérêt pour la contractualisation au moyen des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Le bilan des créations de places 2007 :

- Handicap rare :

déficience visuelle et graves troubles associés (association ANPEA) :

l'Institut Médico-Educatif (IME) Jean Paul, ouvert début octobre 2006 pour 30 places, poursuit sa logique de montée en charge progressive, avec l'ouverture supplémentaire de 20 places, portant son occupation à 50 places sur une capacité totale de 60 lits et places.

- Autisme :

extension partielle du SESSAD Arlette Favé, géré par l'association ADPEP 91, dans le but d'opérer un maillage visant à rééquilibrer l'offre dans le sud du département pour les jeunes autistes.

- intégration scolaire des jeunes déficients visuels (association APAJH) :

extension effective de 9 places de la capacité de suivi de l'unique service essonnien de soutien à l'intégration scolaire de jeunes aveugles et amblyopes, avec le solde du financement obtenu.

Polyhandicap :

la négociation avec l'association APAJH 91 est en cours pour procéder à l'ouverture de l'IME de SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON d'une capacité de 42 lits et places nouvellement construit depuis septembre 2007.

Le nombre total de places en Essonne est de 2 694, soit un taux d'équipement de 8,16 pour mille (sources INSEE estimation de la population 0-19 ans en 2005). Ce taux est supérieur au taux régional. L'Essonne a ainsi le taux d'équipement le plus élevé de l'Ile-de-France.

Places réactualisées par catégorie de handicap (intégrant les installations nouvelles) :

Déficients intellectuels : 1078 places

Artistes : 51places

Troubles du caractère et du comportement : 473 places

Déficients moteurs : 219 places

Polyhandicapés : 319 places

Déficients auditifs : 251 places

Déficients visuels : 103 places

Handicap rare : 40 places

2 Centres d'Actions Médico-Sociales Précoces : 160 places

19 Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (file active donc non comptabilisable en nombre de places).

Les restructurations d'établissements :

Les opérations en cours concernent :

- la reconstruction sur site de l'IME «La Sablière» (Fondation L. Bellan) à VAYRES-SUR-ESSONNE,

- le projet de délocalisation de l'IEM Petit Tremblay pour jeunes déficients moteurs de CORBEIL-ESSONNES à SAINT-PIERRE-DU-PERRAY,
- la poursuite de la reconstruction sur site de l'IME de CORBEIL-ESSONNES.

Le secteur des adultes handicapés

L'existant

Le nombre de places ouvertes au 31 décembre de l'année 2007 était de 1 191 places pour les établissements d'adultes lourdement handicapés et de 1 516 places pour les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) soit un total de 2 707 places (hors places de services de soins).

En 2007, 40 places nouvelles ont pu être financées dans les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). L'accompagnement à domicile se développe avec la création de 17 nouvelles places de Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), portant le nombre total de places pour personnes handicapées à 73.

Le taux d'équipement pour le secteur des adultes handicapés dans l'Essonne est le deuxième au niveau régional.

Les faits majeurs de l'année 2007 :

- la signature du premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec une association. Les CPOM permettent une contractualisation sur cinq ans avec des objectifs de qualité et de gestion fixés conjointement entre la DDASS et l'association gestionnaire. Une plus grande souplesse et autonomie de gestion est donnée à cette dernière,
- la finalisation du schéma départemental en faveur des adultes handicapés a permis de programmer conjointement des appels à projets pour la création de 200 places en Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM), de 30 places de Service d'Accompagnement Médico-social pour Personnes Handicapées (SAMSAH).

Le secteur des personnes âgées

L'existant

Au total, 146 établissements accueillent des personnes âgées, soit 11 020 places dont 7 142 places médicalisées réparties comme suit :

- 9 structures particulières (petites unités de vie, congrégations, Maisons d'Accueil Temporaire et établissements parisiens) soit 367 places dont 58 médicalisées,
- 39 Foyers Logements non médicalisés soit 2 421 places,
- 70 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) soit 5 384 places médicalisées,

-3 Unités de Soins Longue Durée de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris soit 719 places médicalisées,

- 20 Maisons de retraite et Foyers logements partiellement médicalisés soit 1 650 places dont 973 médicalisées.

En 2007, les créations de places ont été :

- l'ouverture d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes «Les Parentèles» entièrement dédié à l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer qui propose 89 places dont 12 d'accueil intermittent de jour et de nuit,

- une extension d'un établissement existant portant sur 42 nouvelles places d'EHPAD a ouvert à MONTGERON,

- un accueil de jour de 10 places pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (Massy Vilmorin)

Le taux d'équipement EHPAD au 31 décembre 2007 (+ de 75 ans) pour le département de l'Essonne s'élève à 92,26 % (taux Ile-de-France: 75,74 %).

Les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

La politique de maintien à domicile se poursuit avec la création de 43 nouvelles places portant le nombre de places de SSIAD pour personnes âgées à 1 164 places. L'essor des services à la personne sur le département demande une réflexion approfondie sur la couverture et la coordination des secteurs d'intervention. Une étude des besoins a été effectuée afin d'ajuster l'offre à la demande. L'intervention d'un SSIAD est bien souvent coordonnée avec une aide à domicile et une auxiliaire de vie.

La médicalisation des établissements hébergeant des personnes âgées

La date butoir de la mise en œuvre de la réforme de la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes a été fixée au 31 décembre 2007. Au-delà de cette date, les établissements ne sont plus autorisés à recevoir des personnes âgées dépendantes. Le taux de médicalisation des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes est de 100 % au 1er janvier 2008.

En ce qui concerne les logements foyers, le décret n° 2007-793 du 9 mai 2007 a assoupli leur médicalisation. Au 31 décembre 2007, 3 logements foyers sont médicalisés en totalité.

La circulaire n°DHOS/O2/F2/DGAS/DSS/CNSA/2007/193 du 10 mai 2007 pour la mise en œuvre de l'article 46 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 prévoit dans le cadre de la réforme des Unités de Soins de Longue Durée la signature de conventions tripartites dans l'attente de la répartition des lits entre les secteurs sanitaires et médico-sociaux.

LA MISSION D'INSPECTION

Une trentaine d'inspections a été réalisée dont 8 dans le cadre du programme de prévention de la maltraitance : 18 inspections dans le champ des personnes âgées, 8 dans le champ du handicap, 4 dans le champ des personnes en difficultés dont 1 au sein d'un centre de rétention administratif. 19 d'entre elles ont donné lieu à des injonctions préfectorales.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de surveillance et de contrôle des établissements pour personnes âgées (DISCEPA), la Mission départementale d'inspection, de contrôle et d'évaluation (MDICE) a assuré le secrétariat du comité technique qui s'est réuni 10 fois pour examiner 111 plaintes dont 3 ont fait l'objet de signalement au Procureur de la République. Le comité de pilotage de ce dispositif s'est réuni une fois.

LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

Le bilan de l'action d'inspection effectuée par le service de sécurité sanitaire des aliments de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) auprès des établissements produisant, manipulant ou mettant en vente des denrées d'origine alimentaire, s'établit comme suit :

Activité	Nombre d'établissements	Nombre d'inspections
Etablissements d'abattage de volailles	9	12
Etablissements de cuisines centrales agréées	92	72
Etablissements de remise directe (tous types confondus)	3 300	663
Fermeture d'établissements		49
Denrées saisies (tonnes)		4
Procès-verbaux		14
Certificats exports vers pays tiers à l'Union		4 137
Attestations de conformité de véhicules frigorifiques		462
Respect de la traçabilité de la viande bovine		117
Anomalies		13

La programmation 2007 qui prévoyait une pression de contrôle de 20 % des établissements de remise directe a été respectée. Pour renforcer l'efficacité de ces inspections, les collaborations avec les autres services ont été privilégiées. Des inspections conjointes ont également été exécutées à la demande des forces de l'ordre nationales ou municipales. 49 établissements de restauration privée ont été contrôlés par la DDASS.

Les établissements agréés communautaires ont tous été inspectés au moins une fois pendant l'année (abattoirs, ateliers de découpe ou de transformation de viande, entrepôts et cuisines centrales), soit plus de 200 établissements au total. La mise aux normes des abattoirs de volaille constituant une priorité nationale, ces établissements ont été inspectés dans cette optique. 2 abattoirs ont obtenu l'agrément communautaire.

La Mission Inter Services de Sécurité Alimentaire (MISSA) pilotée par la DDSV a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé de compléter, en 2007, le programme pluriannuel d'inspection des maisons de retraite du département, en coordination avec la DDASS et la DDCCRF.

Dans le cadre de la MISSA, une réunion d'information destinée aux collectivités locales possédant des marchés a été organisée en préfecture. Cette réunion avait pour thème «les obligations réglementaires dans la gestion des marchés et de la vente ambulante».

Dans le domaine de l'hygiène alimentaire, l'année 2007 confirme la tendance à l'augmentation du nombre de cas de toxi-infection alimentaire collective (TIAC) avec 19 intoxications signalées dont 4 foyers de cas groupés liés de «salmonellose». Un bilan des cas de TIAC en 2006 a été réalisé et diffusé auprès des établissements de santé et des différents partenaires institutionnels. Une réunion d'information à destination des médecins de l'éducation nationale a été organisée par la DDASS afin de sensibiliser ces derniers et de mieux coordonner les interventions des deux services.

LA SANTE ET LA PROTECTION ANIMALES

Animaux de rente :

Filière bovine/ovine/caprine

Les contrôles «conditionnalité» des élevages pour la délivrance des aides de la politique agricole commune ont concerné 3 élevages bovins et 4 élevages de petits ruminants conformément aux taux de contrôle décidés par le ministère de l'agriculture.

En matière de gestion des maladies animales, la fièvre catarrhale ovine a atteint en septembre 2007 le département de l'Essonne où la maladie a été dépistée dans 8 élevages bovins. Le département reste en zone réglementée vis-à-vis de cette maladie comme les trois-quarts Nord-Est du pays.

A l'occasion de la fête religieuse de l'Aïd el Kébir, qui s'est déroulée le 19 décembre 2007, une seule infraction a été relevée.

Filière avicole

Plan d'urgence :

Le plan d'urgence départemental contre les épizooties majeures a été validé, le 11 décembre 2007, en conseil de santé et de protection animales lequel réunit des représentants des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes professionnels agricoles et vétérinaires.

Influenza aviaire :

La surveillance passive des mortalités «à risque» (cygnes et autres oiseaux à partir de 5 morts sans explications) a été assurée avec l'aide des mairies, de la fédération des chasseurs et du laboratoire vétérinaire de Seine et Marne. 6 cas ont nécessité le recours à des examens pour écarter la cause de mortalité due à l'influenza aviaire.

Animaux domestiques et faune sauvage captive :

108 inspections ont été réalisées dans des établissements (animaleries, refuges...) détenant des animaux de compagnie.

13 dossiers de certificat de capacité et d'autorisation d'ouverture pour la garde d'animaux d'espèces de la faune sauvage ont été instruits en 2007.

Expérimentation animale :

11 inspections d'établissements d'expérimentation animale ont été réalisées. 46 demandes d'autorisation individuelle d'expérimenter ont été instruites et 3 agréments d'établissement ont été accordés ou renouvelés.

Procès-verbaux :

2 procès-verbaux ont été dressés pour la santé et la protection animales durant l'année.

L'ÉDUCATION, LA JEUNESSE ET LES SPORTS



Lycée Robert Doisneau à CORBEIL-ESSONNES

L'ACTION ÉDUCATIVE EN ESSONNE

En 2007, le pilotage de l'action éducative en Essonne couvre le 1er degré (865 écoles maternelles et élémentaires) et le second degré (119 collèges et 66 lycées) pour le public et le privé.

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC

Effectifs des élèves

Effectifs en :	Rentrée scolaire 2006	Rentrée scolaire 2007	% évolution
Maternelle	50 553	50 148	- 0,8 %
Elémentaire	79 743	79 499	- 0,3 %
TOTAL	130 296	129 647	- 0,5 %

La rentrée 2007 voit une baisse générale des effectifs de - 0,50 % qui touche plus particulièrement le niveau maternel (- 0,8 %).

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans concerne 6,41 % des élèves de cette tranche d'âge contre 11,84 % en 2006. Ces données sont issues du constat du terrain et non fournies par l'INSEE comme les années précédentes.

Les priorités pédagogiques se poursuivent autour du socle commun des connaissances et compétences : «compétences-clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie».

L'enseignement des langues vivantes est assuré dans l'ensemble des classes de CE2, CM1 et CM2 avec une mise en place dès le 1er octobre.

Dans la continuité du développement de l'informatique à l'école, 93% des écoles avec 12 000 élèves de CM2 ont validé le B2i (brevet informatique et Internet).

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ PUBLIC

Effectifs des élèves collégiens

NIVEAU	CONSTAT RENTREE 2006	CONSTAT RENTREE 2007	ECARTS	% ÉVOLUTION
6ème	14 211	14 065	- 146	- 1,0 %
5ème	13 645	13 575	- 70	- 0,5 %
4ème + 4è aide et soutien	14 124	13 830	- 294	- 2,1 %
dont 4ème découverte des métiers	71	57	- 14	- 19,7 %
3ème option Langue Vivante 2 et technologie	14 123	13 661	- 462	- 3,3 %
dont option découverte professionnelle 6 h	160	164	4	2,5 %
dont 3ème d'insertion	557	538	- 19	- 3,4 %
Classe relais	11	14	3	27,3 %
UPI (unité pédagogique d'intégration) Handicapés	183	186	3	1,6 %
TOTAL	56 297	55 331	- 966	- 1,7 %
SEGPA	1 576	1 539	- 37	- 2,3 %

La généralisation de l'option et du module de «découverte professionnelle» s'est poursuivie. A la rentrée 2007, 7 collèges et 14 lycées professionnels ont ouvert aux élèves de 3ème un module de 6 heures de découverte professionnelle. L'élève peut ainsi constater la richesse du milieu professionnel et mieux déterminer son choix d'orientation.

Effectifs des élèves lycéens

	Rentrée scolaire 2006	Rentrée scolaire 2007	% évolution
SECONDE	10 281	9 838	- 4,3 %
PREMIERE	8 994	9 065	0,8 %
TERMINALE	9 126	8 916	- 2,3 %
2ND CYCLE GEN. ET TECHNOLOGIQUE	28 401	27 819	- 2,0 %
Lycées professionnels (LP) et Section d'enseignement professionnel (SEP) de lycée	13 151	13 126	- 0,2 %

Assouplissement de la carte scolaire

Cette année, sur demande formulée auprès de l'inspection académique et selon les priorités définies au niveau national : handicap, critères sociaux, géographiques et familiaux, les familles ont bénéficié de la liberté du choix de l'établissement scolaire pour leur enfant. Ce sont 723 familles pour l'entrée en 6ème et 285 familles pour les autres niveaux (soit un taux de satisfaction de 97 %) qui ont obtenu la scolarisation de leur enfant dans un établissement hors de leur secteur initial.

Actions communes aux premier et second degrés

L'Éducation nationale a contribué à la mise en place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et au développement de ses missions en mettant à sa disposition 4 Équivalents Temps Plein (ETP) d'enseignants, 1 ETP d'assistante sociale et en désignant 22 enseignants référents répartis sur le département.

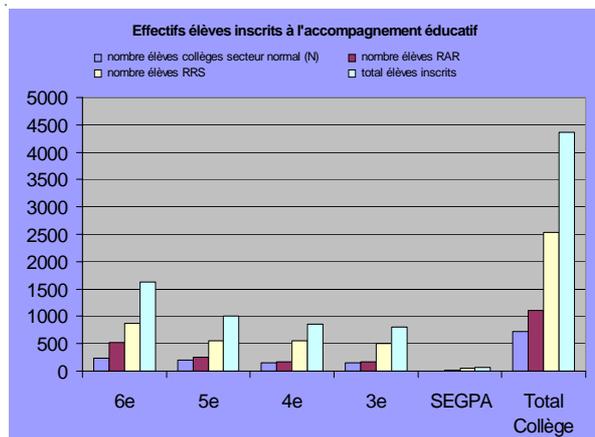
En application de la loi du 11 février 2005, les enseignants-référents sont notamment les interlocuteurs privilégiés des parents de l'enfant handicapé et veillent à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation.

Les Projets Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE) donnent la possibilité aux enseignants de détecter, dès le début de la scolarité, les difficultés d'apprentissage de certains élèves et de mettre en œuvre des aides personnalisées. Ces PPRE doivent se prolonger en dehors du temps scolaire dans le cadre des dispositifs de Réussite Éducative (DRE) mis en place dans les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

L'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire prévu par la circulaire n° 115 du 13 juillet 2007 qui complète la circulaire n° 011 du 9 janvier 2007 de préparation de rentrée, demande aux collèges de prévoir un « accompagnement éducatif » hors temps scolaire afin de favoriser la réussite de tous.

Destiné, depuis la rentrée 2007, à l'ensemble des collèges de l'éducation prioritaire et notamment des réseaux « ambition réussite » (6 réseaux en Essonne : collèges Léopold Sédar-Senghor à CORBEIL-ESSONNES, de Guinette à ETAMPES, Jean Vilar, Pablo Néruda et Sonia Delaunay à GRIGNY, Olivier de Serres à VIRY-CHATILLON) ce dispositif a vocation à s'étendre à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008 et par la suite à l'ensemble des écoles, collèges et lycées.

D'une durée indicative de 2 heures, cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année. Il s'agit d'assurer en toute équité, à chaque élève, l'encadrement de son travail personnel, son épanouissement par la pratique sportive ainsi que l'ouverture au monde de l'art et de la culture, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité.



RRS = réseau de réussite scolaire
RAR = réseau ambition réussite

Le recrutement de personnel au moyen de contrats aidés CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) et CAV (Contrat d'Avenir) s'est poursuivi au sein des écoles et des établissements du second degré. Leur mission porte sur l'assistance administrative et l'aide à la scolarisation des handicapés. Par ailleurs, certains d'entre eux participent à la gestion des fonds documentaires, à l'accueil, à la surveillance et à l'encadrement des élèves. Fin 2007, on recensait 1 162 contrats aidés : 662 CAE et 500 CAV. L'accompagnement des élèves handicapés du 1er degré est assuré à 48 % par des personnes en contrat aidé.

BUDGETS

Le Recteur est responsable des Budgets Opérationnels de Programme (BOP) de la mission Enseignement scolaire hors Agriculture pour l'académie de Versailles. L'inspection académique est Unité Opérationnelle (UO) pour les BOP de l'enseignement scolaire du 1er degré, la Vie de l'élève et le Soutien de la Politique de l'Éducation nationale. Elle est également UO pour le BOP Enseignement du 1er degré et second degré privés dont le responsable est l'administration centrale.

Pour 2007, la dépense de rémunération s'élève à 859 215 370 €, hors enseignement privé et mission Enseignement Supérieur et Recherche.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 365 268 € ; les projets consacrés exclusivement à la pédagogie (Education prioritaire, projets d'écoles, informatique pédagogique...) représentent environ 10 % de cette dépense.

LA PARTICIPATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

Le service a pris en charge l'organisation du concours de la Résistance et de la Déportation et a participé à l'achat des livres récompensant les lauréats de ce concours.

D'autre part, il a mis à disposition de tout établissement d'enseignement, toute association ou toute collectivité locale, l'exposition «Signes de la Collaboration et de la Résistance».

Dans le cadre des cérémonies patriotiques commémorant la victoire du 8 mai 1945, des épreuves sportives ont été organisées et les trophées remis aux vainqueurs ont été financés en partie par l'Office National des Anciens Combattants (ONAC).

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTECTION DES USAGERS ET REGLEMENTATION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Au cours de l'année, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) a enregistré 59 établissements d'Activités Physiques et Sportives (APS) ce qui porte à 328 le nombre d'établissements recensés au 31 décembre 2007 en Essonne. Les établissements déclarés dans l'année ont tous été contrôlés.

Le nombre d'éducateurs sportifs déclarés est de 2 572 dont 588 déclarations nouvelles d'exercice enregistrées en 2007.

La DDJS, régulièrement sollicitée, remplit son rôle d'information auprès des responsables et des gestionnaires des nouveaux établissements désirant s'implanter en Essonne. Elle a également rendu un avis sur 36 dossiers de demande d'autorisation de manifestations sportives concernant principalement les courses pédestres hors stade, les courses cyclistes, les manifestations publiques de boxe, avec un accroissement constant des rencontres en boxe thaïlandaise, ainsi que l'organisation de raids sportifs et a participé à 12 commissions spécifiques concernant l'homologation de circuits automobiles ou de moto-cross lors de manifestations ponctuelles.

FORMATION, EXAMENS ET CERTIFICATION

Deux examens délivrant le tronc commun du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du 1er degré ont été organisés cette année pour 88 candidats. 54 candidats titulaires du brevet de Maître Nageur Sauveteur (MNS) ou du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) exerçant leur profession dans l'Essonne ont suivi une session de recyclage de leur diplôme.

La DDJS participe à de nombreuses certifications dans le cadre de la rénovation des diplômes de la Jeunesse et des Sports, notamment du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports (3 formations ont été habilitées pour l'Essonne).

Le service a accueilli, orienté et conseillé 1013 personnes cette année. En ce qui concerne le Parcours Animation Sport (PAS), 259 jeunes de moins de 30 ans, sans qualification, issus de quartiers sensibles ont été reçus au cours d'un ou plusieurs entretiens approfondis. Ils sont actuellement entrés dans un cursus de formation qualifiant.

10 réunions collectives sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ont été réalisées pour 86 personnes qui ont souhaité présenter un dossier.

1 412 brevets d'aptitude aux fonctions d'animation (BAFA) ont été délivrés.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Centre Information Jeunesse Essonne (CIJE), co-animateur avec la DDJS du réseau départemental est constitué de 11 points d'information jeunesse et de 3 bureaux jeunesse labellisés point «cyb». Il a reçu 1804 personnes en entretien individuel et répondu à 277 courriels.

Le Conseil Départemental de la Jeunesse (CDJ) a organisé un ensemble d'événements de portée départementale valorisant les initiatives individuelles et collectives des jeunes de l'Essonne. Ce projet intitulé «Y'a pas d'âge !» qui s'inscrivait dans le cadre du mois de l'engagement a permis :

- la création d'un blog (www.participarlons.fr) pour donner l'opportunité aux jeunes essonnais de s'exprimer sur tous les sujets d'actualité les concernant,

- l'opportunité pour les jeunes porteurs de projets essonniers - notamment les lauréats «Envie d'Agir»- de présenter leur réalisation (expositions de photos, de dessins, présentation d'associations de jeunes, de vidéos...) à l'occasion des différentes manifestations prévues,

- la valorisation de 3 journées-phares, organisées à FLEURY-MEROGIS les 12, 13 janvier et 3 février 2007, pour se rencontrer, discuter, vivre des expositions, des courts métrages, des concerts...

Le secteur «vie associative» de la DDJS s'est notamment consacré à l'animation et la coordination de deux dispositifs : le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) et la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA). Les missions du CRIB sont orientées vers l'emploi, l'information juridique, comptable et de gestion, l'aide aux démarches administratives et en point d'appui auprès de l'URSSAF. Celles de la MAIA concernent le fonctionnement de l'association et son organisation, la comptabilité et la fiscalité des associations, l'association employeur, la responsabilité des dirigeants et de l'association, la communication interne et externe.

Afin d'articuler ces deux dispositifs, le Délégué Départemental de la Vie Associative (DDVA) s'est attaché à développer son soutien aux bénévoles dans leur volonté de moderniser le mode de fonctionnement de leurs associations et plus particulièrement dans la fonction d'employeur.

Un site Internet d'information (www.crib91.fr) a été développé ainsi qu'une lettre trimestrielle à destination des dirigeants, portant sur des thématiques en lien avec l'actualité des associations. Des rencontres régulières en différents points du département sont également animées par le CRIB.

A l'occasion de la journée mondiale du bénévolat, un point presse a été organisé avec le DDVA et les associations porteuses du CRIB, afin de mettre à l'honneur les bénévoles et l'action du CRIB, qui les accompagne au quotidien. Un «guide pratique de l'association de l'Essonne» portant sur l'association et son fonctionnement, a été produit et édité par le service.

Enfin, la DDJS accueille, informe et conseille également les nombreux bénévoles qui se rendent régulièrement dans ses locaux.

En ce qui concerne la politique territoriale, 12 Contrats Éducatifs Locaux (CEL) et 6 Contrats Jeunesse et Sports (CJS) ont été financés pour un montant total de 289 890 €.

En matière d'accueils de loisirs et de séjours de vacances, un accompagnement a été assuré aux organisateurs pour la déclaration en ligne.

637 accueils de loisirs et 108 séjours de vacances ont été déclarés. 62 accueils ont été contrôlés au titre de la protection des mineurs et du contrôle de la qualité éducative.

La formation spécialisée en matière d'interdiction d'exercice a procédé à 50 enquêtes et prononcé 7 suspensions d'exercice dont 2 définitives dans des affaires de pédo-criminalité

LES ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT

L'Essonne compte 293 046 licenciés sportifs et 70 comités sportifs départementaux. 763 clubs sportifs sont agréés auxquels s'ajoutent les quelques 700 sections sportives des 80 clubs omnisports.

La dotation départementale du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) s'est élevée à 1 879 182 €. Sur 709 demandes de subventions, 697 comités sportifs départementaux, clubs ou sections de clubs ont bénéficié d'une dotation.

Outre l'appui aux actions locales d'accompagnement de la coupe du monde de rugby, le soutien aux clubs et aux mouvements sportifs dans leurs missions générales, l'accent a été mis en 2007 sur le développement de la pratique sportive pour les adolescentes et les jeunes filles. En liaison avec des communes de l'Essonne et des comités sportifs départementaux, des initiations à diverses pratiques sportives leur ont été proposées de manière continue durant les périodes extra-scolaires dans le cadre de l'opération «DEFI-DES FILLES».



L'organisation des championnats du monde féminin de handball en décembre a servi de support, tout au long de l'année 2007, à une action de découverte de cette discipline pour des jeunes filles ne pratiquant pas de sport. Cette opération intitulée «ELLES-HAND» a permis au comité départemental de handball et à ses clubs d'augmenter notablement le nombre de leurs licenciées féminines.

L'ACTION EN FAVEUR DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

La Protection Judiciaire de la Jeunesse est une direction du Ministère de la Justice qui a pour mission d'assurer la prise en charge des mineurs en danger et/ou délinquants et des jeunes majeurs confiés par l'autorité judiciaire.

Elle agit aussi dans le champ de la prévention de la délinquance et des exclusions par son action partenariale territorialisée et sa contribution aux politiques publiques, notamment à la politique de la ville et la cohésion sociale.

Elle comprend un secteur public (22 unités et services) et un secteur associatif habilité (23 unités et services) organisés en trois dispositifs de prise en charge :

- le milieu ouvert,
- le placement judiciaire,
- l'insertion sociale et professionnelle.

Durant l'année 2007, la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ) de l'Essonne a apporté sa contribution à la mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma départemental de l'enfance et des familles (2005-2010). Dans ce cadre il convient de retenir la création d'un Centre Educatif Fermé qui accueille depuis le mois d'avril des jeunes multirécidivistes ou réitérants. Une 7^{ème} classe relais départementale a également ouvert en 2007.

En application des lois du 5 mars 2007 relatives respectivement à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance, la DDPJJ a participé aux travaux conduits par le Conseil Général pour la mise en place de la cellule départementale de signalement et l'observatoire départemental de l'enfance en danger, d'une part et a développé les stages de citoyenneté en lien avec le Parquet et les juges des enfants venant s'ajouter aux stages de formation civiques, d'autre part.

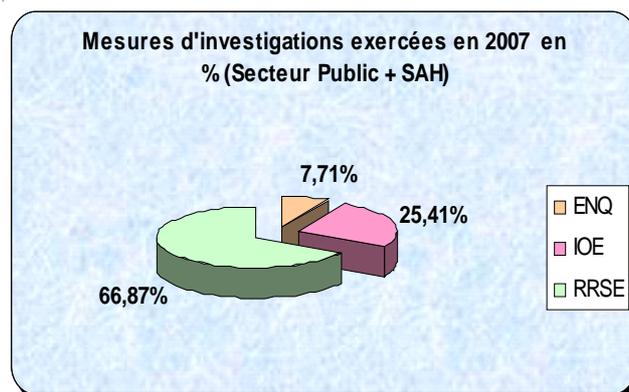
La DDPJJ est également intervenue dans l'élaboration du protocole de la Cellule de Signalement Départementale qui va être mise en œuvre par le département.

LE MILIEU OUVERT

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le dispositif de milieu ouvert, pour le secteur public, n'a pas été confronté au phénomène des listes d'attente grâce à la rationalisation de l'utilisation des moyens existants et à l'augmentation des moyens mis en œuvre par le Département dans le domaine de la protection de l'enfance.

Toujours concernant le secteur public, la proportion de l'activité des services de milieu ouvert consacrée au domaine pénal a progressé et atteint en décembre 2007 62 % de l'ensemble de l'activité de milieu ouvert soit 1 524 mesures exercées hors investigations.

En matière d'investigations, l'activité du secteur public et du Secteur Associatif Habilité (SAH) a été la suivante :



représentant 2 243 mesures exercées au titre des enquêtes (ENQ), des investigations d'orientation éducative (IOE) et du recueil de renseignements socio-éducatifs (RRSE).

Un travail conjoint avec le Parquet du Tribunal de Grande Instance d'EVRY (TGI) a permis de mobiliser le service public dans la mise en œuvre de mesures de réparation pénale. Le nombre de ces décisions alternatives à l'incarcération a continué d'augmenter, 406 en 2007.

La mission de suivi continu des mineurs incarcérés (Mission éducative en maison d'arrêt, à FLEURY-MEROGIS) a été poursuivie dans de bonnes conditions. En 2007, 57 mineurs de l'Essonne ont été incarcérés dont 1 mineure à la maison d'arrêt de FLEURY-MEROGIS.

LE PLACEMENT JUDICIAIRE

Cette année est marquée par la fermeture du Centre de Placement Immédiat (CPI) de RIS-ORANGIS, le démarrage de l'activité du Centre Éducatif Fermé (CEF) de SAVIGNY-SUR-ORGE, premier établissement de ce type en Ile-de-France et la montée en charge du CPI d'EPINAY-SUR-ORGE.

177 décisions ont concerné 146 jeunes (22 pour 21 filles et 155 pour 125 garçons). 80 % des admissions se font dans le cadre de l'enfance délinquante. Le pourcentage des jeunes originaires de l'Essonne est en hausse de quelques points (de 44,3 % en 2006 à 48,5 % en 2007).

Le dispositif départemental d'accueil d'urgence qui fédère le secteur public et le SAH a permis la prise en charge immédiate de 70 jeunes.

L'évolution des prises en charge au pénal est en faible augmentation depuis 3 ans : 40 jeunes en 2005, 45 en 2006 et 51 en 2007.

L'INSERTION SOCIALE, SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

En 2007, les trois pôles d'insertion sociale et professionnelle ont inscrit 1 120 jeunes dont 878 ont pratiqué au moins une activité, soit 113 668 heures de formation pour leur permettre d'acquérir des compétences nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle.

En collaboration avec le Conseil Régional, la DDPJJ accueille deux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI) dont un a arrêté son activité au mois de juin 2007. Le second à SAVIGNY SUR ORGE a reçu 179 jeunes dont 49 adressés par les services de la DDPJJ. L'association Léo Lagrange, porteuse de l'EDI a été retenue, dans le cadre du marché public du conseil régional «dispositif régional d'insertion avenir jeunes» pour les parcours en Espace dynamique d'insertion sur les secteurs d'EVRY et du Nord Est du département.

La DDPJJ, en partenariat avec l'Éducation Nationale et le Conseil Général contribue au fonctionnement de 6 classes relais départementales. Pour l'année scolaire 2006/2007, 53 jeunes de 13 à 16 ans ont été accueillis dans ces classes. 28 étaient suivis par les services de la DDPJJ.

Le dispositif départemental d'insertion sociale et professionnelle a développé des demandes d'agrément pour organiser la formation et les sessions de validations conduisant à la délivrance du titre professionnel de cuisinier du ministère chargé de l'emploi. De même, il s'est également positionné dans la mise en œuvre du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) en faveur des jeunes sous main de justice. Au 31 décembre 2007, 26 jeunes de 16 à 21 ans ont signé, sous le co-diagnostic des missions locales et des services éducatifs de la PJJ, un contrat CIVIS.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ET LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse participe en qualité de représentant d'un service déconcentré de l'État aux instances départementales : Conseil Départemental de Prévention (CDP), Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), Cellule Départementale du dispositif Ville-Vie-Vacances

(VVV), Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté (COPEC) et Commission Départementale d'Action contre les Violences faites aux femmes réactivée en 2007.

Pour la Prévention de la délinquance et de la récidive, les services de la PJJ participent aux instances communales et intercommunales : Contrats Locaux ou Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD et CISP), selon une géographie prioritaire d'intervention. Le partenariat avec les communes permet d'apporter des réponses éducatives immédiates aux actes de délinquance limitant ainsi le sentiment d'impunité dans les quartiers.

Les Centres d'Action Éducative assurent des permanences, à la demande, dans les Maisons de Justice et du Droit (MJD) d'ATHIS-MONS et des ULIS.

Les personnels de la PJJ s'associent régulièrement aux conférences-débats organisées par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne.

En outre, dans le domaine de la prévention de l'échec scolaire et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, les services de la PJJ participent au dispositif relais en partenariat avec l'Éducation Nationale et le Conseil Général, aux cellules de veille éducative et aux nouveaux dispositifs de réussite éducative.

Le montant des crédits de l'État (Justice) consommés en Essonne en 2007 se sont élevés à :

Dépenses de fonctionnement : 2 038 294 €
Subventions : 38 163 €.

LA CULTURE



Théâtre de l'Agora

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) veille à la préservation, à l'enrichissement et à la promotion des patrimoines essonnais, notamment par des actions de conservation et de restauration des sites et monuments historiques protégés. En outre, elle soutient la création et la diffusion dans l'ensemble des disciplines artistiques et culturelles et elle favorise la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.

Le Service départemental de l'architecture et du patrimoine et la Direction des archives et du patrimoine mobilier jouent également un rôle majeur dans le domaine culturel.

PRESERVATION, ENRICHISSEMENT ET PROMOTION DES PATRIMOINES

ARCHEOLOGIE

Le Service régional de l'archéologie a défini pour le département trois communes pour l'examen préalable des autorisations d'utilisation des sols (CORBEIL-ESSONNES, DOURDAN, ETAMPES).

L'instruction des 690 dossiers d'aménagement reçus a donné lieu à 20 arrêtés de prescription de diagnostics, à 1 arrêté de suivi de travaux et à 4 arrêtés de fouille.

LIVRE ET LECTURE

Dans le cadre de la dotation générale de décentralisation des bibliothèques, 27 dossiers ont été financés pour un montant total de 2 096 207 €. Ces aides ont permis l'achèvement de la construction des médiathèques de

MORSANG-SUR-ORGE et de VILLEMORISSON-SUR-ORGE, la poursuite de celles de BREUILLET, de GOMETZ-LE-CHATEL, de LISSÉS / COURCOURONNES, de LINAS, de MASSY et de MONTGERON, ainsi que le lancement de la construction des médiathèques d'ATHIS-MONS (seconde tranche) et de LEUVILLE-SUR-ORGE.

En 2007, la DRAC a apporté son aide à 2 librairies : «Le Verger des Muses» à CORBEIL-ESSONNES et «La Procure» à EVRY et à l'association «Lire c'est vivre», qui anime le réseau des 8 bibliothèques de la Maison d'arrêt de FLEURY-MEROGIS. Son soutien a bénéficié également à la Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne, à la Société d'archéologie de CORBEIL et du HUREPOIX, ainsi qu'au Centre hospitalier Sud Francilien de CORBEIL-ESSONNES.

MUSEES

Les principales opérations soutenues financièrement en 2007 dans les 5 musées de France situés dans le département relèvent d'actions menées en direction des publics, d'opérations de conservation-restauration et d'enrichissement des collections.

Ainsi, au musée du château de DOURDAN, l'exposition La famille de Verteillac et le siècle des lumières a permis de mettre en valeur le rôle historique de cette famille pour la ville de DOURDAN. Le musée d'ETAMPES a présenté une exposition consacrée aux photographies réalisées par Eugène Atget.

LABEL «VILLE D'ART ET D'HISTOIRE»

Le département de l'Essonne compte une «Ville d'art et d'histoire», label national qui a été attribué à la ville d'ETAMPES.

En 2007, la ville d'ETAMPES, la communauté de communes de l'Etampois (titulaire de la compétence culturelle) et la DRAC ont organisé conjointement le concours de recrutement de l'animateur de l'architecture et du patrimoine, première étape de mise en œuvre de la convention signée en janvier 2006. Parmi ses missions essentielles, cet animateur aura celle de sensibiliser le public jeune d'ETAMPES à l'architecture et au patrimoine.

LA PARTICIPATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Ce service a sensibilisé les maires du département à la souscription nationale organisée par la Fondation du Souvenir de Verdun afin de garantir le fonctionnement et l'entretien du Mémorial de Verdun.

En outre, il a participé à la réalisation d'un ouvrage contribuant à rappeler l'histoire des communes de l'Essonne durant la seconde guerre mondiale.

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LE PATRIMOINE

Le département de l'Essonne compte actuellement 278 Monuments Historiques sur un total de 3 984 Monuments Historiques franciliens protégés, soit 7 % du total régional, se répartissant comme suit : 74 classés, 190 inscrits et 14 inscrits et classés.

Le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) intervient à la fois pour le compte du Ministère de la Culture et de la Communication et du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.

Les activités des architectes des bâtiments de France relatives aux monuments historiques concernent le suivi sanitaire, la surveillance de l'ensemble des monuments du département ainsi que la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'entretien courant sur les monuments classés.

Le service a assuré la maîtrise d'œuvre des travaux de strict entretien sur la Tour de Monthéry, a effectué la surveillance de 2 chantiers d'édifices classés et a assuré le conseil et le contrôle sur 11 projets de travaux sur monuments historiques inscrits.

Avec la participation et l'appui du SDAP, le château de BOISSY-LE-SEC a été inscrit à l'inventaire en 2007.



Château de BOISSY-LE-SEC

Pour donner suite aux demandes croissantes de connaissance du patrimoine essonnien et de sa mise en valeur, le SDAP poursuit une démarche d'identification plus précise du patrimoine classé et inscrit, lors de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme. Des fiches de bilan sanitaire sont peu à peu établies pour les monuments protégés du département.

Les demandes de protection en Essonne sont très diverses, tant du point de vue de la nature des édifices concernés – patrimoine rural, usines, châteaux, édifices religieux – que de celui des demandeurs – associations d'histoire locale, propriétaires privés, communes.

En 2007, un arrêté de protection a été pris pour l'église Saint-Jean-en-l'Isle de CORBEIL ESSONNES, classée en totalité (arrêté du 18 janvier 2007).



Église Saint-Jean-en-l'Isle de Corbeil-Essonnes

En 2007, la DRAC a programmé 789 796 € pour financer des opérations de restauration et d'entretien. Au titre des principales restaurations programmées par la DRAC, on peut citer des suites d'opération : à l'église Saint-Etienne à ETRECHY (113 712 € de subvention de l'Etat), à l'église Saint-Cyr et Sainte-Juliette à SAINT-CYR-LA-RIVIERE (37 364 €) ainsi que des opérations nouvelles au château du Mesnil Voisin à BOURAY-SUR-JUINE (100 000 € de subvention de l'Etat), à l'église Notre-Dame à CHAMPCUEIL (77 004 €), à l'église Saint-Sulpice à SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES (144 815 €). L'église Saint-Denis à ROINVILLE-SOUS-DOURDAN de même que les locaux du SDAP à COURCOURONNES ont été réhabilités en 2007.

LES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les architectes des bâtiments de France (ABF) ont émis environ 5 500 avis sur les demandes d'autorisation de construire aux abords des monuments historiques et dans les autres espaces protégés du département.

Le SDAP assure un travail pédagogique auprès des porteurs de projets. La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites a confirmé tous les avis défavorables donnés par l'ABF sur

les dossiers de demande de permis de construire et permis de démolir ayant fait l'objet de recours auprès du Préfet de région confirmant que ces avis sont donnés en cohérence avec les pratiques et les principes de gestion des espaces protégés du Ministère de la Culture.

Le service a poursuivi le travail d'évaluation patrimoniale et paysagère du département afin de recentrer les avis et les interventions sur une cohérence territoriale déterminée de façon plus précise autour des monuments et dans les espaces naturels préservés. C'est ainsi que 26 monuments ont désormais des périmètres de protection modifiés. Pour 29 autres monuments, les périmètres ont été étudiés et sont en attente d'approbation du document d'urbanisme. Enfin, les études sont en cours pour 38 autres monuments. L'objectif du service est de poursuivre ce travail d'adaptation des servitudes des abords des monuments historiques du département.

LES SITES CLASSES ET INSCRITS

Le département compte de nombreux sites inscrits. Environ un quart des avis émis par le service sont des avis simples donnés exclusivement au titre des sites inscrits pour leur caractère naturel et paysager. Ce thème a été évoqué au chapitre «L'environnement et le développement durable».

L'URBANISME ET L'ARCHITECTURE

En complément de la gestion quotidienne et réglementaire des espaces protégés, le SDAP a toujours pour objectif, lors de ses rencontres avec les communes, d'identifier les enjeux spécifiques du territoire, de définir une stratégie commune de gestion et d'afficher clairement en amont la règle pour le citoyen, dans l'intérêt général de préservation des paysages et des richesses patrimoniales du département.

Le service a mené et poursuivi un certain nombre d'actions spécifiques telles que le suivi des procédures de Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Elles se situent à DRAVEIL, ETAMPES, ETRECHY, MASSY et MILLY-LA-FORET. D'autres zones sont à l'étude notamment à MERVILLE

Il participe également au comité départemental éolien et à l'instance de concertation concernant les antennes de radio-téléphonie.

Le SDAP est particulièrement concerné par les dossiers de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour lesquels il doit donner un avis et participe aux ateliers d'architecture mensuels

organisés par la Direction Départementale de l'Équipement.

Il contribue à la promotion de la qualité architecturale par ses avis adressés aux maires sur les autorisations de travaux, par ses interventions dans le domaine de l'urbanisme ou bien à l'occasion de projets que les maîtres d'ouvrage portent à sa connaissance. Enfin, il s'efforce de promouvoir l'architecture contemporaine.

ARCHIVES ET PATRIMOINE MOBILIER

Depuis une réorganisation interne fin 2007, la Direction des Archives et du Patrimoine Mobilier (DAPM) assure une expertise technique renouvelée en direction des producteurs d'archives et une offre de service accrue en direction des publics.

La nouvelle organisation est la suivante : un service des archives contemporaines et des systèmes d'information, un service des archives historiques, communales et notariales, un service des publics, un service des ressources générales, un service de la conservation des antiquités et objets d'art et une mission contrôle scientifique et technique sur les archives publiques territoriales.

FONCTION ARCHIVES

Les services publics et notamment les collectivités locales sollicitent davantage la DAPM avant de procéder à la destruction ou à l'archivage de leurs données. Ainsi, le chiffre des éliminations contrôlées par la DAPM est passé à 8 000 mètres linéaires d'archives (+ 135 % par rapport à 2006). En outre, 201 mètres linéaires ont été intégrés aux fonds des archives départementales.

La mise à disposition de ressources numériques s'est accrue avec la mise en ligne in situ des recensements de population, de la presse ancienne, des plans d'intendance (ancêtres du cadastre) et d'une partie des matrices cadastrales numérisées, venant compléter les ressources consultables depuis 2004 : état civil, cartes, plans et monographies communales. Le volume de la banque d'images se monte aujourd'hui à 800 gigaoctets environ.

Le travail d'expertise en gestion de l'information publique a été poursuivi auprès des services producteurs d'archives et des référents-archives. La réunion annuelle avec les archivistes municipaux a eu lieu en décembre 2007.

FONCTION PATRIMOINE MOBILIER

20 récolements, réalisés en 2007 essentiellement dans des petites communes, ont permis d'évaluer la situation du patrimoine local avec précision et de proposer certains objets pour une protection au titre des monuments historiques.

La commission départementale des objets mobiliers (CDOM), réunie fin janvier 2008 en raison des délais liés au renouvellement du mandat quadriennal des membres, a examiné des demandes de protection pour 9 communes (31 objets isolés ou formant ensembles).

SOUTIEN A LA CREATION ET A LA DIFFUSION ARTISTIQUES

THEATRE

La scène nationale d'Evry a reçu un soutien spécifique de 37 100 € pour l'organisation d'une plate-forme de rencontre de pratiques amateurs en danse.

En l'absence de compagnies conventionnées, pérennes et de rayonnement national, la DRAC maintient son soutien au dispositif des résidences d'implantations pour maintenir un niveau minimum de présence artistique sur le département. Cette politique concerne 5 compagnies : L'Amin, Chandeballes, La Constellation, Un Soir Ailleurs et le Théâtre du Menteur.

MUSIQUE ET DANSE

En l'absence de structures conventionnées ou d'institutions dans le domaine de la danse en Essonne, les principales actions relèvent du Collectif Essonne Danse aidé à hauteur de 7 500 €. Ce réseau, qui associe 8 établissements dans une programmation commune et un soutien à une création, a été consolidé. Son travail fédérateur est possible grâce à l'action de l'ADIAM 91 - devenue ARTEL 91, qui joue le rôle de lieu de rencontres et d'échanges. Cette dernière association accompagne par ailleurs très directement le programme d'action culturelle qui contribue à construire et consolider le public du réseau.

Dans le domaine de la musique, la DRAC soutient, au titre du programme des scènes conventionnées, des lieux de diffusion tels que l'opéra-théâtre et la scène Paul Baillard de MASSY, la maison des jeunes et de la culture ainsi que Le Plan Rock de RIS ORANGIS.

ARTS PLASTIQUES

La DRAC accompagne deux lieux de diffusion d'art contemporain : l'espace Jules Verne à BRETIGNY-SUR-ORGE et l'espace Camille Lambert à JUVISY-SUR-ORGE. Ce dernier comporte une école d'art municipale et une galerie d'art. Le centre d'art contemporain de l'espace Jules Verne a une programmation exigeante et associe d'autres structures d'art à sa programmation.

CINEMA, AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA

Dans le domaine du cinéma, l'activité culturelle liée aux salles d'art et essai est mise en œuvre principalement par l'association Cinessonne, soutenue conjointement par la DRAC et le conseil général. Cinessonne fédère ces salles autour de programmations communes, du festival de cinéma Européen en Essonne (20 000 entrées), du dispositif d'éducation au cinéma «Collège au cinéma». Cinessonne développe, en outre, un circuit de cinéma itinérant dans le sud du département pour répondre à un manque d'équipements cinématographiques.

Les associations AMIS et CINEAM sont soutenues pour leurs activités cinématographiques (ateliers d'écriture et de réalisation dans le cadre de la politique de la ville dans 10 communes du département, collecte d'archives amateurs).

Le soutien financier de la DRAC en Essonne dans ce domaine s'élève à 45 100 €.

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DEMOCRATISATION DE LA CULTURE

L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Dans le domaine de la politique conjointe Culture/Education nationale, les actions de la DRAC s'appuient sur un partenariat avec le ministère de l'Education nationale notamment par la mise en place de dispositifs paritaires : les enseignements obligatoires et les options facultatives de théâtre, de danse et de cinéma dans les lycées, les ateliers artistiques dans le second degré. Il a pour principe de mettre en œuvre une collaboration entre un organisme culturel ou un artiste et un ou plusieurs enseignants et leurs élèves. Le soutien de la DRAC à l'ensemble de ces actions en 2007 s'est élevé à 377 409 €, soit une hausse de 35 % par rapport à 2006.

La mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans le cadre d'une convention signée entre la DRAC et l'Académie de Versailles.

Elle s'appuie également sur des projets territorialisés, développés en collaboration avec des établissements culturels : scène nationale d'EVRY, scènes conventionnées Boris Vian des ULIS et Espace Jules Verne de BRETIGNY, Centre d'art de BRETIGNY et Espace Camille Lambert de JUVISY SUR ORGE. Une aide à la structure à vocation départementale «Maison de banlieue et de l'architecture» permet de développer des actions importantes dans le milieu scolaire.

Dans le domaine de l'éducation à l'image, l'action de la DRAC s'articule autour des dispositifs «Ecole, Collège et Lycée au cinéma», qui touchent respectivement plus de 8 836 écoliers, 8 450 collégiens et 3 113 lycéens. Ces dispositifs sont coordonnés par le centre culturel d'ATHIS-MONS («Ecole au cinéma»), par Cinessonne («Collège au cinéma») et par l'Association des Cinémas de recherche d'Ile de France («lycéens et apprentis au cinéma»).

L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE DANS LES DOMAINES DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE, DU THEATRE ET DES ARTS PLASTIQUES

En 2007, la DRAC a poursuivi son dialogue avec le Conseil général en vue de l'élaboration du schéma départemental des enseignements artistiques. Celui-ci devrait être adopté en 2008.

LA CULTURE A L'HOPITAL

4 projets ont été soutenus par la DRAC et l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de l'Ile-de-France. L'établissement public de santé Barthélémy Durand à ETAMPES a poursuivi son projet «Art'chéologies II» avec les établissements culturels de la communauté de communes de l'Etampois. Le centre hospitalier sud francilien a renouvelé son partenariat avec la «Compagnie du 8ème jour» et a bénéficié d'un soutien pour son projet «le livre sonore» et «le livre écho» autour de la résidence d'artistes occupée depuis janvier 2006 par Thérèse AMPE-JONAS. Enfin la Compagnie «le Théâtre du Menteur», qui dirige le théâtre de BLIGNY situé dans l'enceinte de l'hôpital de BLIGNY à BRII-SOUS-FORGES, a poursuivi ses ateliers de lectures et autres pratiques artistiques auprès des patients et des soignants.

L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT EN MOUVEMENT



La Trésorerie générale de l'Essonne

LES CITOYENS AU COEUR DES PREOCCUPATIONS DES SERVICES

L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL A LA PREFECTURE ET DANS LES SOUS-PREFECTURES

La délivrance des titres

L'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur au quotidien constitue une priorité. Elle s'accompagne de la mise en œuvre de la lutte contre la fraude documentaire.

La Direction de l'Identité et de la Nationalité de la préfecture a mis en place avec succès le Service d'Accueil et de Renseignement Téléphonique (SART) qui a traité plus de 65 000 appels.

Le bureau des titres d'identité a poursuivi son plan de formation à la totale polyvalence des équipes.

43 355 cartes nationales d'identité (CNI) et 30 470 passeports ont été délivrés, ce qui correspond respectivement à une baisse de 4,64 % et à une hausse de 17,47 % par rapport à 2006. Le délai moyen sur l'année pour l'un ou l'autre titre est compris entre 5 et 6 jours.

Le bureau du séjour des étrangers

Les mesures de réorganisation du service – le pré-accueil personnalisé offrant une réponse plus rapide à l'administré, des guichets pour entretien individuel plus nombreux, le recours accru à la procédure postale – ont porté leurs fruits.

Le SART a été utilisé dans un cas sur deux par des étrangers leur évitant des déplacements en préfecture.

Le nombre de titres délivrés s'établit à 45 692 dont 29 212 titres définitifs. Ceux-ci sont en progression depuis 4 ans.

Le bureau de l'éloignement du territoire

Les modes opératoires du pôle de compétence «éloignement» ont été recentrés sur l'efficacité des procédures conduisant à 860 reconduites effectives (soit 88 % de l'effectif assigné). 10 % de ces éloignements sont des retours volontaires et 20 % ont suivi une interpellation sur la voie publique. Depuis 2003, le nombre de reconduites effectives a augmenté de 92,82 %.

Les principaux obstacles à l'éloignement demeurent la délivrance insuffisante des laissez-passer et la saturation des centres de rétention administrative.

Le bureau du contentieux des étrangers a traité 1 103 dossiers. Seuls 167 contentieux ont été définitivement gagnés par des tiers (15,14 %).

Le bureau de la circulation à la Direction de la Cohésion Sociale

Le service été fréquenté par plus de 160 000 usagers dans l'année et plus de 24 000 se sont présentés au guichet des suspensions de permis de conduire.

Près de 120 000 cartes grises dont 26,87 % pour des véhicules neufs ont été délivrées par la préfecture où est également réalisée la quasi-totalité de l'activité «véhicules hors d'usage». En décembre 2007, 43 090 permis de conduire ont été délivrés en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente. 720 décisions administratives de suspension de permis de conduire ont été prises dont 697 pour alcoolémie.

La sous-préfecture de PALAISEAU dispose d'un service d'accueil du grand public. Elle a comme la préfecture, connu une légère baisse dans le nombre de CNI délivrées mais 49 234 de ces titres ont été délivrés en 2007.

Elle a en outre délivré 36 514 passeports (+ 24 % par rapport à 2006).

Les délais moyens de délivrance restent raisonnables.

La section «Etrangers» a connu une augmentation de sa fréquentation de 43,11 % en recevant 27 729 étrangers en 2007. Cette hausse s'explique par la reprise, en cours d'année, de l'accueil des résidents étrangers de 26 communes auparavant reçus par les commissariats de police de SAINTE-GENEVIEVE DES-BOIS et d'ARPAJON.

De nouvelles procédures sont désormais suivies en sous-préfecture, par exemple l'édition de récépissé de carte de séjour pour les dossiers de renouvellement, facilitant l'accueil et les démarches des étrangers.

Au total, 6 921 titres ont été délivrés (+ 18,23 % par rapport à 2006) à des étrangers.

Les objectifs fixés au service de la circulation ont été réalisés en totalité qu'il s'agisse des délais ou de l'efficacité des agents. 65 945 cartes grises ont été délivrées.

La sous-préfecture d'ETAMPES a mis en place un pré-accueil qui accélère le traitement des dossiers.

Ce sont 11 836 CNI et 6 568 passeports qui ont été délivrés dans des délais très inférieurs aux objectifs nationaux. Les actions pédagogiques en direction des agents en charge de l'état-civil des mairies ont été nombreuses.

Le rôle des sous-préfectures

Les deux sous-préfectures assurent un rôle indispensable d'administration de proximité qui va bien au-delà de la délivrance des titres comme en témoigne l'étendue des délégations de signature conférées par le Préfet aux sous-préfets et à leurs principaux collaborateurs.

Le rôle de conseil des sous-préfets en direction des élus de leur arrondissement anticipe sur le contrôle de légalité des actes.

Mais les sous-préfets sont également chargés d'appliquer la réglementation, d'organiser des élections et de coordonner l'action de l'Etat au plus près des territoires : c'est pourquoi leur action concerne la plupart des domaines d'activité des services de l'Etat relatés dans le présent rapport qu'il s'agisse de la sécurité, de la cohésion sociale, du développement économique, de l'aménagement et du développement durable ou des partenariats institutionnels.

La charte Marianne

La charte Marianne est en vigueur à la préfecture et dans les sous-préfectures. Déclinée autour des 5 engagements nationaux, son application a porté, en 2007, surtout sur la réduction de l'attente des administrés aux guichets grâce à :

- la création du SART évoqué plus haut qui évite à un même usager de se présenter plusieurs fois ;

- l'accueil des postulants à la naturalisation sur rendez-vous ;

- l'accueil de ressortissants étrangers supplémentaires et l'extension des procédures d'admission au séjour en sous-préfecture de PALAISEAU, accompagnée d'une harmonisation des procédures entre les sites.

Pour la préfecture, il ressort que le nombre des réclamations exploitables, portant essentiellement sur les délais d'attente dans les halls, s'élève en 2007 à une centaine pour un public de 260 000 personnes environ.

L'ACCUEIL DANS LES AUTRES SERVICES DECONCENTRES

La charte Marianne concerne également de nombreux autres services déconcentrés de l'Etat dans le département : DDE, DDASS, DDSV, DDTEFP, DDJS, IA/Rectorat, DDCCRF, SDONACVG, DSF et TG.

Un comité unique compétent pour répondre aux interrogations des usagers des services préfectoraux et des services des finances a été réuni et a permis de préciser les organisations et procédures nouvelles.

Quelques initiatives de la Direction des Services Fiscaux et de la Trésorerie Générale illustrent ci-dessous leur volonté de faciliter les démarches des usagers.

La **Direction des Services Fiscaux** a poursuivi son action visant à améliorer la qualité du service rendu à l'usager et à mieux faire connaître ses missions et ses services en allant vers le public, qu'il soit particulier ou professionnel.

Le développement suivant mentionnera les actions du service tournées vers les particuliers, les autres figurant dans la chapitre «Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense».

2 campagnes exceptionnelles d'information du public ont été organisées à l'occasion de la souscription des déclarations de revenus (près de 70 000 personnes reçues) et de la sortie des avis d'imposition de taxe d'habitation.

Le dispositif d'accueil spécifique pour les usagers sourds et malentendants a été reconduit en 2007 dans le cadre de la campagne d'impôt sur le revenu. Grâce à un matériel de visio-conférence dans les hôtels des impôts d'ARPAJON, MASSY-SUD, JUVISY et YERRES, ces usagers sont renseignés à distance à partir du site de YERRES où un agent pratique la langue des signes.

Des journées d'information ont également été organisées dans les universités d'EVRY et d'ORSAY pour présenter la procédure de déclaration des revenus en ligne.

L'expérimentation d'une Adresse Internet Unique (AIU) se poursuit dans l'Essonne. Les usagers peuvent ainsi effectuer sur le portail fiscal (www.impots.gouv.fr) diverses démarches en ligne (changement d'adresse, réclamation,...) qui relèvent des services fiscaux ou de la trésorerie générale.

Par ailleurs, l'administration fiscale réalise régulièrement un suivi de l'application des engagements du programme «Pour vous faciliter l'impôt» (délai de réponse aux usagers, levée de l'anonymat...).

La Trésorerie Générale

Pour la première fois, en Essonne, ont été organisés un comité local des usagers particuliers visant à informer et être à l'écoute des représentants du monde associatif ainsi qu'une journée «portes ouvertes» à l'hôtel des finances d'ETAMPES présentant l'offre de services aux usagers à l'accueil.

La qualité de l'accueil rendu aux usagers particuliers sous toutes ses formes (téléphone, guichet, courrier, courriel) s'inscrit dans le programme «Pour vous faciliter l'impôt». L'indicateur synthétique, fin 2007, a bien progressé avec une note de 94,5 % (contre 81,6 en 2006).

Le taux net de recouvrement de l'impôt des créances fiscales atteint 99,25 %, fin 2007, les nouveaux moyens de paiement dématérialisés de l'impôt se développant de manière très significative.

La dynamique de l'offre de services aux usagers du Trésor public s'étend à d'autres domaines comme la dématérialisation du paiement des amendes avec le télépaiement soit sur internet par le biais du site www.amendes.gouv.fr ou par téléphone. Depuis octobre 2007, les usagers peuvent régler leurs amendes dans le réseau du Trésor public par intranet au lieu et place de la délivrance du timbre-amende papier.

Pour l'amélioration de l'accueil, le Trésor public a développé en 2007 également des formations au langage des mal-entendants au profit de quelques personnes d'accueil ainsi que l'aménagement de locaux (par exemple l'installation à la trésorerie générale de balises sonores pour les malvoyants).

DES SERVICES DECONCENTRES PLUS GROUPES ET PLUS EFFICIENTS

L'ensemble de services est engagé depuis de nombreuses années dans un mouvement constant de modernisation rendu encore plus nécessaire par la mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances.

Le contrôle de gestion au sein de la Préfecture continue son travail de collecte et d'analyse des données.

Un premier tableau de bord reflétant l'activité des services de la Préfecture et des Sous-Préfectures a vu le jour en septembre 2007 et a vocation à sortir tous les trimestres. Ce document devrait permettre une meilleure gestion des ressources humaines et des moyens dans le contexte actuel de diminution des effectifs et d'objectifs à atteindre.

En 2006, les résultats de la Préfecture en terme de mesure de la performance interministérielle lui ont permis de se classer 5ème sur les 20 préfectures des départements de plus d'un million d'habitants.

Concernant l'année 2007, les délais de délivrance des titres de circulation sont toujours parmi les meilleurs d'Ile-de-France même si l'on constate des délais un peu plus longs durant les périodes estivales. D'autre part, les résultats concernant la Sécurité Civile sont en nette augmentation. Enfin, l'élaboration de fiches de procédures concernant la délivrance des titres a permis une harmonisation entre préfecture et sous-préfectures dans ce domaine.

Les études relatives au projet de reconstruction de la sous-préfecture de PALAISEAU se poursuivent, l'option retenue étant une implantation sur le plateau de SACLAY.

Les mutualisations prennent différentes formes qu'il s'agisse de la formation des agents ou de moyens regroupés pour atteindre une taille critique.

La formation interministérielle

En 2007, 19 721 € ont été utilisés pour financer la formation interministérielle déconcentrée (budget des services du Premier ministre).

7 actions ont pu ainsi être mises en œuvre et ont porté notamment sur la préparation aux concours, les ressources humaines, l'intercommunalité, la connaissance de la diversité des publics ainsi que l'Union et les Institutions Européennes.

Ces formations ont accueilli 95 stagiaires (dont 50 % de préfecture et 50 % issus de 9 autres services de l'Etat), soit 192 journées stagiaires.

La rénovation du restaurant interadministratif (RIA)

Le RIA a été rénové entre 1995 et 1998 mais il a été constaté, depuis, des insuffisances au niveau de la distribution des locaux, un vieillissement des gros équipements et des réseaux ainsi qu'une mauvaise organisation de la zone de distribution.

Le ministère de la fonction publique a inscrit la rénovation du RIA dans sa programmation pluriannuelle de réfection des structures de même type à horizon 2009/2010. Le Conseil Général étant propriétaire des locaux, des contacts ont été pris entre services de l'Etat et du département pour lancer la réflexion sur cette opération qui sera financée, au prorata de la fréquentation, par les services de l'Etat (financement interministériel), le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Sur cette base, le Département a missionné un cabinet chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'achèvement des travaux est prévu à la fin 2010.

L'imprimerie mutualisée inter-services (IMIS)

Le bilan d'activité des premiers mois de fonctionnement de l'imprimerie commune aux services de l'Equipement, de l'Inspection académique et de la préfecture, est globalement satisfaisant. Malgré le volume important des commandes passées, cette structure les réalise en un temps restreint (moins de 2 jours) grâce à une optimisation de l'utilisation des moyens matériels et humains des 3 services «fondateurs».

Le pôle juridique et de documentation

Rattachée à la direction des ressources humaines et des moyens, cette structure exerce 3 missions principales : elle a en charge l'expertise et la veille juridique en direction des services de la préfecture et des sous-préfectures ; elle est également centre de documentation pour le même public. Enfin, elle assure la confection et la publication du recueil des actes administratifs de la préfecture.

L'année 2007 a vu un important effort de rationalisation de la documentation disponible, ce qui a permis d'une part, de mettre fin à des abonnements faisant double emploi ou peu utilisés, et d'autre part, de mettre à la disposition de tout le personnel des abonnements en ligne par Internet, d'où à la fois un gain en efficacité par la mise à disposition d'une vaste base documentaire et des économies budgétaires. Toujours en matière d'économie, les recueils des actes administratifs spéciaux ont vu leur nombre limité à un maximum de 3 par mois.

Par ailleurs, le site Intranet du pôle juridique et de documentation permet à chacun d'accéder à une masse d'informations assez importante (médiathèque, fonds documentaire, veilles juridiques, revues juridiques consultables en ligne).

Le travail interministériel devient progressivement un mode courant de fonctionnement des services qui n'est plus limité à la préfecture et aux sous-préfectures.

La réforme de l'administration départementale de l'Etat de 2004 a institutionnalisé des pratiques déjà anciennes de coopération entre services par la création, en Essonne, d'une dizaine de pôles de compétence qui améliorent les résultats des politiques publiques par la mobilisation de tous les services concernés par une même thématique.

A titre d'exemple, le pôle «Eloignement» regroupe la préfecture, le Parquet, les services de police, la Maison d'Arrêt, le Centre de Rétention Administrative de PALAISEAU. Cette coopération donne lieu à des objectifs fixés collectivement et à la définition de méthodologies qui font émerger une culture commune améliorant la qualité du travail et les résultats.

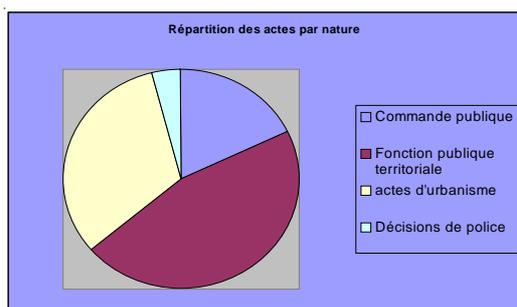
La démarche de Révision Générale des Politiques Publiques lancée par le Premier ministre le 10 juillet 2007 et qui consiste à rénover les organisations et modes d'intervention des politiques publiques ne manquera pas d'entraîner de profondes réformes dans l'Etat territorial et l'activité des services de l'Etat dans le département.

LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES



LE CONTROLE DE LEGALITE

103 987 actes des collectivités territoriales de l'Essonne ont été reçus au titre du contrôle de légalité par la préfecture et les sous-préfectures soit une baisse de 11 % par rapport à l'année 2006 (116 549 actes).



Cette diminution sensible du nombre des actes transmis en préfecture et sous-préfectures, cette année encore, est vraisemblablement liée à une mise en œuvre mieux comprise des dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Depuis juin 2007, la dématérialisation de la transmission des actes est possible pour les collectivités du département par l'intermédiaire de l'application nationale ACTES. En 2007, 4 collectivités ont été raccordées et ont télé-transmis 570 actes. D'autres communes se déclarent intéressées.

L'application d'une stratégie formalisée de contrôle dans le cadre d'un programme annuel de priorités et une rationalisation des méthodes de travail ont conduit à recentrer le contrôle de légalité sur les domaines les plus sensibles. Par ailleurs, le conseil apporté aux collectivités locales en amont de la signature des actes est une priorité et permet d'éviter de nombreuses difficultés.

Le nombre de lettres d'observations a diminué en 2007. Il est passé de 2 065 en 2006 à 1 627 en 2007 tous domaines confondus dont 238 sur les actes de commande publique, 180 sur les actes relatifs aux agents territoriaux, 861 sur les actes d'urbanisme et 33 sur les actes de police.

Le nombre de déférés en annulation devant le Tribunal administratif est passé de 48 déférés en 2006 à 28 déférés en 2007. Le tribunal administratif a rendu 13 jugements de fond sur des déférés préfectoraux : tous ont été favorables au préfet.

Cette diminution du nombre de lettres d'observations et du nombre de déférés face à une augmentation du nombre des actes contrôlés par la préfecture et les sous-préfectures en 2007 démontre l'efficacité du contrôle de légalité et la prise en compte des observations apportées par les services préfectoraux aux collectivités.

LE CONTROLE BUDGETAIRE

En 2007, la préfecture et les sous-préfectures ont reçu 711 budgets primitifs et 2 812 autres documents budgétaires (budgets annexes, budgets supplémentaires, décisions modificatives, comptes administratifs et comptes de gestion).

Le contrôle budgétaire a donné lieu à 15 saisines de la Chambre régionale des comptes qui les a toutes déclarées recevables et à 2 déférés préfectoraux devant le tribunal administratif pour le vote illégal d'une taxe et pour la non inscription d'une dépense obligatoire à un budget primitif.

LES ELECTIONS suivantes ont été organisées :

- Elections municipales complémentaires de VERT-LE-GRAND le 4 février 2007 (1 472 électeurs),
- Elections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2007 (742 932 électeurs),
- Elections législatives des 10 et 17 juin 2007 (748 504 électeurs),
- Elections au Tribunal de Commerce d'EVRY du 4 octobre 2007 (204 électeurs).

A noter que les élections présidentielles et législatives ont donné lieu à une organisation locale de la mise sous pli de la propagande électorale des candidats destinée à chaque électeur. Ces opérations effectuées le week-end ou en fin de journée, la semaine, ont nécessité l'emploi temporaire et la rémunération de plus de 1 200 personnes pour chaque scrutin.

LES AFFAIRES GENERALES

Les violences urbaines de novembre 2005 ont donné lieu à l'ouverture de 13 dossiers de contentieux.

Les manifestations étudiantes contre le contrat de première embauche (CPE) en mars 2006 ont donné lieu à l'ouverture de 2 dossiers de contentieux.

Par ailleurs, 716 instituteurs sont logés ou indemnisés : 244 sont logés par 73 communes tandis que 472 sont indemnisés à la fois par l'Etat et la commune. Le montant total de la dotation spéciale instituteurs (DSI) s'élève à 651 724 €.

L'INTERCOMMUNALITE

L'enjeu de l'année 2007 a été la réalisation de la concertation au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) en vue de l'application du nouveau dispositif prévu par l'article 33 de la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie qui prévoit la création d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte sur l'ensemble du territoire départemental pour la distribution publique d'électricité.

Des réunions de la CDCI et des rencontres avec les élus, notamment les présidents des établissements publics de coopération intercommunale, ont permis de fixer des orientations sur la «distribution publique d'électricité».

L'application de ce dispositif a donné lieu à l'extension des compétences des communautés de communes «Entre Juine et Renarde» et «le Dourdannais en Hurepoix», à la compétence «distribution publique d'électricité» et ainsi facilité la dissolution de syndicats intercommunaux.

A cet égard et plus généralement, la dissolution des syndicats intercommunaux se poursuit par l'incitation des communautés à étendre leur champ de compétence ainsi que par la dissolution, désormais réalisée en accord avec les services du Trésorier Payeur Général, de tous les syndicats qui ont cessé de fonctionner depuis au moins 2 ans. En 2007, 8 syndicats intercommunaux ont été dissous.

Parallèlement aux concertations sur l'énergie, des pistes de réflexion ont été amorcées sur la gestion de l'eau et de l'assainissement en général et sur la gestion des «rivières» et des risques d'inondation en particulier.

Le département de l'Essonne est aujourd'hui couvert par 17 communautés : 8 communautés d'agglomération et 9 communautés de communes, 1 syndicat d'agglomération nouvelle, 30 syndicats mixtes, 5 syndicats à vocation multiples et 90 syndicats intercommunaux. Seules 37 communes sur les 196 composant le département ne sont membres d'aucun établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il convient de souligner la création du premier Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Essonne par la Communauté de communes du Dourdannais le 1er janvier 2007.

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

En 2007, l'Etat a apporté aux collectivités territoriales une aide financière globale s'élevant à 804 412 605 €, dont 704 442 897 € pour leur fonctionnement et 99 969 708 € pour leur investissement. Celle-ci représente une augmentation de l'ordre de 4,49 % par rapport à 2006 correspondant à une hausse de 11,60 % du poste investissement et d'environ 2 % pour les aides au fonctionnement.

1 - Le fonctionnement

- La dotation de solidarité urbaine (DSU) passe de 21 207 529 € en 2006 à 23 845 000 € en 2007 (+12,43 %).

Comme en 2006, cette augmentation est liée, d'une part, à une évolution globale prévue par l'article 135 de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 et d'autre part, à l'intégration de parts de population en zone urbaine sensible et en zone franche urbaine.

Les crédits initiaux affectés à la dotation de développement rural (DDR) s'élèvent à 595 094 €.

La réforme introduite par l'article 140 de la loi de finances initiale pour 2006 a permis à plusieurs communes devenues éligibles, en plus des 6 EPCI, d'obtenir un financement adapté aux projets visant au maintien des services publics en milieu rural tels que les maisons de service public ou l'aide à la personne.

La consommation des crédits DDR reste cependant faible, les collectivités éligibles à cette dotation présentant en général peu de projets et réalisant ceux-ci dans des délais assez longs.

En 2007, les projets des communes de BRUYERES LE CHATEL, BRIIS-SOUS-FORGES, SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON et de la Communauté de communes du Pays de Limours ont été retenus pour un montant total de subvention de 278 924€.

2 - En ce qui concerne les investissements

- Les amendes de police :

Un montant de 1 253 934 € a été attribué en 2007 aux communes de plus de 10 000 habitants.

La dotation des communes de moins de 10 000 habitants s'est élevée à 323 431 €, portant le crédit à répartir par le Conseil Général à 1 032 926 €. L'assemblée départementale a fait savoir, le 5 octobre 2007, qu'elle étudiait le réajustement des conditions d'éligibilité des projets afin d'optimiser l'enveloppe allouée. Le solde à répartir à ce jour est de 897 990 €.

- La dotation globale d'équipement (DGE) des communes :

Le montant de l'enveloppe 2007, y compris l'abondement DDR, est de 4 082 741 €. En effet, en application des règles de fongibilité établies dans la charte de gestion du programme 119 «concours aux collectivités locales», une somme de 316 169,55 € disponible après la programmation de la DDR, a été affectée à la DGE des communes. Une programmation complémentaire de DGE a ainsi pu être arrêtée pour l'année 2007.

L'INGENIERIE PUBLIQUE DDE/DDAF AUPRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) exercent leurs missions d'ingénierie :

- dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) instaurée par le décret du 27 septembre 2002 (DDE),
- dans le domaine concurrentiel (DDAF et DDE),
- pour assurer la conduite des opérations immobilières des différents ministères qui le souhaitent (DDE)

En 2007, 94 communes sur 102 éligibles ont choisi de conventionner avec la DDE pour bénéficier de l'ATESAT. Ce service a également signé 7 contrats de maîtrise d'œuvre et 11 contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la suite de 22 offres. Ces contrats concernent surtout l'aménagement opérationnel et les infrastructures routières.

L'activité des constructions publiques de la DDE s'est recentrée essentiellement sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'État (ministères de la justice, de l'intérieur, de l'éducation nationale). Cette année a été marquée par des travaux importants au nombre desquels la rénovation lourde des hébergements de la maison d'arrêt de FLEURY MEROGIS, la livraison du premier centre éducatif fermé de la région Ile-de-France à SAVIGNY SUR ORGE, la rénovation du commissariat de JUVISY SUR ORGE, des travaux de lutte contre le saturnisme, la réhabilitation et la restructuration des ateliers du lycée Adler à ATHIS-MONS et l'extension de l'école maternelle de VAUGRIGNEUSE.



Maison d'arrêt de FLEURY-MEROGIS

La DDAF a, pour sa part, signé 28 nouveaux contrats (d'assistance conseil ou de maîtrise d'œuvre), correspondant à des opérations d'assainissement et d'alimentation en eau potable au bénéfice des communes rurales du département. Par ailleurs, la DDAF assure le suivi de gestion de service public de l'eau et de l'assainissement pour le compte de 60 collectivités et elle est intervenue sur 3 renouvellements de délégation de service public.

Elle s'est concentrée, en 2007, sur la protection de l'environnement (assainissement et eaux usées) et la protection de la santé publique (eau potable), notamment la mise aux normes de stations d'épuration non conformes ou l'assistance administrative pour la régularisation de stations existantes.

L'action auprès des collectivités locales a également porté sur leur sensibilisation par rapport à leurs obligations réglementaires. A cette fin, la DDAF a organisé, le 8 mars 2007, un séminaire d'information sur la thématique de l'eau potable qui a réuni des représentants de plus d'une soixantaine de collectivités.

Le service ingénierie publique de la DDAF a apporté un appui technique aux autres services de l'État pour la mise en œuvre des politiques prioritaires.

Il apporte également une contribution à l'étude «bilans et perspectives de l'eau potable en Essonne» menée par le Conseil Général qui doit constituer un outil de l'action publique dans ce domaine à l'avenir.

La DDE et la DDAF ont participé à une journée de rencontre avec les maires de l'Essonne et les professionnels des travaux publics sur le thème du développement durable.

L'année 2007 a par ailleurs été marquée par la mise en place d'une démarche qualité de l'ingénierie publique pour la DDE. Ce service recentre ses missions d'ingénierie sur la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires de l'État. Il a notamment recensé de l'habitat vacant dans le sud du département, élaboré un diagnostic de mise en accessibilité des espaces publics et se présente comme un partenaire des collectivités pour l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

LE RECOUVREMENT DE L'IMPOT ET LE SUIVI DE LA DEPENSE



LE RECOUVREMENT DE L'IMPOT

LES MISSIONS FISCALES DES SERVICES FISCAUX

Le produit de la fiscalité

En millions d'euros	2005	2006	Evolution 2006/2006 (en %)	2007	Evolution 2006/2007 (en %)
TVA	2309	2341	+ 1,4	2 397	+ 2,4
Impôt sur les sociétés *	460	487	+ 5,9	522	+ 7,2
Impôt sur le revenu	1 281	1 316	+ 2,7	1 233	- 6,3
Taxe sur les salaires	76	80	+ 5,3	85	+ 6,3
TOTAL ESSONNE	4 126	4 224	+ 2,4	4 237	+ 0,3

* hors impôt sur les sociétés perçu par la Direction des grandes entreprises pour celles situées en Essonne

Le produit global des impôts d'Etat figurant dans le tableau ci-dessus a augmenté de 0,3 % et s'établit à 4 237 M€ pour l'année 2007.

Les impôts – taxe professionnelle, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation – mis en recouvrement au profit des collectivités locales (département, communes, établissements publics de coopération intercommunale) ont augmenté de 3,8 % entre 2006 et 2007. Depuis 2007, ils comprennent en outre la taxe spéciale d'équipement destinée à financer les établissements publics fonciers. Le montant global de ces taxes s'est élevé à 1 279 M€ en 2007.

Le département perçoit également d'autres droits en sus de la fiscalité directe locale proprement dite : la taxe départementale additionnelle aux droits d'enregistrement, la taxe départementale de publicité foncière, le droit départemental d'enregistrement. Leur produit s'accroît régulièrement ces dernières années : 140,6 M€ en 2005, 163,3 M€ en 2006 et 177,3 M€ en 2007 soit une augmentation de 8,6 % entre 2006 et 2007.

LES MISSIONS NON FISCALES DE LA DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

Ces missions sont assurées pour le compte de l'Etat, mais aussi pour celui des collectivités territoriales.

le cadastre : plus de 32 000 extraits d'acte ont été traités.

La numérisation du plan cadastral dans le cadre conventionnel concerne désormais 104 communes. Les autres communes disposent de plans dématérialisés sous forme d'image.

Des travaux préparatoires ont été réalisés en 2007 pour que les particuliers disposent, à terme, d'un interlocuteur fiscal unique dans les centres des impôts. La première équipe se mettra en place en janvier 2008 sur la résidence de Palaiseau.

La publicité foncière : 34 617 publications et mentions ont été réalisées, et les conservations des hypothèques ont délivré 100 090 renseignements aux usagers en quasi totalité dans un délai inférieur à 10 jours.

LES CITOYENS AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS DE LA DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

En plus des actions menées au service des particuliers (cf. le précédent chapitre «L'administration territoriale de l'Etat en Essonne»), la DSF a veillé à répondre aux besoins des professionnels.

Le développement de la communication de proximité de la Direction Générale des Impôts vers les entreprises s'est concrétisé au mois de juin par une réunion organisée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne. Une quarantaine de chefs d'entreprises a assisté à une présentation des nouvelles mesures fiscales, de la réforme de la taxe professionnelle et de TéléTVA, de la procédure de déclaration et du paiement de la TVA en ligne.

L'extension des téléprocédures concerne également les échanges entre les conservations des hypothèques et les notaires avec la généralisation de Télé@ctes, qui permettra, à terme, la dématérialisation de l'ensemble de ces échanges.

Le Bicentenaire du Cadastre français a été marqué, au mois d'octobre, par une manifestation organisée par les services fiscaux en partenariat avec les Archives départementales au domaine de CHAMARANDE. Plusieurs centaines de visiteurs ont pu découvrir l'histoire et l'évolution des techniques du cadastre au travers d'une exposition, d'une conférence, de la projection de films et d'ateliers pratiques installés dans le parc. Deux syndicats intercommunaux – le SIARCE et le SIVOA - partenaires aux conventions de numérisation du plan, ont été associés à cette manifestation.

La direction des services fiscaux a organisé, en décembre, un comité local des usagers professionnels, auquel ont participé des représentants des principaux secteurs d'activités professionnelles du département. Les échanges ont porté notamment sur la qualité de service, les téléprocédures ouvertes aux entreprises et les dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté.

Le nombre de recours au conciliateur fiscal départemental a, une nouvelle fois, augmenté de façon sensible en 2007 (+ 25 %). Les demandes des usagers ont abouti à un résultat favorable dans un cas sur trois.

LE SUIVI DE LA DEPENSE

Les principales orientations pour 2007 de l'action du Trésor public en Essonne ont été les suivantes :

- garantir la qualité des comptes publics et développer la qualité de service au profit des partenaires du Trésor public tout en confortant les résultats obtenus en atteignant les objectifs du contrat pluriannuel de performance 2006–2008 ;

- optimiser les moyens du réseau du Trésor public en Essonne et mettre en œuvre les solutions visant à rendre encore plus efficaces son organisation et ses procédures.

GARANTIR LA QUALITE DES COMPTES PUBLICS

- Déployer la nouvelle fonction comptable de l'Etat

A la suite à la première certification des comptes de l'Etat, plusieurs actions ont été engagées au plan national afin de répondre aux réserves formulées par la Cour des Comptes.

Dans ce cadre, la Trésorerie Générale a été associée au dispositif de fiabilisation des encours relatifs aux infrastructures routières.

Par ailleurs, les formations concernant le recensement des charges et produits à rattacher à l'exercice ont été renouvelées en 2007 auprès des ordonnateurs.

De leur côté, les gestionnaires des différents services de l'Etat ont pris conscience du rôle décisif qu'ils jouaient dans la production d'une information comptable de qualité et se sont organisés pour recenser de façon fiable les charges à payer et les provisions pour charges.

- Les indicateurs de performance : les délais de paiement

Les efforts pour réduire les délais de paiement aux fournisseurs de l'Etat se sont poursuivis en 2007 :

- le délai global de paiement, qui court de la réception de la facture par l'ordonnateur au paiement par le comptable, passe de 48,49 jours en 2006 à 21,64 jours en 2007 ;

- le délai moyen de paiement, qui correspond au délai de visa des mandats par le comptable, s'élève à 3,09 jours (3,25 jours en 2006).

- Les dépenses de l'Etat

Depuis l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en 2006, le budget de l'Etat est voté par politiques publiques (santé, sécurité...) appelées désormais missions.

Chaque mission regroupe des programmes qui correspondent à un ensemble cohérent d'actions pour lesquelles des enveloppes globales de crédits ont été accordées par les parlementaires.

Il a paru intéressant d'utiliser l'approche mission-programme au niveau du département pour illustrer la répartition des crédits délégués au Préfet, ordonnateur secondaire des administrations civiles de l'Etat.

Le tableau proposé en annexe 1 détaille l'utilisation des 1 725 477 888 € qui ont été mandatés, en 2007, par les différents services de l'Etat (hors rémunérations des fonctionnaires et crédits gérés par les opérateurs de l'Etat tels que l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ou le Comité national du développement du sport).

Les dépenses de l'Etat peuvent aussi être recensées de la manière suivante :

- * Subventions versées par l'Etat :
 - transferts aux ménages : 11,6 M€
 - transferts aux entreprises : 13,3 M€

- transferts aux collectivités territoriales :
..... 24,7 M€

-transferts aux autres collectivités (Etablissement Public Administratif et Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel, associations, GIP, organismes sociaux...) : 59,6 M€.

* Restitutions d'origine fiscale :

- aux ménages pour un montant de 63 M€ dont 48 M€ au titre de la Prime pour l'Emploi (contre 39 M€ en 2006) ;

- aux entreprises pour un montant de 672 M€, dont 259 M€ au titre de l'impôt sur les sociétés et 413 M€ au titre de la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que des dégrèvements d'impôts et décharges de droits à hauteur de 46 M€.

* Reversement du produit de la fiscalité locale aux collectivités locales :

- 1,5 milliard d'€ au titre d'impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe professionnelle),

- 61 M€ au titre de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP).

- Améliorer la qualité des comptes des collectivités locales

Le déploiement de l'application d'Hélios, nouvelle application de gestion comptable et financière du secteur public local du Trésor public

En 2007, neuf nouvelles trésoreries ont été dotées de cet outil au profit de 138 collectivités ou établissements publics locaux. La création du comité départemental Hélios, permet de mutualiser les différentes expériences sur l'utilisation des contrôles automatisés et de mettre en exergue la nécessité d'améliorer la qualité comptable dans le secteur public local.

Le renforcement de la qualité des comptes locaux

La qualité des comptes locaux est appréciée via un indice regroupant 45 items eux-mêmes classés selon plusieurs axes d'analyse. Cet indice constitue un outil précieux de diagnostic dans chaque comptabilité locale. Ces actions sont reconduites en association avec les collectivités territoriales, premières bénéficiaires de la qualité de leurs comptes.

RENFORCER LA QUALITE DE SERVICE

Le Trésor public, au service des collectivités locales

L'accélération de la production des comptes aux ordonnateurs constitue un gage d'efficacité pour l'ensemble des prestations d'expertise et d'aide à la décision en matière financière. Le pourcentage des comptes annuels produits aux ordonnateurs avant le 15 mars constitue la mesure de cette action. Près de 92 % des comptes 2006 ont été produits aux ordonnateurs avant le 15 mars 2007.

La dynamique de qualité de service s'est traduite en 2007 notamment par :

- La valorisation de l'information comptable

Le Trésor public enrichit son offre de service aux collectivités locales en matière d'analyses financières dans le cadre d'une démarche qualité. Ainsi, 24 travaux de cette nature ont été réalisés dans l'année par les comptables du Trésor du département avec le soutien de la trésorerie générale et de la recette des finances.

La compétence acquise en matière de fiscalité directe locale permet, en outre, de fournir aux collectivités qui le souhaitent des études de simulation des conséquences de leurs décisions sur leur situation fiscale : vote des taux, produit attendu et politique d'abattements.

- La promotion de la dématérialisation des procédures

La campagne de promotion de dématérialisation s'est traduite pour l'exercice 2007 par la signature de 31 nouvelles conventions avec des collectivités, portant plus particulièrement sur la dématérialisation de fiches de paye des agents territoriaux ou hospitaliers, ce qui représente une économie avoisinant 230 000 feuilles de papier au format A4.

Sur le thème de la dématérialisation des actes transmissibles au titre du contrôle de légalité, des travaux (concertés) sont menés avec les services de la Préfecture afin d'accompagner les collectivités souhaitant dématérialiser l'ensemble des échanges avec les services de l'Etat des actes concernés.

Chaque intervenant auprès de la collectivité, services préfectoraux (projet ACTES), d'une part, comptable public et chambre régionale des comptes, d'autre part, oeuvre pour qu'une convention soit signée et que la dématérialisation soit mise en place.

Le Trésor public, au service de la politique immobilière de l'Etat

En 2007, le service du Domaine a effectué 2 354 évaluations. 64 % de celles-ci sont effectuées à la demande des collectivités locales.

	Etat	Collectivités locales	Etablissements nationalisés et autres organismes	Révisions d'évaluations et négociations	Total
valeurs vénales	179	1 461	589	6	2 235
valeurs locatives	46	53	18	2	119
Total en 2007	225	1 514	607	8	2 354
Total en 2006	387	2 036	393	10	2 820

En revanche, le montant des évaluations a doublé entre 2006 et 2007. Les établissements nationalisés et autres organismes publics en représentent la plus grande part avec notamment l'évaluation de biens appartenant à des organismes HLM dans le cadre d'importantes opérations de transferts (exemple: OPIEVOY vers sa filiale HLM Logement).

Dans le cadre de la dynamisation de la politique immobilière de l'Etat, le service du domaine joue un rôle majeur centré sur la rationalisation du parc immobilier de l'Etat. La mise en vente du Château de NAINVILLE LES ROCHES entre dans ce dispositif.

Le recensement des bureaux occupés par des services de l'Etat, l'application des loyers budgétaires comme la mise en place de l'avis enrichi du Domaine concourent à la mise place de la stratégie pluriannuelle de politique immobilière de l'Etat dans le département conduite par le Préfet.

Le Trésor public au service des usagers

- La qualité de service rendu aux usagers particuliers

Les mesures prises ont été développées au chapitre précédent.

- L'activité économique et l'aide aux entreprises en difficulté

Afin d'anticiper des difficultés éventuelles dans le développement des entreprises essonniennes et en collaboration étroite avec leurs partenaires institutionnels, le Trésor public assure la fonction de secrétaire du CODEFI (comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises). Le comité se réunit dorénavant, tous les deux mois, sous la présidence du Préfet pour examiner la conjoncture économique et sociale du département.

La détection d'entreprises en difficultés a conduit la Commission des Chefs de Services Financiers à examiner 23 nouvelles demandes de plan global d'apurement de leurs dettes fiscales et (ou) sociales afin de préserver, autant que possible, l'emploi de 350 salariés.

Parmi ces dossiers, 11 ont été présentés par des mandataires ad hoc ou des conciliateurs, en application de la loi de sauvegarde des entreprises.

Ainsi, sur l'année, plus de 50 entreprises bénéficiaires d'un plan d'apurement ont honoré les échéances mensuelles accordées et ont versé plus de 2,5 M€ qui ont été reversés dans les caisses de l'URSSAF, des Impôts et du Trésor public.

Les attributions du Trésor public en matière d'aides aux entreprises en difficultés ont été développées en présence des acteurs institutionnels du département lors d'un colloque organisé au tribunal de commerce le 14 novembre 2007.

**Consommations des crédits des services de l'Etat du département de l'Essonne
par missions et programmes pour l'année 2007 ***

BUDGET GENERAL			
MISSIONS	PROGRAMMES	N°	MONTANT (en euros)
Administration générale et territoriale de l'Etat	Administration territoriale	108	3 614 052,34
	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	216	2 104 877,13
	Vie politique, culturelle et associative	232	2 659 199,38
	Total		8 378 128,85
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	154	248 108,42
	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215	18 397,01
	Total		266 505,43
Culture	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	224	39 799,59
	Total		39 799,59
Développement et régulation économique	Développement des entreprises	134	244,56
	Total		244,56
Direction de l'action gouvernementale	Fonction publique	148	73 686,26
	Total		73 686,26
Ecologie et développement durable	Gestion des milieux et biodiversité	153	38 655,48
	Prévention des risques et lutte contre les pollutions	181	335 349,61
	Total		374 005,09
Enseignement scolaire	Enseignement privé du 1er et second degré	139	7 031 625,00
	Enseignement scolaire public du 1er degré	140	714 737,00
	Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	1 196 283,00
	Vie de l'élève	230	7 263 461,00
	Total		16 206 106,00
Gestion et contrôle des finances publiques	Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local	156	13 042 725,00
	Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle	218	114 177,59
	Total		13 156 902,59
Justice	Justice judiciaire	166	472 734,68
	Protection judiciaire de la jeunesse	182	3 056 028,89
	Conduite et pilotage des politiques de la justice et organismes rattachés	213	791 172,16
	Total		4 319 935,73
Politiques des territoires	Aménagement, urbanisme et ingénierie publique	113	2 791 597,59
	Total		2 791 597,59

BUDGET GENERAL			
MISSIONS	PROGRAMMES	N°	MONTANT (en euros)
Relations avec les Collectivités Territoriales	Concours financiers aux communes et groupements de communes	119	3 956 018,41
	Concours financiers au département	120	10 111 580,50
	Concours spécifiques	122	2 132 590,94
	Total		16 200 189,85
Santé	Drogue et Toxicomanie	136	203 287,98
	Total		203 287,98
Sécurité	Police Nationale	176	6 508 180,54
	Total		6 508 180,54
Sécurité Civile	Coordination des moyens de secours	128	1 174 511,22
	Total		1 174 511,22
Sécurité Sanitaire	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	206	362 769,70
	Veille et sécurité sanitaire	228	61 218,88
	Total		423 988,58
Solidarité et intégration	Accueil des étrangers et intégration	104	5 214 795,03
	Actions en faveur des familles vulnérables	106	3 205 327,89
	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	124	1 474 034,60
	Handicap et dépendance	157	21 888 481,24
	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	177	17 910 622,26
	Protection maladie	183	197 437,94
	Total		49 890 698,96
Sport, jeunesse et vie associative	Jeunesse et vie associative	163	671 133,23
	Conduite et pilotage des politiques du sport, de la jeunesse et de la vie associative	210	307 276,88
	Sport	219	224 868,37
	Total		1 203 278,48
Stratégie économique et pilotage des finances publiques	Statistiques et études économiques	220	280 534,00
	Total		280 534,00

BUDGET GENERAL			
MISSIONS	PROGRAMMES	N°	MONTANT (en euros)
Travail Emploi	Accès et retour à l'emploi	102	2 545 422,51
	Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques	103	550 426,60
	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	111	8 756,51
	Développement de l'emploi	133	353 050,30
	Gestion et évaluation des politiques d'emploi et de travail	155	6 522 028,74
	Total		9 979 684,66
Transport	Réseau routier	203	247 595,83
	Sécurité routière	207	274 415,61
	Conduite et pilotages des politiques d'équipement	217	1 599 945,32
	Transports terrestres et maritimes	226	3 152 744,11
	Total		5 274 700,87
Ville et logement	Développement et amélioration de l'offre de logement	135	11 890 890,55
	Equité sociale et territoriale	147	3 195 525,90
	Rénovation urbaine	202	1 400 923,36
	Total		16 487 339,81
Total des dépenses du budget général sur le département			153 233 306,64
BUDGET DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE ET DES COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS			
MISSIONS	PROGRAMMES	N°	MONTANT
Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat	Dépenses immobilières	722	1 080 767,12
Pensions	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	743	1 026 563,00
Avances aux collectivités territoriales	Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes ,établissements et divers organismes	833	1 570 224 350,30
Total Budget CAS et CCF			1 572 331 680,42
Total des dépenses sur le département			1 725 564 987,06

 Mission Ministérielle

 Mission Interministérielle

RECAPITULATIF DES SIGLES UTILISES

ABF	Architecte des Bâtiments de France	CAV	Contrat d'Avenir
ACD	Accord Collectif Départemental	CC	Communauté de Commune
ACI	Atelier et Chantier d'Insertion	CCEA	Centre de Cures Ambulatoires en Alcoologie
ACSE	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances	CCH	Code de la Construction et de l'Habitat
ACT	Appartement de Coordination Thérapeutique	CCIE	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne
ADEE	Association pour le Développement Economique et l'Emploi	CCST	Centre de Soins Spécialisé aux Toxicomanes
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique	CDAD	Comité Départemental d'Accès aux Droits
AFEV	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	CDAPL	Commission Départementale des Aides Publiques au Logement
AI	Association Intermédiaire	CDAU	Centre Départemental d'Appels d'Urgence
AIU	Adresse Internet Unique	CDC	Commission Départementale de Conciliation
AME	Aide Médicale Etat	CDCI	Commission Départementale de Coopération Intercommunale
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	CDD	Contrat à Durée Déterminée
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie	CDEC	Commission Départementale d'Équipement Commercial
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi	CDI	Contrat à Durée Indéterminée
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	CDJ	Centre Départemental de la Jeunesse
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés	CDOM	Commission Départementale des Objets Mobiliers
APL	Aide Personnalisée au Logement	CDP	Conseil Départemental de Prévention
APS	Activité Physique et Sportive	CDRNM	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs
ARH	Agence Régionale de l'Hospitalisation	CEF	Centre Educatif Fermé
ASFNE	Allocation Spéciale de Fonds National pour l'Emploi	CGPME	Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises
ASI	Appui Social Individualisé	CEI	Centres d'Entretien et d'Intervention
ASSEDIC	Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce	CEL	Contrat Educatif Local
ASSL	Accompagnement Social Lié au Logement	CESAP	Comité d'Études et de Soins Aux Polyhandicapés
ATD	(Convention d')Allocation Temporaire Dégressive	CH	Centre Hospitalier
ATESAT	Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire	CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation	CHSF	Centre Hospitalier Sud Francilien
BEESAN	Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation	CIE	Contrat Initiative Emploi
BOP	Budget Opérationnel de Programme	CIJE	Centre Information Jeunesse Essonne
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile	CIRE	Cellule Interrégionale d'Epidémiologie d'Ile-de-France
CA	Communauté d'Agglomération	CISPD	Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CAE	Centre d'Action Educative	CIV	Comité Interministériel à la Ville
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CAIE	Comité des Acteurs de l'Insertion par l'Economique	CJS	Contrat Jeunesse et Sports
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la réduction des Risques pour Usagers de Drogues	CLS	Contrat Local de Sécurité
		CLSPD	Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
		CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
		CMU	Couverture Maladie Universelle
		CNDS	Centre National pour le Développement du Sport

CNI	Carte Nationale d'Identité	DGE	Dotation Globale d'Equipe ment
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
CODAMUPS	Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires	DIRIF	Direction Interdépartementale des Routes de l'Ile-de-France
CODEFI	Comité Département d'Examen des Difficultés de Financement des Entreprises	DISCEPA	Dispositif de Surveillance et de Contrôle des Etablissements pour Personnes Agées
CODERST	Comité Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques	DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
COFACE	COmpagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur	DRCA	Direction Régionale au Commerce et de l'Artisanat d'Ile-de-France
COLTI	Comité Opérationnel de Lutte contre le Travail Illégal	DRCE	Direction Régionale du Commerce Extérieur d'Ile-de-France
COPEC	Commission pour la Promotion de l'Egalité des Chances et de la Citoyenneté	DRCL	Direction des Relations avec les Collectivités Locales
CPE	Contrat Première Embauche	DRIRE	Direction Régionale de la Recherche, de l'Emploi et de l'Environnement
CPH	Centre d'Hébergement Provisoire	DSF	Direction des Services Fiscaux
CPI	Centre de Placement Immédiat	DSI	Dotation Spéciale Instituteurs
CPO	Convention Pluriannuelle d'Objectifs	DUP	Déclaration d'Utilité Publique
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	EDI	Espace Dynamique d'Insertion
CRIB	Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles	EDIS	Ecole Départementale d'Incendie et de Secours
CSST	Centre de Soins Spécialisés aux Toxicomanes	EH	Equivalents-Habitants
CTA	Comité technique d'Animation	EHPAD	Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale	EI	Entreprises d'Insertion
DALO	Droit au Logement Opposable	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
DAPM	Direction des Archives et du Patrimoine Mobilier	EPIDe	Etablissement Public d'Insertion de la Défense
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	ERP	Etablissement Recevant du Public
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
DDCCRF	Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes	ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
DDE	Direction Départementale de l'Equipe ment	ETP	Equivalent Temps Plein
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
DDPJJ	Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	FASILD	Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
DDR	Dotation de Développement Rural	FAU	Fonds régional d'Aménagement Urbain
DDSV	Direction Départementale des Services Vétérinaires	FIPD	Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
DDVA	Délégué Départemental de la Vie Associative	FIV	Fonds Interministériel à la Ville
DEFM	Demandeur d'Emploi en Fin de Mois	FNADT	Fonds National pour l'Aménagement et le Développement des Territoires
DELD	Demandeur d'Emploi de Longue Durée	FNDS	Fonds National de Développement du Sport
		FNE	Fonds National pour l'Emploi
		FONSAIL	Fonds de Soutien aux Associations d'Insertion par le Logement
		GIR	Groupement d'Intervention Régional
		GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

GRSP	Groupement Régional de la Santé Publique	PME	Petites et Moyennes Entreprises
IA	Inspection Académique	PNRU	Programme National pour la Rénovation Urbaine
IAE	Insertion par l'Activité Economique	PNSE	Plan National Santé Environnement
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	POC	Pôle d'Orientation des Contrôles
IEM	Institut d'Education Motrice	POI	Plans de secours Internes
IME	Institut Médico-Educatif	POS	Plan d'Occupation des Sols
INSEE	Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques	PPR	Plans de Prévention des Risques
		PPRE	Projet Personnalisé de Réussite Educative
INT	Institut National des Télécommunications	PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
IOE	Investigation d'Orientation Educative	PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
LLS	Logement Locatif Social	PRHISM	Performances et Ressources Humaines dans les Industries du Secteur de la Mécanique
IRM	Imagerie par Résonance Magnétique	PRSP	Plan Régional de Santé Publique
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances	PSE	Plan de Sauvegarde de l'Emploi
MAIA	Mission d'Accueil et d'Information des Associations	REAAP	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
MCO	Médecine-Chirurgie-Obstétrique	RRSE	Recueil des Renseignements Socio-Educatifs
MDICE	Mission Départementale d'Inspection, de Contrôle et d'Evaluation	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées	SAH	Secteur Associatif Habilité
MISE	Mission InterServices de l'Eau	SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
MISSA	Mission Interservices de Sécurité Sanitaire des Aliments	SART	Service d'Accueil et de Renseignement Téléphonique
MJD	Maison de Justice et de Droit	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
MNS	Maître Nageur Sauveteur	SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
MOUS	Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale	SDAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
OHV	Organo-halogéné Volatil	SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
OIN	Opération d'Intérêt National	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
ONAC	Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	SDONACVG	Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	SESSAD	Session d'Education pour les Services des Soins à Domicile
PAE	Pôle d'Action Economique	SIAHVY	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette
PAEJ	Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes	SIARCE	Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration des Cours d'Eau
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations	SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
PARSA	Plan d'Accueil Renforcé des Sans Abri	SIVOA	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval
PAS	Parcours Animation Sport	SIVSO	Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge
PCB	Polychlorobiphényles	SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
PCS	Plan de Cohésion Sociale	SRU	Solidarité et Renouvellement Urbains
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées		
PDU	Plan de Déplacements Urbains		
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse		
PLAI	Prêt Locatif Aidé à l'Intégration		
PLH	Programme Local de l'Habitat		
PLS	Prêt Locatif Social		
PLU	Plan Local d'Urbanisme		
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social		

SSIAD	Service de Soins Infirmiers A Domicile
STIF	Syndicat des Transports d'Ile-de-France
TIAC	Toxi-Infection Alimentaire Collective
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TIPP	Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
TG	Trésorerie Générale
TGI	Tribunal de Grande Instance
TCSP	Transports en Commun en Site Propre
TDCAUE	Taxe Départementale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
TCRIF	Taxe Complémentaire à la TLE en Région Ile de France
TDENS	Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles
TLE	Taxe Locale d'Équipement
UER	Unité d'exploitation de la route
UO	Unité Opérationnelle
URSSAF	Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VIE	Volontaires Internationaux en Entreprise
VVV	Ville-Vie-Vacances
ZFU	Zone Franche Urbaine
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZRU	Zone de Redynamisation Urbaine
ZUS	Zone Urbaine Sensible

LISTE DES SERVICES AYANT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DU RAPPORT

PREFECTURE DE L'ESSONNE

Boulevard de France
91010 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 91 91 91

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

4, Rue Van Loo
91152 - ETAMPES CEDEX
Tél : 01 69 92 99 91

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

Avenue du Général de Gaulle
91120 – PALAISEAU
Tél : 01 69 31 96 96

TRESORERIE GENERALE DE L'ESSONNE

27 rue des Mazières
91011- EVRY CEDEX
Tél : 01 69 13 26 40

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

93, Boulevard Decauville
91001 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 47 44 75

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES**

Tour Malte
Boulevard de France
91035 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 36 71 71

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE
LA FORET**

Boulevard de France
91010 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 91 91 91

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ANCIENS
COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

Immeuble de bureaux «AGUADO»
93, Boulevard Decauville
Place du Rouillon
91024 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 79 25 11

**DIRECTION DES ARCHIVES ET DU PATRIMOINE
MOBILIER**

Domaine départemental
Rue du Commandant Arnoux
91730 - CHAMARANDE
Tél : 01 69 27 14 14

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA CONCURRENCE, DE
LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES**

34, Cours Blaise Pascal
91025 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 36 65 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Boulevard de France
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 76 32 00

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS**

98, Allée des Champs-Élysées
91080 – COURCOURONNES
Tél : 01 60 91 41 41

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA POLICE AUX
FRONTIERES DE L'ESSONNE**

Tour Lorraine – Immeuble France Evry
Boulevard de France
91005 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 87 81 00

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

24, Rue de Grand-Vaux
91360 – EPINAY-SUR-ORGE
Tél : 01 69 10 24 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Hôtel de Police
Boulevard de France
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 76 70 00

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES
VETERINAIRES**

7, Rue Lafayette
91100 – CORBEIL ESSONNES
Tél : 01 60 88 84 00

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

523, Place des Terrasses de l'Agora
91034 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 79 70 00

**DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES ILE-
DE-FRANCE**

2/6 rue Olaf Palme
94000 - CRETEIL
Tél : 01.40.61.87.05

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
D'ILE DE FRANCE**

98, Rue de Charonne
75011 – PARIS
Tél : 01 56 06 50 00

**DELEGATION REGIONALE AU COMMERCE ET A
L'ARTISANAT D'ILE-DE-FRANCE**

94 rue Réaumur
75104 - PARIS CEDEX 02
Tél : 01.55.80.88.50

**DIRECTION REGIONALE DU COMMERCE EXTERIEUR D'ILE
DE FRANCE**

55, Rue Crozatier
75012 – PARIS CEDEX
Tél : 01 44 75 78 40

**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS DE PARIS-OUEST**

5, Rue Volta
78105 – SAINT GERMAIN EN LAYE
Tél : 01 39 21 50 00

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

79 – 83, Rue Benoît Malon
94257 – GENTILLY CEDEX
Tél : 01 55 01 27 00

**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA
RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

SUBDIVISION DE L'ESSONNE
1, Avenue du Général de Gaulle
91090 – LISSÉS
Tél : 01 69 11 19 19

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

128, Allée des Champs Élysées
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 47 18 00

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE L'ESSONNE

11, rue Jean Malézieux
91007 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 79 65 25

INSPECTION ACADEMIQUE DE L'ESSONNE

Boulevard de France
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 47 84 84

**SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU
PATRIMOINE**

Ferme du Bois Briard
91080 – COURCOURONNES
Tél : 01 60 78 57 00

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Clos de l'Agora
3, Rue des Mazières
91007 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 91 22 00

**SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE
PROBATION**

9, Rue Lafayette
91814 – CORBEIL ESSONNES CEDEX
Tél : 01 69 22 88 29